



NUMÉRO 34

Magazine

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Avril - Mai - Juin 2025

STANDARD

**Certification ISO 9001 : 2015 de la Division
de la Gestion et du Contentieux**

LA DGID À L'ÈRE DU MANAGEMENT DE LA QUALITÉ



LOUBESSDGID



NOUVEAU CODIR DE LA DGID

Une équipe compétente, collaborative
et constructive

SERVICE À LA UNE



ZOOM SUR LE CEFOD

Un creuset du savoir et de l'excellence
au service de la modernisation de la DGID

DIGITALISATION



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

DGID : la révolution digitale au service
de l'efficacité fiscale

La DGID, toujours plus proche pour mieux vous servir ...

ID Magazine N°34

DOSSIER

P 4-15

- LA DGID À L'ÈRE DE LA CERTIFICATION ISO 9001 : 2015 : LA DIVISION DE LA GESTION ET DU CONTENTIEUX PRIMÉE
- LA PLACE DU LEADERSHIP DANS LA CERTIFICATION DE LA DGC
- AMÉLIORATION CONTINUE
- LES IMPACTS POSITIFS DE LA CERTIFICATION ISO 9001 : 2015 SUR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA DGC

DOSSIER

P 16-26

- L'EXERCICE « CLIENT MYSTÈRE » DANS LA CERTIFICATION DE LA DGC, UN OUTIL EFFICACE DE MESURE DE LA PERFORMANCE
- L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET LA DOCUMENTATION, ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DE LA DGC
- RÉALISATIONS DES OPÉRATIONS : LA QUALITÉ, UN POINT, C'EST TOUT !
- LA CERTIFICATION ISO 9001 : 2015, UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LA DGID
- LE POINT FOCAL QUALITÉ, UN PIVOT DANS LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DE LA DGC

LoubessDGID

P 27-38

- LE NOUVEAU COMITÉ DE DIRECTION DE LA DGID
Une équipe compétente, collaborative et constructive
- OUVERTURE DE NOUVEAUX CENTRES DES SERVICES FISCAUX À KEUR MASSAR, DIAMNIADIO ET TIVAOUANE

DGID PARTOUT

P 40-41

- LA DGID TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES USAGERS !!
- Forum du patrimoine et de l'investissement
- Forum de l'investissement féminin
- Coaching Day avec les partenaires ADEPME et DERFJ

DGID PARTOUT

P 41-43

- Salon de l'Entrepreneuriat féminin
- Foire internationale de Dakar (FIDAK) 2024
- Salon meet senegal « delussi »
- Les 48 H du foncier de l'Université Iba Der THIAM de Thiès (UIDT)

SERVICE A LA UNE

P 44-54

- ZOOM SUR LE CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION (CEFOD)
- Le CEFOD, un creuset de savoir et de l'excellence au service de la modernisation de la DGID !
- PRÉSENTATION DE MONSIEUR SERIGNE MOUSSA DIOP DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION

LÉGISLATION

P 56-57

- NOUVELLES MESURES FISCALES ADOPTÉES À LA FAVEUR DE LA N°2025-02 DU 04 JANVIER 2025 PORTANT LOI DE FINANCES INITIALE POUR L'ANNÉE 2025

ACTU FINANCES

P 59-61

- LANCEMENT DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2025
- Nouvelles Orientations budgétaire et fiscale
- MARCHÉ FINANCIER DE L'UEMOA
- 33 milliards FCFA levés par le Sénégal
- EMPRUNT OBLIGATAIRE
- 150 milliards de FCFA levé par le Sénégal pour booster ses investissements en 2025

CONTRIBUTION

P 62-65

- L'INTRODUCTION DU CRIVISME FISCAL À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
- Insuffler une culture fiscale citoyenne pour un développement endogène et durable
- DE LA RÉPUTATION À LA RÉPUDIATION, IL N'Y A QU'UN PAS EN LIGNE !

DIGITALISATION

P 67-72

- DGID : LA RÉVOLUTION DIGITALE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ FISCALE
- SOLUTIONS DIGITALES - DGID

VIE SOCIALE

P 73-74

- LA VIE SOCIALE À LA DGID
- Des organisations qui affirment leur présence dans la cohésion
- Week-end « détente » de l'Amical des Inspecteurs des Impôts et des Domaines du Sénégal (AIIDS)
- Amical des agents d'Assiette et agents assimilés des Impôts et des Domaines du Sénégal (SA.IDS)

VIE SOCIALE

P 74-75

- Amicale des Femmes de la Direction générale des Impôts et des Domaines : célébration du 08 mars 2025
- Recollection des publicains : un moment fort de prière et de communion

CLIN D'ŒIL

P 76-78

- MADAME ADJA SOKHNA DIALLO, AGENT DE RECOURS EN SERVICE AU CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE RUFISQUE
- Son crédo, avoir le sens du service public
- QUALITÉ DE SERVICES RENDUS AUX USAGERS
- Madame L.O. Ramatoulaye DIOUME, un agent dévoué, plein d'empathie et de réactivité

CHRONIQUE

P 80

- CULTIVONS LA PENSÉE POSITIVE

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

P 81-82

- PRISE EN CHARGE SANITAIRE À LA DGID, UNE RÉALITÉ AVEC LA MADGID



Directeur de Publication

Cheikh DIENG

Coordonnateur

Abdou FAYE

Comité de rédaction

Abdou FAYE

Adama DIALLO

Awa NDIAYE

Fatimata Ibrahima BA

Gnoulia DIALLO

Mame Soukèye DIALLO

Saliou FALL

Mamadou Oumar DIA

Ndèye Dieynaba SALL

Ont collaboré dans ce numéro

Coordonateur de la DGID

Direction des grandes Entreprises

Direction de la Législation et

de la Coopération internationale

Direction des Systèmes d'Information

Direction du Recouvrement

MADGID

Cellule Communication - MFB

Infographie/Photos

El Hadji Abdou GUEYE

Fatimata LY

Kardiatou SY

Mohameth Baba DJIGO

Mouhamadou Doudou DIOP

Saliou FALL



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



Direction générale des Impôts et des Domaines

31 Rue de Thiong X Vincens - BP 1561 Dakar (Sénégal)

Tél : 00221 889 20 02 - Fax : 00221 33 823 21 29

Site web : www.dgid.sn



Magazine trimestriel-N° 34 Avril - Mai - Juin 2025



Cheikh DIENG, Chef du Bureau de la Communication et de la Qualité de la DGID

UN AIR DE QUALITÉ SOUFFLE À LA DGID

2025 s'annonce comme une année charnière pour la Direction générale

des Impôts et des Domaines (DGID), marquée par un vent de renouveau et de changement. Dans un contexte où l'ambition déclinée par les autorités est de financer la Stratégie nationale de développement à partir de nos ressources propres, notre administration, mamelle financière de l'État (plus de 2500 milliards de recettes mobilisées, au titre de l'année 2024), se redynamise pour relever les nouveaux défis qui l'attendent, au titre de l'année 2025, notamment en termes de recettes avec un objectif de 3015 milliards.

Pour mieux gérer ses ressources, améliorer la qualité de ses services et ainsi augmenter la satisfaction des usagers devenus clients des services publics des impôts, du foncier, des domaines et du cadastre, la DGID s'est engagée, depuis un (1) an dans un ambitieux processus de certification ISO 9001. Ce parcours a abouti à l'obtention de la certification ISO 9001 Version 2015 du Système de management relatif aux activités de gestion de la fiscalité et de prise en charge du contentieux de la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises.

Cette réussite, en droite ligne avec l'invite du Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakharr FAYE, lors de la Conférence des Administrateurs et Managers Public du 20 janvier 2025 : pour « **une généralisation du Management de la qualité dans l'ensemble des structures publiques et parapubliques...** » en vue de « **faire progresser la culture de la qualité et viser la certification systématique de toutes nos procédures,**

qu'elles soient simples ou complexes », démontre encore une fois l'engagement de la DGID à faire de son credo, la qualité basée sur l'équité, la transparence et la célérité dans les services rendus aux usagers - clients.

Dans cette perspective, ce nouveau numéro du magazine de la DGID, présente dans son « **dossier spécial** », les enjeux et les bénéfices de la certification pour la DGC. Il y est également retracé les différentes étapes du processus ayant conduit à cette certification, les expériences des acteurs clés qui l'ont pilotée, ainsi que les perspectives en la matière pour la DGID.

Au titre de sa rubrique nouvelle « **LoubessDGID** », ce numéro revient sur la mise en place du Comité de direction (Codir) de la DGID et sur l'ouverture des nouveaux Centres des Services fiscaux de Keur Massar, Diamniadio et Tivaouane.

Quant au « **Service à la une** », il est consacré au Centre de Formation et de Documentation (CEFOD) sis à Golf dans la ville de Guédiawaye, mettant ainsi l'accent sur la politique de renforcement du capital humain de la DGID. Le CEFOD incarne le centre névralgique du « Knowledge Management » (la gestion des connaissances) au sein de notre administration.

Enfin, ce numéro aborde des projets innovants tels que **l'introduction du civisme fiscal à l'école élémentaire, la digitalisation des services**, ainsi que **la vie sociale et les évolutions dans l'offre sanitaire** au sein de la DGID. Un « **clin d'œil** » particulier y est également fait à Madame Adja Sokhna DIALLO et Madame LO, Ramatoulaye DIOUME, respectivement en service aux Centres des Services fiscaux de Rufisque et des Parcelles assainies, pour le dévouement et la qualité dont elles font montre au quotidien dans l'exécution des missions qui leur sont assignées.

Alors chers lecteurs, laissez-vous porter par ce 34^{ème} numéro de notre ID Magazine et humez en toute liberté, cet air de qualité qui souffle dans les couloirs de la DGID.

Bonne lecture !





LA DGID À L'ÈRE DE LA CERTIFICATION ISO 9001 / 2015 : LA DIVISION DE LA GESTION ET DU CONTENTIEUX PRIMÉE

Une Administration publique qui accepte de se dévoiler, d'exposer ses tares pour espérer décrocher une certification, ce n'est pas une première mais c'est assez singulier pour être noté surtout lorsqu'il s'agit de services fiscaux connus pour leur réserve légendaire.

La volonté de changement, pour se conformer aux standards des organisations modernes, ajoutée aux mutations en cours imposant aux Administrations publiques l'amélioration du service, l'ont emporté sur le conservatisme ringard. Le défi a été relevé. La certification de la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE) à la norme ISO 9001 : 2015 a été obtenue grâce à l'abnégation de toute une équipe qui a été réceptive pour assimiler de nouveaux concepts, pour s'approprier une démarche nouvelle et conduire le projet jusqu'à son terme.

Coïncidence heureuse, le 20 janvier 2025, jour de l'examen blanc, étape décisive dans le processus de certification, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, dans son discours lors du forum des Managers publics tenu le même jour, invitait à la généralisation de la démarche qualité dans tous les secteurs de l'Administration. Cette invite solennelle venant de la plus haute autorité de l'État, alors même que nous étions en phase terminale de notre projet, résonnait comme un encou-

agement voire une approbation de notre initiative qui a eu un effet dopant immédiat et a renforcé la mobilisation de toute l'équipe.

La DGE pionnière dans toutes les aventures porteuses d'innovations à la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a encore séduit par sa capacité d'adaptation et son esprit d'ouverture pour casser les usages et certitudes dépassés.

L'équation de la qualité est soumise aux deux (2) contraintes que sont les exigences du client et les obligations réglementaires. Les services ont su concilier ces deux (2) impératifs. En effet, le tandem Fiscalité et Qualité paraît inconciliable à première vue du fait des prérogatives importantes de l'Administration. Mais il n'en est rien, le droit fiscal donne au contribuable des garanties importantes qui peuvent anéantir les actes souffrant de vices même très tenus, d'où la responsabilité pesant sur les services qui doivent tout faire pour ne pas léser le contribuable tout en sauvegardant les intérêts du Trésor public. La qualité, rien que la qualité dans la démarche, dans l'ap-

proche, pour s'assurer que les intérêts des parties intéressées sont saufs.

Cette certification, fruit d'un travail acharné et d'un engagement sans faille, marque une étape décisive dans notre quête d'excellence et de modernisation. L'exercice n'a pas été facile, il a été dur à un moment donné quand le consultant nous a asséné ses vérités pour nous rappeler à l'ordre sur des livrables que l'on tardait à produire ou quand l'auditeur, lors de l'audit à blanc, à relever des non conformités dont certaines n'avaient à nos yeux aucune importance comme le défaut d'enregistrement d'une nouvelle version d'un document.

En réalité, nous devons nous conformer à la procédure de gestion des informations documentées que nous avons nous même définie. C'est pourquoi l'adaptation de l'Administration est nécessaire pour s'armer des outils et des méthodes performants, dans un contexte économique mondial en constante évolution, qui exige des processus transparents, efficaces et conformes aux normes internationales.



Certificat

Certificate

N° 2025/112687.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIVISION DE LA GESTION ET DU CONTENTIEUX (DGC)

pour les activités suivantes :
for the following activities:

LA GESTION DE LA FISCALITE DES GRANDES ENTREPRISES ET LA PRISE EN CHARGE DU
CONTENTIEUX QUI EN RESULTE

MANAGING THE TAXATION OF LARGE COMPANIES AND HANDLING THE RESULTING LITIGATION

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

21 RUE VINCENX X RUE DE THIONG SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2025-02-25

Jusqu'au
Until

2028-02-24



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat



M. Cheikh Mouhamed Hady DIEYE, Coordonnateur de la DGID

Pour les contribuables, cette certification est un signal fort qui prouve notre engagement à leur offrir un service de qualité, basé sur l'équité, la transparence et le respect des délais. Au regard des partenaires techniques et financiers, des investisseurs nationaux et internationaux, elle adresse une contribution à l'attractivité de notre économie et à l'instauration d'un climat de confiance.

Ce dossier de presse permet de découvrir les enjeux et les bénéfices de la certification de la DGC, ainsi que les différentes étapes du processus qui ont conduit à son obtention. Vous y trouverez également des témoignages des acteurs clés de cette expérience qui ont encadré la démarche à la DGE.

Les articles proposés tournent autour de certains chapitres importants de la norme ISO 9001 : 2015 dont les exigences devaient être intériorisées et respectées par la DGC.

♦ **Le leadership et la planification** : c'est le point de départ. Il faut un capitaine pour piloter le navire et insuffler l'engagement et la détermination à l'équipe en définissant

la stratégie globale et les objectifs clairs et précis tout en donnant les moyens d'y parvenir.

♦ **L'amélioration continue** : c'est l'essence même de la certification. Ne surtout pas dormir sur ses lauriers et ne jamais considérer que c'est acquis pour de bon. Être en état de veille permanent pour corriger tous les écarts décelés. Les fiches de non-conformité sont là comme des vigiles, pour tout retracer et surveiller l'exécution des corrections requis.

♦ Au titre **des impacts enregistrés**, des innovations majeures qui permettent aux services d'améliorer leurs performances sont présentées. Les enquêtes de satisfaction indiquent que nos services sont plébiscités.

♦ **Le support** : quelle que soit la pertinence de la stratégie, la mobilisation des moyens dans les infrastructures, l'environnement de travail et la documentation constituent des leviers à maîtriser pour réussir un bon Système de management de la qualité.

♦ **La réalisation des opérations** : il s'agit de démontrer que la qualité est consubstantielle au travail exécuté au quotidien. Cela se traduit par le respect des procédures, et des délais de traitement du contentieux, une amélioration de l'accueil et de l'orientation des usagers, un suivi strict du comportement déclaratif, des outils de suivi performants, des capacités renforcées et un personnel engagé et mobilisé, autant de sujets qui renforcent le consentement à l'impôt.

♦ Enfin, **des interviews du pilote du processus de la gouvernance et du point focal** qualité ont été réalisées pour faire ressortir le ressenti de ces acteurs clés et décliner les raisons du choix de la DGC, les avantages de la certification pour nos services et nous projeter sur l'avenir, notamment pour envisager la continuation du processus de certification à l'endroit d'autres entités de la DGID.

Cheikh Mouhamed Hady DIEYE
Coordonnateur de la DGID



LA PLACE DU LEADERSHIP DANS LA CERTIFICATION DE LA DGC

« À une époque, le leadership résidait dans les muscles. Aujourd'hui, il réside dans la façon de traiter les gens. » - Mahatma GANDHI

Emprunté à l'anglais, le leadership est défini comme étant l'aptitude d'un dirigeant à gérer un groupe d'individus dans le but d'atteindre un ou plusieurs

objectifs. Le leader est donc celui qui est capable de guider et d'influencer un ensemble de personnes ou une organisation. Il est celui qui parvient à faire travailler les

autres en leur faisant adhérer à une cause, en les amenant à adopter volontairement des idées et des valeurs qu'ils acceptent d'endosser sans aucune contrainte.

Cependant, l'adhésion au projet du leader est fondée sur des preuves tangibles de l'engagement du dirigeant et sur son exemplarité, le leader n'étant pas le simple manager qui pilote d'en haut le projet. Dans un Système de Management de la Qualité (SMQ), il est celui qui instaure une véritable culture de la qualité en étant présent aux côtés de chaque employé pour impulser, encourager, récompenser et réorienter si nécessaire.

Concrètement, notre aventure sur le chemin de la certification a été un véritable marathon. Au pas de charge, des réunions bi-hebdomadaires ont été tenues sur onze (11) mois pour ne pas perdre le fil. Une première réunion de discussions et d'ébauche des diligences et une seconde, en présence de la consultante et du Directeur pour valider les documents et outils produits.

Le comité mis en place pour le suivi du projet a été élargi à tout le personnel cadre afin de maintenir un même niveau d'information pour tous les agents. Pour faciliter la communication, un groupe WhatsApp a été créé pour y partager toutes les informations utiles. Une «To do list» a aussi été créée pour affecter les tâches et assigner des délais d'exécution aux agents désignés. Nous nous faisons le devoir de chercher de la documentation synthétique à partager dans le groupe pour aider à retenir des concepts nouveaux pour les fiscalistes que nous sommes et avons fini par traduire en wolof les sept (7) principes du SMQ. En langue nationale, la compréhension du sens des mots est plus profonde et c'est un moyen efficace contre l'oubli, du fait de la trame qui se dégage et de l'articulation poétique du sens des mots bien choisis avec le soutien du

Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ). Cette dynamique de groupe aboutira à une symphonie parfaite pour ne pas dire une symbiose et une communion entre collègues.

Ainsi, toute l'équipe pouvait avancer ensemble et chacun pouvait s'approprier le sujet de la qualité comme si c'était sa propre affaire.

Les leçons à tirer de cette expérience sont multiples. Le pouvoir d'adaptation des collègues est mis en exergue. Ils refusent la routine et acceptent d'avancer sur des problématiques nouvelles. En vérité, sous l'impulsion d'un dirigeant réceptif, les énergies se libèrent, des initiatives voient le jour et ce qui semblait irréalisable, devient possible. Des propositions sont très vite mises sur la table, discutées, amendées et finissent par devenir des



solutions parfaitement adaptées aux problèmes identifiés.

Le management participatif a été notre credo. La parole a été donnée à tout le monde sans distinction de grade ou de fonction. Dans les séances de formation, au cours des réunions de validation, les agents, toutes catégories confondues, logés à la même enseigne, étaient assis côte à côte pour apprendre à parler aux contribuables, ou suivre un cours de secourisme. C'était également l'occasion de découvrir les talents cachés en informatique de certains collègues qui, avec brio nous exposaient leurs réalisations pour faciliter la vie au contribuable. Ces situations sont assez illustratives de l'esprit d'équipe indispensable à la réussite de ce projet.

Des faits marquants ont attiré l'attention sur l'implication des agents, un des sept (7) principes du management de la qualité. En dépit des longues heures passées à traiter les questions et après la levée de la séance, les collègues étaient encore là à discuter, passionnés qu'ils étaient du sujet qui paraissait inépuisable.

Des collègues affectés dans d'autres services et maintenus dans le comité du fait de leur apport substantiel brillaient par leur assiduité en dépit de leurs nouvelles charges.

Au-delà de ces questions anecdotiques qui reflètent la commune volonté de réussir le pari, la question de la responsabilité du leader qui dérive des règles d'un SMQ ne doivent pas être perdues de vue.

Le leadership appelle l'implication de la direction à son plus haut niveau dans le périmètre de certification (ou domaine d'application). C'est le lieu de saluer le degré d'engagement manifesté dès le départ par l'ancien Directeur général, Monsieur Abdoulaye DIAGNE qui a libéré tous les moyens nécessaires au projet, mais aussi la clairvoyance du nouveau Directeur général, Monsieur Jean KONE qui a appuyé et encouragé la continuation du processus de certification de la DGC jusqu'à son terme.

A ce titre, la politique qualité sert de cadre de référence en déclinant les orientations et intentions générales. Elle exprime en même temps l'engagement de la Direction générale à fournir des services conformes aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables. Elle engage le personnel à soutenir le projet et garantit la mise à disposition des moyens nécessaires pour atteindre l'objectif visé.

C'est un document qui parle au public et aux agents d'où son affichage dans les espaces d'accueil, les couloirs et dans certains bureaux.

Sous ce rapport, le leader a la charge de tracer la voie à suivre à travers la planification de la réalisation d'objectifs précis et mesurables tout en identifiant les risques qui peuvent hypothéquer la réalisation du projet et les opportunités susceptibles de favoriser son déroulement.

Les Plans de Travail annuel (PTA) issus des Contrats d'Objectifs annuels (COA) constituent le référentiel pour ne pas dire la boussole qui indique la voie à suivre. De multiples autres activités

résultant de la « to do list » ont été déroulées. Après chaque séance de travail, tous les points, sujets à des non conformités, font l'objet de plan d'actions dont les diligences sont réparties entre les différents agents. Rappelons-le, le SMQ implique que toutes les exigences de la norme ISO 9001 : 2015 soient tangibles, c'est à dire respectées et documentées. Les évidences n'y ont pas leur place. Tout document modifié de quelque manière que ce soit, doit être enregistré par l'attribution d'une référence propre comme une nouvelle version sous peine de non-conformité.

Aussi, le leader doit-il veiller avec son équipe à ce que toutes les entraves potentielles qui peuvent compromettre le projet soient levées. Des risques opérationnels liés à la maîtrise du contribuable ont été relevés, de même que des risques liés aux aléas de l'informatique et à l'instabilité du personnel ont été adressés et tous ont été solutionnés.

Par ailleurs, les opportunités qu'offrent la digitalisation en mouvement, l'amélioration de la relation de confiance avec l'utilisateur et la réussite du projet de certification ont été mis en exergue comme des facteurs de progrès dans l'amélioration continue des services au contribuable.

En définitive, il nous faut absolument nous projeter sur l'avenir pour maintenir le cap et surtout éviter de faire de la certification un simple slogan, un diplôme qu'on exhibe, mais au contraire, la qualité doit se refléter sur nos actions quotidiennes.

Cheikh Mouhamed Hady DIEYE
Coordonnateur de la DGID



M. Makhaly FAYE, Directeur des grandes Entreprises

LA DIVISION DE LA GESTION ET DU CONTENTIEUX EN CHIFFRES - ANNÉE 2024 -



EFFECTIF DU PERSONNEL

32

REPARTITION

Hommes	19
Femmes	13
Inspecteurs des Impôts et des Domaines	3
Contrôleurs des Impôts et des Domaines	5
Agents administratifs	3
Agents d'assiette	8
Commis d'administration	1
Agent PROMAF	9
Agents municipaux	3



PORTEFEUILLE CONTRIBUABLE

1153

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Mines - Carrières - Hydrocarbures - Énergies	296
Finances - Assurances - Télécommunications	132
Immobiliers - Régimes dérogatoires - BTP	211
Autres Commerces - Services - Industries	514

VOLUME DU CONTENTIEUX TRAITÉ

767

NATURE

Restitutions	172
Remises gracieuses	46
Dégrèvements	87
Admissions en Non-valeur	42
Remboursements	94
Remboursements trop - perçu sur salaires	326



RECETTES COURANTES

**1691 MILLIARDS
DE Francs CFA**

CONTRIBUTION DANS LA MOBILISATION DES RECETTES

représentants :
-- **89%** des recettes de la Direction des grandes Entreprises (DGE) ;
-- **67%** des recettes de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID).





Front office de la Direction des grandes Entreprises

AMÉLIORATION CONTINUE

« Last but not least ! ». L'amélioration continue est le dernier chapitre de la norme ISO 9001 version 2015 mais revêt une importance capitale. Non seulement elle enjoint l'organisme engagé dans la démarche qualité à déterminer

et à sélectionner les opportunités d'amélioration, mais également à entreprendre toutes les actions nécessaires pour satisfaire aux exigences du client et ainsi accroître le niveau de satisfaction de celui-ci.

Dans cette perspective, l'objectif est l'amélioration des services de la Division de la Gestion et Contentieux (DGC), pour la satisfaction des exigences des parties intéressées et pour la prise en compte de leurs besoins et attentes futurs. A cela s'ajoute la correction, la prévention ou la réduction des effets indésirables, ainsi que l'amélioration de la performance et de l'efficacité du système de management de la qualité (SMQ).

Divers outils de management de la qualité permettent désormais de bien gérer les succès enregistrés en termes de réalisations, afin de ne pas tomber dans la léthargie occasionnée par le sentiment de la mission accomplie. Cela a été possible grâce à des instruments comme les logigrammes, l'enquête de satisfaction, les fiches de non-conformité, entre autres, avec comme lame de fond, la digitalisation qui a été le socle des réalisations de la DGC.

- La digitalisation, fer de lance du succès de la certification.

S'il y a un élément qui a valu une entière satisfaction et qui a grandement contribué à la réussite du processus de certification de la DGC à la norme ISO 9001 version 2015, c'est bien l'outil informatique. Cela est d'autant plus compréhensible du fait que la démarche qualité implique une certaine célérité dans l'exécution des tâches concourant à l'atteinte des objectifs fixés.

Déjà au moment de l'audit diagnostic, le constat établi par le prestataire qui a accompagné la DGC dans le processus de certification a été le niveau intéressant de digitalisation de la DGE par rapport à d'autres administrations publiques ayant enclenché une démarche qualité. Ce qui a considérablement aidé dans la prise en charge efficace des besoins et attentes des différentes parties.

D'ailleurs, la nouvelle dynamique managériale qu'est la norme ISO 9001 version 2015 fournit des mesures de performances nécessitant une digitalisation accrue pour mesurer le temps de traitement des diligences, les niveaux

de satisfaction, pour comprendre les améliorations à apporter à travers le système de centralisation des réclamations et des fiches de non-conformités, ainsi que pour mettre en place des logigrammes afin d'assurer l'intégrité des procédures et la prise en main rapide des nouveaux agents intégrant la DGC.

Face aux nombreuses et variées requêtes et réclamations quotidiennes des usagers et de la hiérarchie, réactivité, célérité et efficacité sont le triptyque qui est de mise dans la prise en charge des besoins ainsi exprimés, avec à la base des outils de gestion informatiques conçus essentiellement dans les environnements Microsoft Office et Google Drive.

De même, le « cloud computing » a été au cœur du dispositif de réalisation des missions assignées à la DGC. En effet, plusieurs outils faits-maison tels que les tableaux de suivi des procédures (notifications, confirmations, procès-verbaux, etc.), ou encore du contentieux (SUICO), la semi automatisation du traitement des

demandes de remboursement de trop-perçu sur salaire, sont, entre autres, les secrets de l'atteinte des objectifs fixés et évalués par des indicateurs trimestriels de performance.

Cette approche innovante a permis d'instaurer un système de travail en « workflow », avec l'implication de toute la chaîne de validation des requêtes des contribuables. A l'aide d'un document partagé en ligne avec des habilitations selon le niveau de responsabilité, aussi bien le travail opérationnel que le suivi sont assurés et les résultats et statistiques obtenus de façon instantanée.

Cependant, un préalable fut nécessaire : Celui de déterminer pour chaque activité d'un processus donné (Gestion et Contentieux), la procédure du début à la fin, étape par étape, avec les différents intervenants et leurs interactions.

- A la découverte des logigrammes de processus.

Ce fut une nouveauté lorsque le terme a été prononcé pour la première fois en réunion de comité qualité. Pour taire notre curiosité, un petit tour sur Google nous a permis de noter qu'en réalité derrière son patronyme aux allures technique et complexe, un logigramme c'est tout simplement une sorte d'organigramme, une représentation graphique d'un flux de travail.

Il utilise des symboles standardisés



Section Restitutions et demandes de remboursement de la DGC

pour représenter les différentes étapes et les décisions prises au sein d'un processus.

A la question de savoir à quoi les logigrammes pouvaient bien nous servir, la réponse a été sa substitution au manuel de procédure dont la mise à jour nécessite une procédure complexe et chronophage.

Ainsi, les logigrammes ont été adoptés pour chaque activité de la DGC comme par exemple, l'immatriculation d'un contribuable, la création d'un compte

d'impôt, la demande de restitution ou encore le dégrèvement d'office, etc. avec comme objectifs de :

- ♦ faire de chaque logigramme, une documentation claire et concise de la procédure qu'il décrit, facilitant ainsi la communication et la formation des employés ;
- ♦ rendre l'activité plus compréhensible en la décomposant en étapes simples et visuelles ;
- ♦ faciliter l'identification des goulots d'étranglement, des redondances et des inefficacités dans une procédure, permettant ainsi de l'optimiser ;
- ♦ visualiser les différentes options et les conséquences de chaque décision, ce qui participe de l'aide à la prise de décision.

Ainsi, les logigrammes se présentent comme la visualisation d'un manuel de procédure simplifié et adaptable, lequel prend en considération les aspects liés à la description des activités du processus, ses différentes étapes et ses niveaux de validation, ainsi que les décisions et les documents de sortie qui en découlent (quitus fiscal, attestations, avis de décision, certificat de détaxe, de remboursement ou de dégrèvement, etc.).



¹ Pratique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance, hébergés dans des centres de données connectés à Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel.

² Représentation des étapes à suivre, des acteurs impliqués et des règles à respecter pour atteindre un objectif donné

Une fois les activités clairement définies et mises en œuvre, l'opinion ou le point de vue d'une personne tierce est toujours intéressant, pour s'assurer d'être sur la bonne voie.

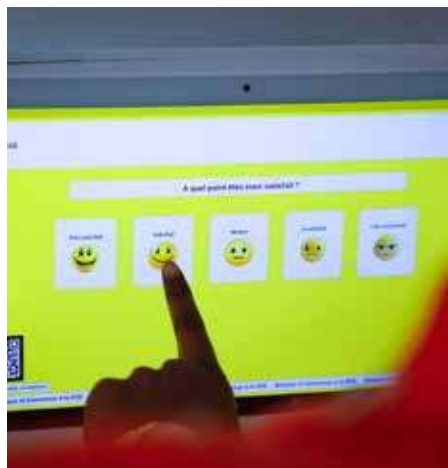
Les enquêtes de satisfaction Client, mesure d'auto-évaluation des objectifs qualité

Conformément aux engagements pris par le Directeur général des Impôts et des Domaines dans le cadre de la Politique Qualité, la DGC a mené des enquêtes de satisfaction dans le but de mesurer le niveau de satisfaction du personnel, de la hiérarchie (DGE et DGID) et des clients-usagers, afin d'améliorer la qualité des services offerts.

En plus de répondre aux exigences de la norme, les enquêtes de satisfaction client (ESC) ont permis d'analyser les sources de satisfaction, de recueillir des suggestions en vue d'améliorer les services rendus et de faire des recommandations pour optimiser les prestations fournies par la DGC.

Après un cadrage impliquant l'identification des cibles (clients-usagers, personnel, hiérarchie), un formulaire spécifique à chaque groupe a été élaboré, selon leurs attentes. Les résultats de l'enquête ont révélé des niveaux de satisfaction globale assez intéressants.

Pour le personnel de la DGC, le taux de satisfaction globale est de 84,68%. Ses agents jugent l'environnement de travail satisfaisant. Toutefois, des améliorations sont à apporter, notamment en termes de matériels, de disponibilité de l'information et de formation continue.



Pour la hiérarchie, le taux de satisfaction vis-à-vis de la DGC est de 89% pour le Directeur général des Impôts et des Domaines et 91% pour le Directeur des grandes entreprises. Ces scores qui frisent l'excellence, démontrent la qualité des réponses fournies par la Division aux requêtes formulées par la hiérarchie, ainsi que la célérité avec laquelle elles sont transmises.

Enfin, en ce qui concerne les clients-usagers, le taux de satisfaction globale est de 74%. Des pistes d'amélioration de ce taux sont déclinées avec un plan d'action prenant en compte les différentes suggestions émises. Elles sont globalement relatives à l'accessibilité des plateformes de téléprocédures sans les dysfonctionnements relevés, surtout à l'approche des échéances, mais aussi à l'amélioration de l'accueil et l'orientation des usagers du service public. Des formations ont même été programmées et réalisées, conformément au plan d'actions susmentionné.

Les fiches de non-conformité

L'expression non-conformité semble chargée à première vue, surtout pour une administration dotée de prérogatives de puissance publique. La notion de non-conformité dans le cadre d'un système de management de la qualité (SMQ) est un écart par rapport à une exigence spécifiée. Elle peut concerner un produit, un service, un processus ou le SMQ lui-même.

Lorsqu'une réclamation devant entraîner la mise en œuvre d'une action corrective est faite par un contribuable, ou lorsqu'il y a un écart constaté à la suite d'un audit, une fiche doit être ouverte pour chaque non-conformité ainsi relevée.

L'objectif visé est d'identifier et d'enregistrer les non-conformités, d'analyser leurs causes profondes, avant de mettre en œuvre des actions correctives pour éviter leur répétition. Ainsi, c'est un élément incontournable de l'amélioration continue du SMQ, dans la mesure où la gestion efficace d'une non-conformité contribue à la satisfaction des clients, permet d'identifier les risques et de mettre en œuvre des actions préventives, mais également de démontrer la conformité de nos actions quotidiennes avec les exigences réglementaires.

Ousseynou GAYE

Chef de la Section Restitutions et demandes de remboursement d'impôts / Division de la Gestion et du Contentieux

Habib SEMBENE

Agent administratif, en service au Bureau de la Gestion / Division de la Gestion et du Contentieux



Mamadou Oumar DIA



LES IMPACTS POSITIFS DE LA CERTIFICATION ISO 9001 : 2015 SUR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA DGC

De plus en plus les administrations publiques se lancent dans le processus de certification

Tenant compte de son rôle moteur dans la mobilisation des recettes et, en droite ligne avec l'invité du président de la République, **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakharr FAYE**, lors de la Conférence des Administrateurs et Managers publics (CAMP) du 20 janvier 2025 pour « **une généralisation du Management de la qualité dans l'ensemble des structures publiques et parapubliques...** » la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) s'est inscrite de façon résolue dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des services délivrés à ses usagers.

Dans cette perspective, elle a pris l'option de certifier la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE) à la norme ISO 9001 version 2015.

La certification de la DGC vise à améliorer l'efficacité et la transparence de ses opérations en alignant ses pratiques internes sur les normes internationales de qualité de service.

Au terme du processus de certification de la DGC, l'objectif pour la DGID est d'envisager la mise à l'échelle au sein

ISO 9001 qui offre un cadre structuré pouvant aider les institutions publiques à mieux gérer leurs ressources,

de ses autres services.

Dès lors, il convient de capitaliser les acquis et les bonnes pratiques issues de l'expérimentation pilote de la certification au sein de la DGC en vue d'internaliser le dispositif de façon durable dans le système de management de la DGID, en général.

Ainsi, le présent article a pour objet d'esquisser les retombées positives du processus de certification à la norme ISO 9001 : 2015 sur le Système de management de la qualité de la DGC.

La certification à la norme ISO 9001 a contribué à l'amélioration de la performance de la Division de la Gestion et du Contentieux.

La mise en place de la norme ISO 9001 / 2015 en construisant un système de management de la qualité (SMQ) à la DGC, a permis d'améliorer ses performances à travers une meilleure gestion de ses processus.

La cartographie des processus de la gestion et du contentieux et des activités y afférentes et, la formalisation de leurs pilotes respectifs a permis de

améliorer la qualité de leurs services et augmenter la satisfaction des citoyens.

faire ressortir les éléments susceptibles d'être optimisés.

Globalement la certification a contribué sensiblement à l'efficacité de la DGC en permettant de :

- ♦ contrôler et améliorer la régularité déclarative des contribuables de la DGE ;
- ♦ améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- ♦ renforcer et consolider le processus de digitalisation ;
- ♦ moderniser le processus d'archivage de la DGC ;
- ♦ stimuler la motivation des agents de la DGC par un management adéquat et une planification des objectifs centrés sur la performance ;
- ♦ améliorer la prise en charge des réclamations des clients ;
- ♦ améliorer la communication interne par des réunions trimestrielles avec le Chef de la Division et des débriefing hebdomadaires par les chefs



de Bureau ;

- ♦ optimiser le monitoring à travers le tableau de bord des indicateurs de performance.

On note également des externalités positives en termes de formalisation des activités et des missions de la DGC, telles que :

- ♦ une cartographie des processus et la mise en exergue de leurs interactions permettant l'identification des dysfonctionnements à corriger ;
- ♦ une bonne identification des besoins et attentes des parties intéressées ;
- ♦ la mise en place du plan de communication et du plan de formation de la DGC ;
- ♦ la mise en place de procédures de maîtrise des non conformités et des actions correctives y afférentes avec l'élaboration de fiches de non conformités permettant une meilleure analyse ;
- ♦ l'identification de manière exhaustive des risques encourus pouvant impacter la réalisation des objectifs et la mise en place de plans de mitigation ;
- ♦ l'utilisation optimale des ressources humaines par la tenue et la mise à jour des fiches de poste et la mise

en place d'une grille de suppléance ;

- ♦ une meilleure sécurisation des données par la création d'un espace commun de partage des documents du système de management de la qualité dans le Google Drive ;
- ♦ l'obligation de fournir les preuves des tâches exécutées et le respect strict des prescriptions légales ;
- ♦ la réactivation du Comité d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST) pour une prise en charge adéquate des situations sécuritaires.

La certification ISO 9001 a impacté positivement l'attitude et le comportement des agents vis-à-vis des contribuables-clients

La certification ISO 9001 a permis l'implémentation d'une culture orientée client à la Division de la Gestion et du Contentieux.

En adoptant la norme de management de la qualité ISO 9001 : 2015, la DGC inscrit le souci de la satisfaction de l'utilisateur - client comme un baromètre important de la mesure de sa performance au même titre que la productivité financière en termes de mobilisation des recettes.

Une bonne sensibilisation à travers des

actions de formation du personnel de la DGC a permis une meilleure compréhension des enjeux de la certification et son appropriation par le plus grand nombre.

En effet, il est noté une prise de conscience chez les agents de la DGC du rôle qu'ils devront jouer en vue d'assurer la satisfaction optimale du client-contribuable, gage de la pérennisation de la certification.

Cela se traduit, au quotidien, par l'adoption de nouvelles lignes de conduite et de comportements appropriés dans le but de prendre en charge adéquatement les préoccupations des contribuables - clients en leur facilitant leurs démarches.

La politique qualité définie par le Directeur général constitue, à cet effet, un viatique en matière de management de la qualité.

En outre, il a été constaté une confiance accrue des contribuables - clients à travers un traitement transparent et diligent de leurs différentes requêtes et la mise en place d'outils digitaux permettant une prise en charge rapide et efficace de leurs demandes.

À ce titre les innovations majeures suivantes ont été introduites :

- une meilleure prise en charge des déclarations et réclamations des clients

1. Un point d'entrée unique pour accéder aux diverses plateformes

Un agrégateur de liens a été mis à profit pour regrouper en un seul point d'accès les cinq (5) plateformes utilisées par les contribuables pour soumettre leurs déclarations ou leurs requêtes. Il s'agit de DGID- DIGITALE ; ETAX ; SEN -ETAFI ; E-SERVICES et Prix de transfert.

2. L'attribution en ligne d'un numéro de réclamation

Dans le but d'améliorer la prise en charge des demandes d'assistance en ligne, la DGE a créé un formulaire en ligne accessible aux contribuables. Une fois la requête soumise, un numéro de réclamation est généré pour faciliter le suivi.

Ce dispositif s'accompagne :

- ♦ d'une réduction des points d'en-

trée des réclamations pour les demandes nécessitant de joindre des documents qui sont désormais soumises aux seules adresses suivantes : servicedge@dgid.sn et etax@dgid.sn

- ♦ de la désignation de personnes responsables du suivi des réclamations
- ♦ de la mise en place de fiches de réclamations en ligne, etc.,

3. Désignation des gestionnaires de comptes

Il s'agit d'une nouvelle offre de service permettant aux contribuables de la DGE d'avoir un point focal permanent. Ce dernier répond aux requêtes et aux diverses sollicitations de l'usager, lui apporte les conseils sur les points d'incompréhension et au besoin l'oriente vers la bonne source d'information.

Le nom et les coordonnées du gestionnaire de compte sont désormais affichés sur tous les courriers adressés aux contribuables.

4. Mise en place d'un système de remontée des incidents

En vue d'assurer la continuité de la fourniture de services aux usagers-clients de la DGC, il est mis en place une procédure de remontée des incidents informatiques et électriques susceptibles d'impacter négativement la qualité des prestations rendues aux usagers de la DGC. Lorsque de tels incidents surviennent, un protocole est défini faisant intervenir divers collaborateurs à différents niveaux, afin d'analyser et de prendre en charge en cascade l'incident dans les meilleurs délais.

Pour assurer un suivi et une traçabilité de l'ensemble des remontées d'incidents, il est tenu un fichier des incidents qui détaille tous les cas répertoriés (date de survenance, nature, date de traitement, agents impliqués...).

5. Désignation de l'agent qualité du trimestre

Cet exercice a pour objectif de motiver, de stimuler et d'encourager l'engagement et l'implication des agents de la DGC dans l'amélioration de la qualité des services offerts et ainsi de polir davantage l'image de la DGE auprès des citoyens-contribuables. Il est prévu

une récompense selon des modalités bien définies.

6. L'enquête « usager mystère » pour mesurer le degré de conformité des comportements des agents aux attitudes souhaitées

Cette stratégie consiste à faire appel à un ou des enquêteurs pour jouer incognito le rôle d'usager-client, afin de pouvoir évaluer et apprécier avec précision et le plus objectivement possible la qualité des services au niveau de la DGC.

L'exercice permet d'identifier les prestations de la DGC pour lesquelles les contribuables ne sont pas satisfaits et de mettre en œuvre des actions de remédiation. Il permet aussi de mettre en lumière les points forts et les bonnes pratiques à consolider.

En définitive, en adoptant l'ISO 9001, la DGC peut désormais mieux comprendre et répondre aux attentes de ses parties prenantes, ce qui est crucial pour renforcer la confiance et la transparence tout en contribuant à accroître ses performances dans la mobilisation des recettes.

En outre, la systématisation de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de la DGID pourra également aider à répondre aux exigences de la transparence et de la redevabilité envers les contribuables citoyens qui sont à la fois contributeur, et in fine destinataire de la collecte des impôts.

Mamadou Oumar DIA

Maitrise en Administration publique
ENAP QUEBEC,
Chef de la Section Qualité Bureau de la Communication et de la Qualité





Djibril KEÏTA



L'EXERCICE « CLIENT MYSTÈRE » DANS LA CERTIFICATION DE LA DGC, UN OUTIL EFFICACE DE MESURE DE LA PERFORMANCE

Dans sa dynamique d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers, la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a obtenu la certification à la norme ISO 9001 : 2015 du système de management (gestion de la fiscalité et prise en charge du contentieux) de la Division de la

Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE). Cette réussite a été possible grâce à une équipe compétente, professionnelle et particulièrement dévouée, qui a permis à la DGC de satisfaire à toutes les exigences de la norme Système de Management de la Qualité (SMQ).

La norme SMQ intègre l'organisation d'activités visant à mesurer la satisfaction des usagers-clients. Dans ce cadre, la DGID a initié la mise en œuvre des **enquêtes « usager mystère »**, en vue d'évaluer les acquis en termes de bons comportements des agents interagissant au quotidien avec les contribuables. L'usager mystère ou encore client mystère est une technique de contrôle de la qualité, s'apparentant à un audit masqué.

Il s'est agi de faire appel à un ou des enquêteurs pour jouer incognito le rôle d'usager – client, afin de pouvoir évaluer et apprécier, avec précision et le plus objectivement possible, la qualité des services au niveau de la DGC.

Cette technique permet de mesurer le degré de conformité des comportements des agents aux attitudes souhaitées, et d'y apporter des mesures correctives appropriées. En outre, elle permet, après analyse des résultats, de distribuer des récompenses et des sanctions en fonction

des constats relevés.

L'objectif est d'améliorer la qualité des services et l'image de la DGC - DGE auprès des citoyens-contribuables, à travers une évaluation précise de la satisfaction des usagers-contribuables en termes de qualité y compris l'efficacité.

La mise en œuvre de cet exercice permet :

- ♦ **d'identifier** les services pour lesquels les contribuables ne sont pas satisfaits et les points forts à consolider ;
- ♦ **de mettre** en lumière les carences en termes de comportements et de bonnes pratiques en matière d'accueil des usagers ;
- ♦ **d'élaborer** un plan de remédiation, afin d'assurer la conformité aux normes et bonnes pratiques en matière de prise en charge des usagers ;

Sa mise en œuvre requiert les étapes suivantes :

- ♦ **sélectionner**, recruter, des partenaires volontaires ou un prestataire devant effectuer l'enquête mystère ;
- ♦ **rédiger** un scénario que doit suivre le client mystère lors de sa mission ;
- ♦ **rédiger** une grille d'analyse ou une liste de contrôle pour le recueil des données ;
- ♦ **exploiter** les résultats et initier des formations pour corriger les lacunes, les défaillances identifiées et de renforcer les points forts.

Scénario d'exécution

Un scénario d'exécution est défini en fonction des besoins spécifiques du service visité. Ce scénario précise le parcours du client mystère et les prestations sollicitées. En outre, il détermine des points d'attention permettant d'apprécier la qualité du service rendu notamment la ponctualité, le temps

d'attente, la propreté des lieux, le rangement, la courtoisie et la capacité d'écoute de l'agent. Une attention particulière sera portée à la maîtrise des procédures des agents et à leur capacité à gérer des usagers difficiles.

Analyse des résultats

Le recueil des éléments d'appréciation se fait par le biais de la grille d'analyse qui définit les critères auxquels sont affectés des coefficients en fonction de la pertinence de l'élément d'analyse.

L'exploitation minutieuse des résultats permettra d'identifier les points d'amélioration et de consolider les points forts notés à travers un plan d'action de remédiation conçue à cet effet.

Djibril KEÏTA

Chef de la Division de la Gestion et du Contentieux / Direction des grandes Entreprises



Front office de la Direction des grandes Entreprises





La salle d'archives et de documentation de la DGC

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET LA DOCUMENTATION, ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DE LA DGC

La Direction Générale des Impôts et des Domaines s'est toujours inscrite

dans un processus continu de modernisation et de digitalisation de ses services, intégrant

des initiatives liées au front office, à l'archivage ainsi qu'à l'hygiène et la sécurité.

L'archivage, le Front office, l'hygiène et la sécurité jouent un rôle clé dans un **Système de Management de la Qualité (SMQ)**. Ils contribuent à l'amélioration continue et à la satisfaction des parties prenantes, en garantissant une organisation efficace, une interaction fluide avec les clients et un environnement de travail sûr.

de leur traitement physique et numérique, du scannage et de l'extraction des fichiers numériques des différentes plateformes de la DGID.

Le réaménagement de la salle d'archives, l'extension de ses bureaux, la participation à des formations, de

même que la cotation et le classement physique et numérique des dossiers ont eu un impact très positif sur la certification. La même envie de modernisation et d'amélioration des prestations fournies aux usagers a été notée au niveau du front office.

1- Archivage et SMQ

L'archivage est essentiel pour assurer la traçabilité, la conformité et la gestion efficace des documents. C'est fort de ce principe que la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE) a déployé les moyens nécessaires pour procéder au recrutement d'une équipe d'archivistes talentueux et au réaménagement du cadre où ils opèrent. Y sont classés les documents des différentes divisions de la DGE. La salle regroupe dix-neuf (19) secteurs d'activités avec plus de mille sociétés. Le bureau des archives compte sept (07) agents qui s'occupent de la réception des dossiers entrants et sortants,



Mme DIANDY, Fatoumata DIEDHIOU, Cheffe de la Section Archives et Documentation de la DGC

2- Front Office et SMQ

Le front office représente la vitrine, le premier point de contact avec les clients et partenaires. Comme l'indique la note de service n° 032/MFP/DGID/DGE/DGC du 17 janvier 2025 portant mission, organisation et fonctionnement du front office de la DGE, il est crucial pour :

- ♦ offrir aux usagers un environnement accueillant, fonctionnel et bien adapté ;
- ♦ assurer un accueil et un service conformes aux standards de qualité ;
- ♦ recueillir et traiter efficacement les réclamations et les feedback des clients ;
- ♦ appliquer des procédures standardisées pour garantir une expérience homogène.

Le Front office est placé sous l'autorité du Chef de la DGC. Il est animé par trois (3) agents spécialisés dont l'un (1) se charge de ce qui se rapporte au contentieux et les deux (2) autres des requêtes en rapport avec la gestion des contribuables.

Le respect de ces exigences renforce l'image professionnelle de la DGC comme en atteste la préoccupation majeure accordée tout autant à l'hygiène qu'à la sécurité.

3- Hygiène, Sécurité et SMQ

L'hygiène et la sécurité sont primordiales pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé. Dans un SMQ, elles visent à :

- ♦ prévenir les accidents et maladies professionnelles (respect des normes ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail) ;
- ♦ assurer la conformité avec les réglementations en vigueur (sécurité incendie, manipulation des produits dangereux, etc.) ;
- ♦ sensibiliser et former régulièrement les employés aux bonnes pratiques ;
- ♦ mettre en place un système de veille et d'amélioration continue des conditions de travail.

C'est dans cette perspective qu'a été mis en place un comité hygiène opérationnel. Dans le même sillage, des séances de formation ont été organi-

sées au profit des agents de la DGC ainsi que des aménagements opérés telle que l'installation de panneaux de signalisation de danger et d'extincteurs adaptés au niveau des endroits indiqués pour prévenir et maîtriser facilement les dangers éventuels.

L'intégration de l'archivage, du front office et de l'hygiène-sécurité dans un SMQ permet d'optimiser la performance globale de l'organisation. En assurant une meilleure organisation documentaire, un accueil efficace et un cadre de travail sécurisé, la DGC renforce ainsi la satisfaction des usagers de ses services et la motivation des agents.

Cheikh KEBE

Chef de la Section suivi des travaux d'assiette et services aux contribuables
Division de la Gestion et du Contentieux

Mme DIANDY Fatoumata DIEDHIOU

Cheffe de la Section Archives et Documentation / Division de la Gestion et du Contentieux





RÉALISATIONS DES OPÉRATIONS : LA QUALITÉ, UN POINT, C'EST TOUT !

La certification, ici des processus et du management de la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE),

par des auditeurs mandatés par un organisme indépendant (AFNOR) connu pour sa rigueur et son objectivité a été un outil important pour démontrer que les services

rendus aux contribuables et le management des processus répondent aux attentes des parties intéressées (Contribuables, personnel, Directeur, Directeur général) de la DGE.

La mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) à côté des deux (2) processus Gestion et Contentieux de la DGC a permis d'intégrer la qualité au cœur des activités de la Division.

Cela se traduit par une maîtrise des procédures (logigrammes adaptés), un respect des délais de traitement du contentieux, une amélioration du service rendu à l'utilisateur, un suivi strict du comportement déclaratif, des outils de suivi performants, des capacités renforcées et un personnel engagé et mobilisé.

Logigrammes adaptés

Il a été procédé à l'établissement de logigrammes pour retracer l'ensemble des procédures des processus de Gestion et du Contentieux.

Les logigrammes permettent, par exemple, pour les requêtes traitées au niveau du processus contentieux, de tracer le circuit emprunté par la demande, de son enregistrement au niveau du front office (voir ailleurs) à sa sortie de la Division, soit pour

aller vers le Directeur des grandes Entreprises (quand l'instruction nécessite une approbation d'une autorité supérieure, le Ministre en charge des Finances ou du Directeur général des Impôts et des Domaines sur délégation du Ministre), soit pour aller vers le contribuable quand la requête peut directement être prise en charge au niveau de la Division.

Aussi, des logigrammes permettent-ils de suivre les requêtes traitées dans le cadre du service aux contribuables au niveau du processus Gestion.

Ainsi, les demandes de quitus, d'attestation d'imposition, de domiciliation etc., suivent un circuit décrit du début à la fin, par des logigrammes établis à cet effet.

Délais de traitement respectés

Le respect des délais légaux ou de ceux fixés dans des documents internes est obligatoire pour éviter une non-conformité en cas d'audit. En effet, le Code général des Impôts a réduit de moitié le délai imparti aux services des Impôts pour le traitement

des demandes de restitution, qui passe ainsi de 60 à 30 jours. De même, le plan de travail annuel (PTA) astreint le Bureau de Contentieux à traiter les autres requêtes (demandes de remise gracieuse, de remboursement, de dégrèvement ou d'admission en non-valeur) dans un délai de 20 jours. Le respect de ces délais et les outils mis en place pour leur suivi ont été considérés, lors de l'audit de certification, comme des points forts de la Division.

Un service aux contribuables correct et approprié

La qualité du service au contribuable est sans doute l'un des atouts majeurs de la Division de la Gestion et du Contentieux. En effet, tous les agents en contact direct ou indirect avec les contribuables ont été formés aux techniques d'accueil. De plus, des outils d'évaluation de l'accueil et de la prise en charge des préoccupations des contribuables ont été mis en place. Le contribuable qui n'est pas satisfait de l'accueil ou de la prise en charge de sa requête peut, de manière instantanée, informer le service de cette situation

grâce à une boîte à idées électronique, installée devant le front office de la DGE. De même, des enquêtes de satisfaction et l'exercice du client mystère ont permis de constater les forces de ces outils et mécanismes mis en place.

Un taux de conformité strictement suivi

Le taux de conformité est un point d'attention majeur du Bureau de gestion de la DGC. Son suivi régulier permet une amélioration du comportement déclaratif des contribuables, par le biais des actions de relance et des vertus pédagogiques de la sanction. A l'effet d'arriver à une maîtrise parfaite de la défaillance, cette activité est adossée à des indicateurs de performance tendant à maintenir la défaillance en dessous du seuil de 1% d'une part et à procéder à une régularisation des défaillants à hauteur de 100%, d'autre part.

Au dernier trimestre 2024, le Bureau de la gestion a enregistré, en matière de retenues à la source et d'impôts collectés, un taux de conformité de 99.52%, impliquant une défaillance congrue de l'ordre de 0.48%, largement en deçà de la limite de 1%.

Dans le cadre du SMQ, l'efficacité opérationnelle de cette activité sera accrue avec à la clé, une systématisation de la procédure de relance et de suivi des défaillants à l'aide d'un logigramme et son inscription dans le programme de formation des agents nouvellement affectés au sein du Bureau de la gestion. Ainsi, grâce à ces outils, le processus de gestion de la défaillance s'en trouve stabilisé et la continuité des tâches assurée en cas de mouvement du personnel, par une bonne prise en main des agents nouvellement affectés.

Outils de suivi performants

Garantir l'efficacité opérationnelle dans une organisation, c'est aussi, au-delà des preuves documentaires, disposer d'un tableau de bord de suivi de la réalisation des opérations, pour alerter et orienter.

Dans cette perspective, la DGC a mis en place un dispositif robuste de suivi, à travers l'outil SUICO (Suivi du contentieux). Ce tableau de bord permet de retracer une requête, de son enregistrement au courrier entrant de la DGC, à sa transmission au Ministère, avec



M. Abdoulaye GUEYE, Chef du Bureau du Contentieux de la DGC

pour chaque étape, les délais impartis à chaque intervenant de la chaîne de validation.

Cet outil géré par le « Front Office » offre ainsi l'opportunité de disposer d'informations, en temps réel, sur l'état de traitement du contentieux, de pouvoir veiller sur les délais et d'informer de façon précise les usagers qui viennent s'enquérir du niveau de traitement de leurs requêtes contentieuses.

Le SUICO est un point fort du SMQ de la DGC.

Des capacités renforcées

En matière de renforcement de capacités, la DGC a, dans le cadre de la mise en place du SMQ, organisé plusieurs sessions de formations dont l'objectif était principalement d'améliorer la maîtrise des outils de travail.

Ces formations ont porté sur des thématiques variées, alliant maîtrise

du cadre légal (dispositif sur les bénéficiaires effectifs, CEL VL), meilleur pilotage des plateformes (DGID Digitale) et meilleure utilisation de l'outil informatique (Excel, sécurité informatique), amélioration des services rendus à l'utilisateur (techniques d'accueil et d'orientation) et sécurité au travail (évacuation, premiers soins, sécurité incendie, etc.).

Pour assurer une mise à niveau permanente de son personnel, un plan de formation et de sensibilisation est annuellement établi, en fonction des besoins exprimés en renforcement de capacités.

Un personnel engagé et mobilisé

L'aboutissement du processus de certification des processus de la DGC est aussi le fruit de l'une de ses principales forces : l'engagement et la mobilisation de son personnel.

Cet atout de la DGC a facilité l'adhésion

du personnel qui a très vite intégré la démarche qualité dans la conduite des tâches d'accueil, de gestion des dossiers des contribuables et de traitement du contentieux. Le personnel s'est mobilisé derrière le Comité qualité et s'est montré très engagé lors des campagnes de sensibilisation sur la norme ISO.

Grâce à un plan de communication mis en place, un cadre de travail plus collaboratif sera assuré. Ce plan permettra de formaliser les espaces d'échanges et de partage en interne, sur le niveau de mise en œuvre des missions assignées aux différents processus, d'identifier les obstacles ainsi que les difficultés rencontrées.

Abdoulaye GUEYE

Chef du Bureau du Contentieux
Division de la Gestion et du Contentieux

Omar LO

Chef de la Section Degrèvement,
remises gracieuses et autres recours
Division de la Gestion et du Contentieux



POLITIQUE QUALITÉ

Dans un contexte marqué par une volonté de moderniser l'administration publique, d'élargir l'assiette notamment par la promotion du civisme fiscal, d'assurer une gestion optimale des ressources foncières ainsi que de digitaliser les services, la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) joue un rôle crucial dans la mobilisation des ressources nécessaires à la couverture des charges publiques.

Par ses missions stratégiques, la DGID contribue de manière significative au financement des politiques publiques, soutenant ainsi une croissance économique durable et inclusive.

Dans cette dynamique, le Programme de Rénovation et d'Extension des Services des Impôts et des Domaines (PRESID) a été mis en place en soutien au programme budgétaire de gestion de la fiscalité intérieure et du foncier communément appelé « Plan YAATAL ». Ce programme repose sur une stratégie de progrès axée sur deux volets principaux :

- **la rénovation physique et fonctionnelle**, visant à mettre à niveau l'ensemble des services de la DGID ;
- **l'extension progressive des services des Impôts et des Domaines**, avec la création de nouvelles structures adaptées aux besoins spécifiques d'une administration moderne proche de ses usagers.

Cette stratégie place la satisfaction des usagers au cœur des préoccupations, tout en garantissant la performance dans la mobilisation des ressources financières de l'État. Elle recentre les dispositifs fiscal et domanial autour de l'usager-client par une démarche d'amélioration continue des services, avec pour objectifs notamment :

- d'améliorer la performance dans la mobilisation des ressources de l'État ;
- d'assurer la satisfaction de l'usager-client et de toutes les parties prenantes, en écoutant attentivement leurs préoccupations et en y répondant de manière adéquate ;
- de renforcer la performance des services par la mise en place de dispositifs organisationnels et fonctionnels appropriés.

Afin d'atteindre ces objectifs, je m'engage à soutenir pleinement la démarche qualité dans le respect des exigences légales et réglementaires.

Je demande à chaque agent de la DGID de s'investir activement pour que la présente politique qualité soit la force motrice du succès de notre administration.

De plus, j'assume la responsabilité de sa mise en œuvre en soutenant les acteurs concernés, pour garantir l'efficacité du système de management de la qualité.

Enfin, je m'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires pour optimiser la qualité des services.

Fait à Dakar, le 19 septembre 2024

Le Directeur général

Abdoulaye DIAGNE



M. Cheikh Mouhamed Hady DIEYE, Coordonnateur de la DGID

LA CERTIFICATION ISO 9001 / 2015 — UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LA DGID —

La certification ISO 9001 : 2015 est un outil précieux pour les administrations publiques comme la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) qui souhaitent améliorer la qualité de leurs services, renforcer leur crédibilité et optimiser

leur fonctionnement. Fort de son expérience en tant que Directeur des grandes Entreprises (DGE), ayant conduit de bout en bout le processus de certification ISO 9001 : 2015 de la Division de la Gestion et du Contentieux, l'actuel Coordonnateur de la DGID nous

entretient de son expérience, des avantages de la certification pour la DGC en particulier et la DGID en général, des perspectives y relatives pour la DGID ainsi que du choix de la DGC comme service pionnier en la matière.

1- Pourquoi les Administrations publiques comme la DGID s'intéressent désormais à la démarche qualité ?

C'est un choix stratégique qui offre de nombreux avantages :

- ♦ **amélioration de la qualité des services publics** : L'objectif de la mise en place d'un système de management de la qualité est d'améliorer de manière significative la qualité des services rendus aux citoyens. Cela se traduit par une plus grande satisfaction des usagers, une meilleure efficacité et une réduction du contentieux. La correction des erreurs a un coût dont les Administrations peuvent se passer en anticipant sur les causes qui les engendrent. Cette amélioration de la satisfaction a été prouvée suite à une enquête de satisfaction des parties intéressées ;
- ♦ **amélioration de la relation de confiance avec les citoyens** :

Le renforcement de la relation de confiance entre l'Administration et les usagers n'a pas de prix. L'adhésion des usagers aux politiques publiques est facilitée par les efforts visibles d'amélioration du service. La certification ISO 9001 : 2015 témoigne de l'engagement de l'administration à fournir des services de qualité et à respecter les exigences de la norme ISO 9001 V 2015. Cela contribue à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques et par ricochet participe au renforcement du consentement à l'impôt avec la mise à disposition d'outils d'écoute client ;

- ♦ **optimisation des processus** : L'analyse et l'amélioration continue des processus prescrits par la norme ISO 9001 : 2015 permet d'identifier les points faibles et de mettre en place des actions correctives. Les processus sont optimisés pour accroître l'efficacité opérationnelle. Avec les outils de suivi mis en place, le processus gestion parvient à améliorer le taux de conformité

avec un dispositif efficace de relance tandis que le processus contentieux améliore ses capacités de suivi du contentieux et réduit les délais d'attente des réclamants ;

- ♦ **conformité aux lois et règlements** : Les administrations publiques doivent se conformer aux différentes réglementations applicables. La certification ISO 9001 : 2015 aide à réduire les risques stratégiques et opérationnelles (juridiques et financiers, ...) ;
- ♦ **amélioration de l'image de l'administration** : Au regard des parties prenantes, une Administration certifiée est la preuve d'une volonté de changement pour répondre aux exigences de la norme ISO 9001. C'est un atout qui facilite le partenariat avec d'autres organisations ;
- ♦ **sécurité dans les locaux abritant les services** : Les infrastructures doivent permettre la mise en œuvre de la norme pour l'obtention de services conformes. Entre autres les

bâtiments recevant du public doivent faire l'objet de mesures de sécurité et de protection incendie avec tous les investissements nécessaires. À cet effet, la DGID a remis sur pied le comité d'hygiène et de sécurité pour s'assurer de la conformité aux normes des locaux. Ainsi l'accueil de la DGC a fait peau neuve avec toutes les commodités requises. Un dispositif d'alarme incendie a été déployé, des formations en secourisme et en utilisation des extincteurs ont été dispensées ;

- ♦ **une meilleure gestion des ressources** : En optimisant les processus et en réduisant les gaspillages, les administrations peuvent mieux gérer leurs ressources financières et humaines ;
- ♦ **une plus grande transparence** : La mise en place d'un système de management de la qualité favorise la transparence et la traçabilité des décisions ;
- ♦ **une garantie de la continuité du service public** : Le respect des normes adossé à des procédures documentées assure l'harmonisation des pratiques et la continuité du service quels que soient les changements qui peuvent intervenir dans la gouvernance du système.

2- La DGID est-elle prête à relever le défi de la certification ISO 9001 de ses services ?

En décidant de soumettre ses services à la certification, la DGID a souscrit à une démarche volontaire qui implique un engagement de l'autorité en la

personne du Directeur général. Cet engagement s'est manifesté à travers la politique qualité qui a été signée le 19 septembre 2024 pour fixer le cap, engager tout le personnel et mettre à disposition les moyens.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi le Chef de l'État, qui demandait la généralisation de la certification ISO des Administrations publiques comme gage de transparence et de continuité du service public, lors de la rencontre tenue le 20 janvier avec les managers des administrations publiques.

La DGC a entamé les travaux pour la certification au mois de mars 2024 avec l'appui d'un consultant. C'est un challenge qui était à notre portée car la DGID est ancrée depuis des décennies dans le culte de la qualité. Tous les instruments de pilotage mis en œuvre par le passé ont réservé à la qualité un traitement privilégié. Déjà le PDSAF de 2008 mettait le curseur sur l'amélioration des relations avec le contribuable comme facteur de consentement à l'impôt.

Aujourd'hui, l'Administration fiscale change d'échelle pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses opérations en alignant ses pratiques internes aux normes internationales de qualité. Nous passons de l'auto évaluation au recours à des entités externes pour apprécier nos performances.

Pour une Administration publique comme la DGID, il est important de se mettre à l'écoute de l'usager client pour lui faciliter l'accomplissement de

ses obligations fiscales, pour réduire le contentieux et aménager des procédures de traitement efficace de ses requêtes et réclamations dans la perspective de l'amélioration des recettes.

Les services de la DGID sont préparés à réussir le pari de la certification du fait des efforts d'organisation de ses structures et de sa longue tradition de concrétiser et d'améliorer la qualité du service public. L'audit diagnostique de la DGC, à l'entame du processus de certification avait déjà révélé plusieurs exigences tangibles, ou amorcées, qui donnaient une longueur d'avance sur les diligences à mettre en œuvre.

3- Pourquoi la Division Gestion et contentieux de la DGE est choisie comme service pionnier pour la certification ?

La vocation de toutes les politiques publiques est d'atteindre l'objectif le plus largement possible pour un impact massif sur les cibles visées.

À ce titre, la pertinence du choix de la DGC se justifie par son poids dans la contribution aux recettes fiscales, étant entendu que la DGE génère environ 75 à 80 % des recettes de la DGID et que 90% de ces recettes résultent de déclarations courantes spontanées sous la responsabilité de cette division. Il est donc normal que la DGC fasse l'objet d'une attention particulière et la mise en œuvre d'un système de management de la qualité offre une opportunité pour accroître les performances organisationnelles, renforcer la satisfaction des contribuables et le consentement à l'impôt.

LES SEPT PRINCIPES DU MANAGEMENT DE LA QUALITÉ EN OUOLOF

- | | |
|--|---|
| 1- Taxawu client yi / Tegtal client yi | 5- Di ko yeesal saa su ne |
| 2- Ak ay Njiit yu ràññeeku | 6- Ak ay dogal yu sukkandiku ci firnde yu wóor |
| 3- Ànd ak liggéeykat yu farlu | 7- Sàmm sunu diggante ak sunuy farandoo ci liggéey bi |
| 4- Lalu ci doxalin wu leer | |



Salimata KOUYATÉ



LE POINT FOCAL QUALITÉ, UN PIVOT DANS LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DE LA DGC

En tant que point focal qualité, Madame Salimata KOUYATÉ, Chef du Bureau de la Gestion de la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE), revient sur son expérience.

1- Quel est le rôle du point focal qualité (PFQ) dans le cadre de la certification ?

Le point focal qualité (PFQ), dans une organisation donnée comme la DGC de la DGE, est un pilier central dans la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ). Il intervient dans le suivi de celui-ci en veillant notamment au respect du principe d'amélioration continue des processus et des services. En d'autres termes, le PFQ veille à ce que la DGC offre à tous ses usagers - clients (internes comme externes) des services et des prestations à la hauteur des standards internationaux.

Ainsi, le rôle du Point focal ne se limite pas à la simple vérification de conformité avec notamment le contrôle du respect de la norme ISO mais s'étend au suivi de toutes les démarches organisationnelles et à l'instauration d'une culture de la qualité à tous les niveaux.

Fondamentalement, le PFQ contribue à la notoriété et à l'efficacité d'un service

à travers entre autres le choix des méthodes de travail, d'organisation, de planning et de bien d'autres aspects y relatifs. Ses objectifs principaux incluent entre autres :

- ◆ la mise en place d'un service de qualité ;
- ◆ la satisfaction du client-usager ;
- ◆ la réduction des coûts de non-qualité ;
- ◆ l'amélioration et l'optimisation des performances de la Division.

Le point focal est en somme perçu comme le gardien de la satisfaction client en ce sens qu'il analyse minutieusement chaque processus pour identifier et corriger les manquements.

La note de service portant création du Comité Qualité m'a attribuée un point focal adjoint sur qui j'ai énormément pu compter. Que ce soit Adama NDJIM qui m'a suppléé quand j'étais partie à la Mecque ou Ousseynou GAYE qui

l'a remplacé après son affectation, l'appui des deux (2) PFQ-adjoint a été fondamental tout au long du processus de certification de la DGC.

2- Comment se présente le déroulement de la procédure de certification (avant, pendant et après) ?

La première étape du parcours de la DGC, dans ce processus de certification ISO 9001, débute avec la décision du Directeur des grandes Entreprises d'inclure dans les plans de travail annuels (PTA) des années 2020 à 2023 de la DGC des indicateurs en droite ligne avec des objectifs grandement orientés vers l'amélioration de la qualité des services rendus aux clients-usagers de la DGE. Ce fut une étape capitale car elle a permis de bâtir les fondations de ce projet.

C'est d'ailleurs l'occasion de rendre un vibrant hommage à la vision et au management de l'ancien Directeur général des Impôts et des Domaines

³ Monsieur Adama NDJIM lorsqu'il était Contrôleur au niveau de Bureau de Gestion de la Gestion de la DGE, puis Monsieur Ousseynou GAYE actuel point focal adjoint de la Division.

qui a absolument tout mis en œuvre pour concrétiser ce projet de certification ISO de nos processus et procédures. Son appui a été fondamental.

Ensuite, à partir de 2024 avec l'accompagnement du prestataire choisi à cet effet Mme Aminata MAR du Cabinet AFIA, nous avons véritablement engagé le travail de normalisation de toutes nos procédures et participé à l'élaboration, dans le cadre du Comité Qualité, de la plupart des documents exigés par la Norme ISO (avec entre autres l'analyse de l'existant, l'identification des écarts et des cibles, la mise en place des actions de correction, la compréhension des exigences de la Norme ISO 9001, l'implication et la préparation du personnel de la DGC,

la préparation des audits...).

En somme, la DGC s'est profondément imprégnée des normes à suivre et à respecter, en plus de se structurer de sorte à être efficace au niveau des clients-usagers, de la hiérarchie, des partenaires et des fournisseurs notamment.

3- En quoi consiste l'apport du SMQ dans les services fournis par la Division de la Gestion et du Contentieux.

Basée sur le principe de l'amélioration continue, le Système de Management de la Qualité permet une remise en question constructive des modes de fonctionnement de la DGC qui, désor-

mais adopte une stratégie globale et met tout en œuvre pour satisfaire ses clients-usagers en qualité, en coût et aussi en délai, avec bien évidemment en soubassement, le développement d'un esprit qualité partagé par tout le personnel de la Division.

En définitive, la Division a aujourd'hui fait sienne l'idée largement répandue mais rarement appliquée selon laquelle la qualité est l'affaire de tous.

De nouvelles procédures de suivi des requêtes sont mises en place et le SMQ permet aujourd'hui aux deux (2) Bureaux de la Division de gagner en efficacité dans l'exécution de toutes les tâches dans lesquelles ils sont impliqués.



Photo de famille de la Division de la Gestion et du Contentieux de la Direction des grandes Entreprises

⁴ - transmission à l'autorité d'une note technique sur le projet de certification.

- 100% de régularisation des crédits de TVA.

- 100% des demandes de restitution sont traitées dans les délais.

- 100% des autres requêtes (admissions en non-valeur, demande de dégrèvement, demande de remise gracieuse) sont traitées dans un délai de 20 jours.

⁵ Le Bureau de la Gestion et le Bureau du Contentieux.



LE NOUVEAU COMITÉ DE DIRECTION DE LA DGID

Une équipe compétente, collaborative et constructive

La nouvelle année 2025 s'inscrit déjà dans une dynamique de profonde mutation. Elle est marquée par la « nouvelle ère » qui s'ouvre à la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), avec la nomination du nouveau Directeur général, Monsieur Jean KONÉ, et les changements intervenus dans le comité de direction.

Le nouveau comité de direction est composé de juristes, de sociologue, d'internationaliste, de politistes, d'économistes, d'expert en Transport et logistique et même d'ingénieur. Si les profils semblent différents, il n'en demeure pas moins que la chose la mieux partagée est qu'ils sont des managers et des experts de la fiscalité et du foncier, aguerris, dynamiques, engagés, déterminés et surtout complémentaires.

Réunie autour d'une même ambition, la nouvelle équipe dirigeante vise essentiellement l'efficacité des différents services de la DGID, l'amélioration continue de la qualité des prestations rendues et ainsi la satisfaction optimale des besoins des usagers – clients des services publics des impôts, du foncier, des domaines et du cadastre.

Comme quoi, face aux enjeux de l'heure dans un contexte de renouveau et de changement marqué par l'ambition déclinée par les autorités de financer la Stratégie nationale de développement à partir de nos ressources propres, la DGID a les armes pour continuer à exister et à jouer pleinement son rôle prééminent en matière de financement du développement.

Ainsi, le nouveau comité de direction s'adossera sur cette vision stratégique, la rigueur et le professionnalisme en bandoulière, afin de placer la DGID sur l'orbite de la performance au grand bénéfice des citoyens.



À la découverte du nouveau TOP MANAGEMENT DE LA DGID

Monsieur Jean KONE
Directeur général



À seulement 44 ans, Jean KONE est le plus jeune Directeur général de l'histoire de la DGID. Inspecteur principal des Impôts et des Domaines de

Jean KONE est issu de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis où il décroche une Maîtrise en Droit public en juillet 2022. La même année, il réussit aux deux (2) prestigieux concours de l'administration sénégalaise : Le concours d'entrée à l'École nationale d'Administration (ENA) et celui d'entrée au Centre de Formation judiciaire (CFJ). Il choisit l'ENA qu'il intègre en 2003.

Animé par un esprit de défi, d'adaptation et de persévérance, il mène de

classe exceptionnelle, ce natif de Saint-Louis s'est imposé par un parcours académique et professionnel remarquable, forgé entre rigueur, humilité et excellence.

front sa formation à l'ENA et ses études universitaires à l'UGB. Deux (2) ans plus tard, il finit major de sa promotion à l'ENA et major de sa promotion au Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Droit public, option Collectivités locales.

Ainsi, il rejoint la famille des Impôts et des Domaines en 2005. Avec 20 ans d'expérience, Jean KONE a gravi les échelons au sein de la DGID, acquérant une expertise solide en fiscalité, en contrôle fiscal et en stratégie de

recouvrement des recettes publiques.

Il débute sa carrière en 2005 au Centre des services fiscaux de Grand Dakar, avant d'intégrer le Centre des grandes Entreprises, où il dirige la section «Industries-Pêches-Mines» de 2008 à 2010. Entre 2010 et 2018, il occupe successivement les postes de Chef de bureau du contentieux à la Direction de la Législation et du Contentieux, puis de Chef des bureaux de Contrôle fiscal dédiés aux activités immobilières, minières, télécoms et financières.

En 2018, son ascension le mène au ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), actuel ministère Finances et du Budget (MFB), où il devient Conseiller technique du ministre, puis Coordonnateur de l'Unité d'Exécution de la Stratégie de Recettes à moyen terme (UE-SRMT) entre 2021 et 2023.

Parallèlement, il est représentant du MFB dans les Conseils d'administration de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX), de la Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS), de la Société de transport Dakar Dem Dikk (3D), de VITAGRO. De même, il représente le MFB au Conseil de surveillance de la l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) et au Conseil de la Fondation SONATEL.

Il est également Commissaire du Gouvernement du Sénégal auprès de l'Ordre national des Experts comptables et des Comptables agréés (ONECCA).

Avant sa nomination à la tête de la DGID, le 8 janvier 2025, Jean KONE dirigeait la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle Fiscal (DRESCOF). Un poste clé qui lui a permis d'approfondir son expertise en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et, en optimisation des recettes.

Monsieur Cheikh Mouhamed Hady DIEYE

Coordonnateur



Originaire de Saint-Louis, Cheikh Mouhamed Hady DIEYE obtient son baccalauréat au Lycée Charles De Gaulle avant d'intégrer l'École nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), devenue aujourd'hui École nationale d'Administration (ENA). Il y suit d'abord une formation en Cycle B (de 1991 à 1992), puis en Cycle A (de 2000 à 2001), consolidant ainsi une base académique solide dans les domaines de la fiscalité et du foncier.

Entre ces deux (2) étapes majeures de son parcours, s'écoulent plusieurs années au cours desquelles il se consacre à la pratique fiscale et domaniale. Il débute sa carrière à la DGID en tant que Contrôleur Rédacteur au Bureau des Services fiscaux de Grand Dakar, avant d'être promu Chef de l'Unité de fiscalité Professionnelle (UFP) Commerce et Hôtellerie au Centre des Services fiscaux de Grand Dakar.

Depuis 2004, Hady DIEYE a su gravir les échelons, occupant tour à tour des postes stratégiques au sein de la DGID : Chef UFP Industrie Pêche (de 2004 à 2004), cumulativement Chef du Bureau du Recouvrement, du Bureau des Domaines et Conservateur du Centre des Services fiscaux de Saint-Louis avant d'en devenir le Chef de Centre, puis, Chef de Centre du Centre des Services fiscaux de Ngor Almadies, Chef de Centre du Centre des grandes Entreprises, Adjoint au Directeur des Services fiscaux, Directeur du Renseignement et des Stratégies du contrôle fiscal, Directeur des grandes Entreprises et aujourd'hui Coordonnateur.

Parallèlement à ces fonctions, Hady DIEYE a mené plusieurs projets et réformes à la DGID. Il était Responsable du suivi de la mise en

œuvre du système de suivi informatisé du contrôle fiscal (SISCOFI) (2019), Responsable du suivi de la mise en place de l'application automatisée de gestion du recensement (PAGCF/SIGUIL 2) (2020), Chef du Projet de Recensement national des Propriétés imposables (RNPI) (2022), Président du comité sur la réforme des Centres de Gestion agréés (CGA) (2022) et enfin, en 2024, Président du comité de suivi du projet de certification ISO 9001 – 2015 de la Division de la Gestion et du Contentieux de la Direction des grandes Entreprises.

En parallèle à son riche parcours professionnel, Hady DIEYE a poursuivi ses études dans d'autres domaines notamment en administration des Entreprises et en Droit. Ainsi, il est également diplômé d'un DSS à l'Institut de Formation en Administration et Création d'Entreprise (IFACE/UCAD). Il a aussi participé à plusieurs séminaires de haut niveau au Sénégal et à l'international, ce qui lui vaut d'être considéré aujourd'hui comme un acteur clé, dans les réflexions et les orientations stratégiques au niveau de l'administration fiscale. Il a également participé à plusieurs séminaires tant au niveau national qu'au niveau international portant sur des thématiques essentielles pour la DGID.

Monsieur Amadou Abdoulaye BADIANE

Directeur du Contrôle interne



de Dakar, Amadou Abdoulaye BADIANE est aussi un ancien élève de l'École nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) devenue École nationale d'Administration (ENA).

À l'issue de sa scolarité à l'ENA en 1995, Amadou Abdoulaye BADIANE rejoint la DGID où il exerce successivement les fonctions de Rédacteur n°1 de la Direction des Impôts (2000-2005), Chef de la section « fiscalité directe et taxes assimilées » du Bureau de la Législation et du Contentieux (2005-2006), Chef de la section « impôts indirects et taxes assimilées » du Bureau de la Législation et du Contentieux (2006-2007), Chef du Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau II (2007-2011) et Chef du Centre des grandes Entreprises (2011-2014). Amadou Abdoulaye BADIANE était également Directeur de la Légis-

lation, des Études et du Contentieux (2014-2017) puis, Directeur de la Législation et de la Coopération internationale (2017-2023) suite à la réforme des structures intervenue en 2017, avant de devenir Directeur du Contrôle et de l'Audit interne depuis février 2023.

Parallèlement à ces fonctions, il a été Directeur du Projet de Modernisation de l'Administration fiscale (PROMAF) du Sénégal (2010-2014), Chef du groupe de travail n°1 sur les projets de réforme relatifs à la partie du Code général des Impôts portant sur les « impôts indirects et taxes assimilées » (2010-2012) et représentant du Sénégal au Comité de pilotage du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE) (2016-2022). Il est également Chef de l'équipe des négociateurs en conventions fiscales du Sénégal depuis 2014.

Titulaire d'une Maîtrise en Sciences juridiques, option Droit public (1992) et d'un Diplôme d'études approfondies en Droit public (1997) de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD)

À la DGID, Amadou Abdoulaye BADIANE a participé à toutes les grandes réformes fiscales et managériales, au cours des vingt-cinq (25) dernières années.

Au niveau régional, Amadou Abdoulaye BADIANE a participé à l'« élaboration d'un dispositif opérationnel de suivi-évaluation de la transition fiscale au sein de la CEDEAO » (décembre 2023) et à la rédaction de l'Acte addi-

tionnel – à l'accord de coopération inter-États portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du champ Grand-Tortue/Ahmeyim – du 21 décembre 2018, relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants.

Dans un autre registre, il est consultant de L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations unies

en matière de formation de conventions fiscales, de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Islamic Centre for Development of Trade (ICDT) en matière fiscale.

Enfin, Amadou Abdoulaye BADIANE a été formateur en fiscalité à L'UCAD de 2000 à 2014. Il a également formé plusieurs générations d'Inspecteurs des Impôts et des Domaines à l'ENA.

Monsieur Ibrahima NDIAYE

Directeur de l'Administration et du Personnel



Ibrahima NDIAYE a fait la majeure partie de ses études supérieures à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis où il obtient son Diplôme d'études approfondies en sociologie en 2002, après une Maîtrise et un Certificat de maîtrise, tous deux (2) en sociologie, respectivement en 1999 et en 2001. Par la suite, il réussit au concours d'entrée de l'École nationale d'Administration d'où il sortit en 2005 pour rejoindre la DGID.

Il est également titulaire d'un Certificat en Organisation, Pilotage sur objectifs et Gestion des Ressources humaines (2007) du Centre d'Enseignement à distance du Sénégal (CEDS), d'une Attestation en finances publiques (2012) de l'école Infrastech Afrique de Dakar, ainsi que d'une Attestation en management des projets (2016) de l'École nationale d'administration de France.

Il a également participé à plusieurs séminaires tant au niveau national qu'au niveau international portant sur des thématiques essentielles pour la DGID.

Avant de devenir Directeur de l'Administration et du Personnel depuis janvier 2025, Ibrahima NDIAYE exerça de nombreuses fonctions au sein de la DGID. Il fut Chef de l'Unité « Services et Télécommunications » du Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau II (2007-2008), rédacteur au Bureau de la Stratégie et du Suivi (2009-2011), Chef de la Section « Stratégie » du Bureau de la Stratégie et du Suivi (2011-2012), Chef de la Section « Pilotage de la Modernisation » au Bureau de la Stratégie et de la Modernisation (2012-2014), Chef du Bureau du Suivi et de la Synthèse

(2014-2015), Conseiller technique du Directeur général (2015-2017), Adjoint au Directeur de l'Administration et du Personnel (2017-2021), Chef du Bureau de Contrôle de la Direction du Contrôle et de l'Audit interne (2021-2023) et Adjoint au Directeur du Contrôle et de l'Audit interne (2023-2025).

Parallèlement, Ibrahima NDIAYE a été point focal de la DGID pour le Programme national de Développement local (PNDL) (2009-2011) et pour le Projet d'Appui à la Promotion du Secteur privé (PAPSP) (2012-2013).

De même, il a été coordonnateur de plusieurs travaux essentiels pour la DGID tels que les travaux d'évaluation des trois derniers systèmes de répartition des avantages des agents de la DGID (2017) et en 2016, les travaux du Comité de rédaction du Contrat de performance entre le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et la DGID 2018-2020.

Dans un autre registre, Ibrahima NDIAYE fut formateur en Déontologie spéciale à l'ENA (2022-2024).

Monsieur Assane DIOUF

Directeur des Systèmes d'Informations



À son admission à l'École nationale d'administration en 2003, Assane DIOUF était titulaire d'une Maîtrise (2002) en Droit de l'Entreprise de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. C'est à l'issue de sa formation à l'ENA en 2005, qu'il continua ses études supérieures pour obtenir en 2007, un Diplôme d'études approfondies en Droit économique et des Affaires de la même université. En 2009, il obtient un Master en Études Diplomatiques et Stratégiques du Centre d'Études Diplomatique et Stratégiques (CEDS) de Paris, antenne de Dakar.

Monsieur Abdou GNINGUE

Directeur des Domaines



Admis à l'École nationale d'Administration en 2007, Abdou GNINGUE est titulaire d'une Maîtrise en Droit de l'Entreprise

Au sein de la DGID, Assane DIOUF a également suivi plusieurs formations en fiscalité et dans des domaines connexes tels que le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme et, la maîtrise des risques.

Après l'ENA, Il rejoint la DGID comme Chef de l'Unité des professions comptables et experts agréés au Centre des Professions libérales (2005-2007).

Par la suite, il occupa les fonctions de Chef de la Sous-section Commerce général au Centre des grandes Entreprises (2007-2008), Chef de la Sous-section Pétrole au Centre des grandes Entreprises (2008-2009), Chef de la Section fiscalité indirecte à la Direction de la Législation, des Études et du Contentieux (2009-2014) et Chef du Bureau du Contentieux de la Direction de la Législation, des Études et du Contentieux (2014-2015).

Avant de devenir Directeur des Systèmes d'Informations depuis mars 2023, Assane DIOUF a également été successivement Chef du Bureau de la Législation de la Direction de la Législation, des Études et du Contentieux (2015), Chef du Bureau de Contrôle spécialisé n°1 de la Direction du Contrôle et du Renseignement (2015-2017) et Chef de la Division du Contrôle de la Direction des grandes Entreprises (2017-2023).

Parallèlement à ses fonctions, Assane DIOUF est représentant du Sénégal dans le groupe de travail sur les mesures fiscales et financières de la Convention cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac.

Dans un autre registre, il est consultant de l'OMS auprès de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) et au Centre pour la Recherche Économique et Sociale (CRES). De même, il est formateur en fiscalité à l'ENA du Sénégal.

Par ailleurs, il est auteur de plusieurs publications : « Étude de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'harmonisation de la fiscalité du tabac dans l'espace UEMOA » (OMS – UEMOA, 2017), « Rapport sur la taxation des produits du tabac au Sénégal : Projet de renforcement du cadre juridique et réglementaire pour la lutte antitabac au Sénégal » (CRES, 2009). Il a également été co-auteur : du « rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur la taxation des tabacs dans l'espace UEMOA » (OMS – UEMOA, 2015), du « rapport du Sénégal sur le Projet régional de recherche – action sur la taxation des produits du tabac en Afrique de l'Ouest (CRES, 2012) et de « l'Argumentaire pour une révision du système de taxation des produits du tabac en Afrique de l'Ouest » (CRES, 2013).

(2005) et d'un Diplôme d'études approfondies en Droit économique et des Affaires (2007) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Il dispose également d'un Master 2 en Finances et Gestion publiques de l'Institut supérieur des Finances (IST) de Dakar. Au cours de sa carrière, il a subi une formation en TADAT : outil diagnostic d'évaluation des administrations fiscales du Fonds monétaire international.

Il a rejoint la DGID en 2009. Au sein de l'institution Abdou GNINGUE a une carrière particulièrement tournée vers les Domaines. Il occupe les postes de Rédacteur à la Direction de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à deux reprises (2009-2011

et 2012-2014), de Chef de Section au Centre des Professions libérales (2011-2012), de Chef de Section, chargé des affaires domaniales à la Direction régionale de Dakar (2014-2017), de Chef de la Section Législation domaniale (2017-2018) et par la suite de Chef du Bureau de la Législation domaniale à la Direction de la Législation et de la Coopération internationale (2018-2023).

Après quatorze (14) années passées à la DGID, il rejoint en 2023 le ministère des Finances et du Budget, pour occuper le poste de Chef du Bureau des études à la Cellule des Affaires foncières et domaniales dudit ministère.

En 2024, il revient à la DGID comme Directeur des Domaines.

Monsieur Mamadou NDIAYE

Directeur du Recouvrement



Sorti en 2000 de l'École nationale d'Administration et de la Magistrature devenue École nationale d'Administration, Mamadou NDIAYE est titulaire d'une Maîtrise en Sciences juridiques, option Droit public, obtenue en 1997.

Au cours de sa carrière, Mamadou NDIAYE a suivi plusieurs formations complémentaires en fiscalité telles que celle sur le « renforcement en Taxe

sur la Valeur ajoutée (TVA) » à l'École des Impôts de Noisy-le-Grand en France (2007) et dans des domaines connexes : « cours de renforcement en comptabilité générale » à l'Institut de formation professionnelle à Dakar (2004), « formation en TADAT : outil diagnostic d'évaluation des administrations fiscales » du Fonds monétaire international (2023), « formation sur l'audit et le contrôle des finances publiques » au CIFOPE de Paris (2023), « formation sur le thème - Gouvernance et optimisation de l'achat public : lutte contre la fraude et la corruption » au CIFOP de Paris (2024).

Il a également participé à plusieurs séminaires tant au niveau national qu'au niveau international portant sur des thématiques essentielles pour la DGID. C'est le cas notamment de celui sur le recouvrement au Sénégal en 2025, celui sur les réformes fiscales et foncières au Gabon en 2016 ou encore celui sur le contrôle des prix de transfert au Rwanda.

Avant de devenir Directeur du Recouvrement depuis janvier 2025, Mamadou NDIAYE exerça de nombreuses fonctions au sein

de la DGID. Il fut Chef d'Inspection fusionnées d'Assiette et de Contrôle au Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau 1 (2001-2004), Chef de l'Unité de Contrôle au Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau 1 (2004-2005). Arrivé au Centre des grandes Entreprises en 2005, il y occupa successivement les fonctions de Chef de la Section Industries, Pêches et Mines (2008-2009) et de Chef du Bureau de la fiscalité (2009-2012). Parallèlement, il est nommé Chef de la Brigade mixte de contrôle Impôts – Douanes (2012-2014).

En matière de vérification fiscale, il a également été Chef de la Brigade de vérification n°1 (2012-2014).

Par la suite, il devient successivement Chef du Centre des Services fiscaux de Grand-Dakar (2014-2015), Conseiller technique du Directeur général (2015-2017) et Adjoint au Directeur des grandes Entreprises (2017-2023), avant de quitter la DGID pour l'Inspection générale des Finances du Ministère des Finances et du Budget en 2023, pour deux ans (2023-2025).

Monsieur François NDIAYE

Directeur du Cadastre



Affecté à la Direction générale des Impôts et des Domaines en 2004, François NDIAYE était déjà titulaire d'un Diplôme universitaire de Technologie en génie civil – option géomètre de l'École nationale supérieure universitaire de Technologie de Dakar (1992)

et d'un Certificat en Système d'Information géographique appliqué de l'École nationale d'Économie appliquée (ENEA) de Dakar (2003), avant de terminer par la suite son Diplôme d'Ingénieur des Travaux en gestion du Développement Urbain à l'ENEA (2005).

Au cours de sa carrière au sein de la Direction du Cadastre, François NDIAYE a continué ses études dans d'autres domaines notamment en gestion de projets et en administration publique. Ainsi, il est également titulaire d'un Master 2 en Management des Projets de l'Institut supérieur de Management de Dakar (2015), d'une Attestation de formation sur la Sécurité foncière de l'École nationale des Finances publiques de Toulouse (2017), d'un Certificat de formation en Suivi et Évaluation des projets et Programmes de Développement de l'Institut supérieur de Management des Organisations de Dakar (2022),

d'une Attestation de formation sur « Réussir la transformation numérique de l'Administration publique de l'École nationale de l'administration publique du Canada (2022) et d'un Master 2 en Sécurité nationale du Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité de Dakar (2023).

Avant d'être nommé à la tête de la Direction en août 2024, François NDIAYE a gravité les échelons en occupant successivement les fonctions de Technicien supérieur géomètre aux Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux de Dakar Plateau, de Rufisque, de Pikine et de Guédiawaye (2004-2010), de Chef du Bureau du Cadastre du Centre des Services fiscaux de Fatick (2010-2012), de Chef des Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux de Kaolack et de Fatick (2012-2015), de Chef des Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux de Ngor Almadies et des Parcelles assainies (2015-2019), de Chef du Bureau du Cadastre de Ngor Almadies (2019-2021), avant de

rejoindre le niveau central pour être Chef du Bureau des Études et des Travaux techniques de la Direction du Cadastre, de 2021 à 2024. Parallèlement, il a été Chef du Bureau de la Modernisation et de la Documentation

par intérim de la Direction du Cadastre (2021-2023).

Parallèlement à ses fonctions, il a participé à l'accompagnement de la Direction du Cadastre aux écoles

de formation des géomètres, comme chargé de cours de Topographie, de Géodésie et de Droit foncier (2009-2024).

Madame SY Ndeye Aïssatou NDAO

Directeur du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal



intégrer l'École nationale d'Administration du Sénégal d'où elle sort comme Inspecteur des Impôts et des Domaines en 2003.

Au cours de sa carrière, Madame SY a également poursuivi sa formation en intégrant d'autres programmes. Elle est ainsi titulaire d'un DESS en Intelligence Économique et en Stratégie (2010), et d'un Diplôme International d'Administration Publique Cycle International Court (2012), obtenus respectivement à l'École de Guerre Économique de Paris et à l'École Nationale d'Administration (ENA) de France. En 2017, elle obtient un Certificat de Gestion Macroéconomique des Ressources naturelles, délivré par le Fond Monétaire International.

Au sein du Ministère des Finances et du Budget et au sein de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), Madame SY, femme d'actions au management inspirant, a occupé plusieurs postes stratégiques depuis

2012 et 2025 : Conseillère du Ministre chargé du Budget sur les questions fiscales, agricoles et relatives au transport de voyageurs (2012-2014), Cheffe du Centre des moyennes Entreprises (2014-2017), Directrice des Systèmes d'Information (2017-2019), Directrice des Services fiscaux (2019-2021) et Directrice des moyennes Entreprises (2021-2024). Sa rigueur et son expertise reconnue l'amènent aujourd'hui à diriger la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle Fiscal, une mission stratégique pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et, l'amélioration des recettes fiscales.

Du reste, forte d'une solide expérience de 21 ans au sein de la DGID et d'un riche parcours académique, Ndeye Aïssatou Ndao a joué un rôle clé dans la modernisation de l'administration fiscale, notamment à travers la digitalisation (pilotage et maîtrise d'ouvrage des grands projets de la stratégie numérique de la DGID) et l'optimisation des services.

Après une Maîtrise en sciences économiques et sociales et un Diplôme d'Études supérieures spécialisées (DESS), obtenus respectivement en 1999 et en 2000, à l'Université Lumière Lyon 2 en France, Ndeye Aïssatou NDAO rentre au Sénégal pour

Monsieur Makhaly FAYE

Directeur des grandes Entreprises



des Impôts et des Domaines (DGID) en 2004.

Au cours de sa carrière, Makhaly FAYE a subi plusieurs formations complémentaires en fiscalité tels que celui sur les « Prix de transfert » en 2008 et en 2017, organisé respectivement par le Forum de l'Administration Fiscale africaine (ATAF) et le centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) et celui sur la « Fiscalité des entreprises minières » à l'École des Mines de Paris – Paris Mines Tech Fontainebleau, en 2022. Il a également suivi des formations dans des domaines connexes à la fiscalité : « Contrôle interne, audit et cartographie des risques dans le secteur public » au CIFOPE de Paris (2023) et « Évaluation des Politiques publiques dans le contexte de la GAR » au CIFOPE de Paris (2023).

Avant de devenir Directeur des grandes

Entreprises depuis janvier 2025, Makhaly FAYE exerça de nombreuses fonctions au sein de la DGID. Il fut Chef du Bureau de la Fiscalité au Centre des Services fiscaux de Mbour (2005-2006), Chef de la Section « Services » du Centre des grandes Entreprises (2008-2011), Chef du Bureau du Recouvrement du Centre des Services fiscaux de Grand Dakar (2021-2012), Chef du Bureau du Recouvrement du Centre des Services fiscaux de Dakar Liberté (2012-2014), Chef du Centre des Services fiscaux de Dakar Liberté (2014-2017) et enfin, Conseiller technique du Directeur général (2017-2019) et Adjoint au Directeur des Services fiscaux (2019-2023), avant de quitter la DGID pour rejoindre l'Inspection générale des Finances du Ministère des Finances et du Budget pour deux ans (2023-2025).

Parallèlement à ses fonctions, il est formateur en fiscalité à l'École nationale d'Administration du Sénégal.

Titulaire d'une Maîtrise en Sciences juridiques et politique/Droit privé, option judiciaire (2001), Makhaly FAYE est sorti de l'École nationale d'administration du Sénégal en 2003 pour rejoindre la Direction générale

Monsieur André Pierre DIOH

Directeur des Services fiscaux



Pierre DIOH est titulaire d'une Maîtrise en Sciences juridiques et politique, Droit public option Relations internationales de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, obtenue en 2003.

Par la suite, il rejoint la DGID pour occuper diverses fonctions avant d'être nommé Directeur des Services fiscaux depuis janvier 2025. Il fut Chef de l'Unité « Production » du Bureau de la Fiscalité du Centre des Services fiscaux de Grand Dakar (2006-2008) et Rédacteur à la Direction de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre en 2008. Après son séjour de Chef du Centre des Services fiscaux de Matam où il occupait en même temps les fonctions de Chef des Bureaux du Recouvrement, de la

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers, des Domaines et des recettes domaniales, il est affecté au Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau 2 comme Chef du Bureau du Recouvrement (2011-2013). En 2014, il devient Chef du Centre des Services de Dakar Plateau jusqu'en 2021, date à laquelle il rejoint le Centre des Services de Dakar Liberté, également comme Chef de Centre.

Le poste d'Adjoint au Directeur du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal (2021-2025) a été son dernier avant la tête de la Direction des Services fiscaux.

Sorti en 2000 de l'École nationale d'Administration, André

Madame DIABY Yama KOUYATE

Directeur des moyennes Entreprises



Droit privé général deux (2) ans plus tard.

Brevetée de l'École nationale d'Administration en 2023, Madame DIABY rejoint la DGID au cours de l'année 2004. Dès lors, s'ouvre à elle une belle carrière professionnelle qui l'amènera à occuper diverses fonctions : Cheffe de Section Commerce-hôtellerie au Centre des grandes Entreprises (CGE) en 2008, Cheffe du Bureau des Régimes fiscaux spéciaux et Agréments à la Direction de la Législation et de la Coopération en 2009, Cheffe du Bureau du Recouvrement au CGE en 2014, Adjoint au Directrice des moyennes Entreprises en 2017, Directrice des Systèmes d'Information en 2019, Directrice du Recouvrement en 2023, et enfin actuel Directrice des Moyennes Entreprises.

Derrière le calme et la sérénité qui la caractérisent, se cache une infatigable femme d'action. Yama Kouyaté est

engagée depuis plusieurs années dans de nombreuses associations où elle essaye de satisfaire sa soif insatiable pour le social. Secrétaire Exécutive de la Mutuelle des Agents des Impôts et des Domaines (MA-DGID), Présidente de la Commission sociale de l'Amicale des Inspecteurs des Impôts et des Domaines du Sénégal, Présidente de la Commission sociale de l'Amicale des Élèves de l'École nationale d'Administration pour ne citer que cela.

Madame DIABY Yama Kouyaté capitalise ainsi une riche expérience administrative et managériale, notamment dans les domaines de la gestion de projet informatique et du recouvrement, qui lui valent le respect et l'admiration de tous ses pairs. Elle a également participé à plusieurs séminaires de formation tant au niveau national qu'au niveau international portant sur des thématiques essentielles pour la DGID.

Yama KOUYATÉ a fait ses humanités à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) où elle obtint sa maîtrise en Droit privé, option Judiciaire en 1999, puis son Diplôme d'études approfondies (DEA) en

Monsieur Magatte DIAKHATÉ

Directeur de la Législation et de la Coopération internationale



À sa sortie de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2006, Magatte DIAKHATÉ était titulaire d'une Maîtrise en Droit public, option Relations internationales (2003) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Ainsi, c'est au cours de sa carrière professionnelle qu'il continua ses études supérieures pour obtenir en 2010, son Diplôme d'études

approfondies en Droit public général de la même université.

Au sein de la DGID, Magatte DIAKHATÉ a également suivi plusieurs formations en fiscalité notamment en fiscalité internationale (Prix de transfert, Conventions fiscales internationales) et dans des domaines connexes tels que le Partenariat public privé et les Énergies renouvelables.

Magatte DIAKHATÉ rejoint la DGID en 2006 et y occupe plusieurs postes : Chef de la Section « Services » du Centre des grandes Entreprises (2009-2011), Chef du Bureau Contrôle du Centre des grandes Entreprises (2014-2017), Chef du Bureau de la Législation de la Direction de la Législation et de la Coopération internationale (2017-2021) et Chef du Centre des moyennes Entreprises 2 de décembre 2021 à avril 2024, avant de retourner à la législation pour devenir Directeur de la Législation et de la Coopération internationale.

Après l'ENA, Il rejoint la DGID comme Chef de l'Unité des professions comptables et experts agréés au Centre des Professions libérales

(2005-2007). Par la suite, il occupa les fonctions de Chef de la Sous-section Commerce général au Centre des grandes Entreprises (2007-2008), Chef de la Sous-section Pétrole au Centre des grandes Entreprises (2008-2009), Chef de la Section fiscalité indirecte à la Direction de la Législation, des Études et du Contentieux (2009-2014) et Chef du Bureau du Contentieux de la Direction de la Législation, des Études et du Contentieux (2014-2015).

Passionné de législation et de fiscalité internationale, Magatte DIAKHATÉ a participé à la rédaction de plusieurs textes qui rythment les relations fiscales internationales comme l'Acte additionnel – à l'accord de coopération inter-États portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du champ Grand-Tortue/Ahmeyim – du 21 décembre 2018, relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants.

Parallèlement à ses fonctions, Magatte DIAKHATÉ est formateur en fiscalité à l'ENA du Sénégal, à l'Université de Bambey et à l'École supérieure polytechnique de Dakar.

Par **Abdou FAYE**,

Chef de la Section Communication interne
Bureau de la Communication et de la Qualité





DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Ces valeurs qui nous unissent



Engagement



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

**Nous donnons
le meilleur de
nous-mêmes
pour atteindre
des sommets
de performance**



**Nous nous
engageons à
exceller, avec
intégrité et
détermination**



Qualité



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

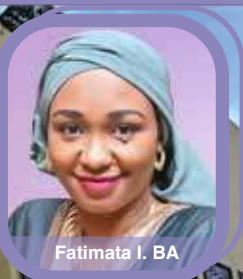
**Dans la course à la
qualité, nous ne nous
fixons pas de ligne
d'arrivée. Nous nous
surpassons au
quotidien pour vous
offrir le meilleur**



Performance



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



Fatimata I. BA



OUVERTURE DE NOUVEAUX CENTRES DES SERVICES FISCAUX À KEUR MASSAR, DIAMNIADIO ET TIVAOUANE

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a procédé à l'ouverture de ses trois (3) nouveaux Centres des

Services fiscaux à Keur Massar, à Diamniadio et à Tivaouane, entièrement fonctionnels depuis février 2025.

Le Centre des Services fiscaux de Keur Massar situé à Almadies 2, à la sortie de l'Autoroute à péage numéro 9, est compétent pour les zones des communes de Keur Massar Nord et Sud, Yeumbeul Nord et Sud, ainsi que celles de Malika et Diakhaye.

Le Centre des Services fiscaux de Diamniadio, logé à l'entrée de la cité des fonctionnaires, sur la route nationale numéro 2, couvre les communes de Diamniadio, Sébikotane, Yenne et Sendou. Ce nouveau Centre concrétise la vision de la DGID de doter la nouvelle ville d'une infrastructure à la hauteur des enjeux fonciers et fiscaux qui y sont attendus au profit des investisseurs et des populations environnantes.

Le Centre des Services fiscaux de Tivaouane, niché au cœur de la ville sainte au niveau du site de l'ancienne mairie, polarise les dix-huit (18) communes du département. Il offre un cadre d'accueil propice à la diligence optimale des requêtes des usagers.

Ces réalisations traduisent l'ambition de la DGID de mettre l'utilisateur au cœur de sa politique par la proximité.

Avec l'érection du nouveau Centre des Services fiscaux de Keur Massar, les populations riveraines n'auront plus besoin de se déplacer jusqu'au centre des Services fiscaux de Pikine à Golf, pour accomplir leurs procédures fiscales, domaniales ou cadastrales. Il en est de même pour une partie des populations de Diamniadio qui dépendaient du Centre des Services fiscaux de Rufisque et celles de Tivaouane qui effectuaient toutes leurs démarches fiscales et foncières au Centre des Services fiscaux de Thiès.

A ce propos, tous les dossiers des contribuables concernés ont été transférés dans les nouveaux Centres et les usagers susmentionnés ont été respectivement informés des changements intervenus dans leurs situations fiscale et foncière à travers l'envoi de sms par le Bureau de la Communication et de la Qualité de la DGID, en collaboration avec lesdits Centres.

Ces réalisations structurelles de la DGID traduisent également son ancrage dans sa politique qualité, qui vise la satisfaction et la fidélisation des usagers.

A ce jour, toutes les démarches fiscales et foncières peuvent être effectuées au niveau de ces différents centres des services fiscaux à l'aide d'un personnel compétent, dévoué et disponible.

Il s'agit notamment de :

- ♦ l'accomplissement des obligations déclaratives et de paiements d'impôts, de taxes et de redevances ;
- ♦ la régularisation des titres de propriétés ;
- ♦ l'obtention de services comme l'état de droit réel, l'extrait de plan cadastral etc. ;
- ♦ l'achat digitalisé de quittances et de timbres à travers les bornes dédiées à cet effet.

Par ailleurs, l'innovation majeure de ces nouvelles infrastructures est la mise en place de plateformes intégrées de services qui regroupent tous les services du bloc fiscal et celui foncier, en un seul point d'entrée sous forme de guichet unique : ce qui permet aux usagers d'avoir une meilleure accessibilité des services par une simplification

du parcours et une célérité dans le traitement de leurs dossiers.

En outre, ces nouveaux centres sont dotés d'équipements de pointe en termes de confort et de convivialité en vue d'assurer une couverture efficiente de leurs compétences géographiques respectives. De même, ils offrent un cadre de prise en charge diligent et simplifié des requêtes des usagers « clients ».

L'accent mis sur la qualité des prestations offertes aux usagers constitue ainsi un levier important du changement de paradigme des nouvelles autorités.

À travers cette dynamique d'extension progressive des centres de services fiscaux, la DGID marque encore plus sa présence dans le territoire national pour une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et foncière avec un traitement

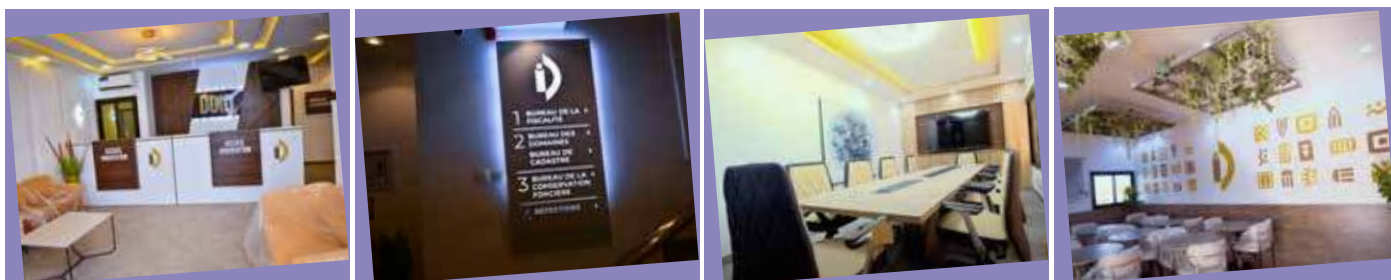
de qualité des besoins des usagers, tout en relevant le défi de l'équité fiscale.

La DGID, toujours plus proche pour mieux vous servir !

Par **Madame BA Fatimata Ibrahima BA**
Chef de la Section Communication
externe
Bureau de la Communication et de la
Qualité

ALBUM PHOTOS

CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE KEUR MASSAR



CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE DIAMNIADIO



CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE TIVAOUANE





DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

sérénité

sécurité

Citoyenneté

légalité

je protège mon terrain, je paye ma

redevance domaniale

Qu'est-ce que la redevance domaniale ?

La redevance domaniale est la somme annuelle versée à l'État par toute personne en contrepartie d'un bail, d'un permis d'occuper ou d'une autorisation d'occuper.

Où et comment payer votre redevance domaniale ?

La redevance domaniale doit être payée au plus tard le 31 mars de chaque année et de manière spontanée au Centre des services fiscaux compétent. Au moment du paiement, le contribuable doit se munir de son titre d'occupation et de sa dernière quittance de loyer.

ATTENTION

Le non-paiement de la redevance domaniale peut entraîner des sanctions, allant jusqu'au retrait pur et simple de votre titre d'occupation.



LA DGID TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES USAGERS !!

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), par le biais de son Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ), a multiplié ses interactions avec les usagers en marquant sa présence dans les salons, forums, foires et activités de coaching, au cours de l'année 2024.

Ces actions s'inscrivent dans sa dynamique de proximité avec les usagers pour une satisfaction optimale de leurs besoins et de promotion du civisme fiscal.

Ces événements ont été des occasions d'accentuer la sensibilisation à l'endroit des usagers, de travailler sur la déconstruction de la perception négative de l'impôt et surtout de renforcer la confiance vis-à-vis de la DGID.

En termes d'impact, ces activités ont permis au BCOMQ de constituer une base de données de contribuables, qui reçoivent régulièrement des informations et interagissent constamment avec nos services pour une meilleure prise en charge.

Lesdites activités sont les suivantes :

FORUM DU PATRIMOINE ET DE L'INVESTISSEMENT



Le jeudi 10 octobre 2024 s'est tenue à l'Hôtel King Fahd Palace, la deuxième édition du forum du

patrimoine et de l'investissement qui promeut la mise en place d'un cadre consolidé de partenariats publics-privés.

Co-organisée par la CGF Bourse et Dimensions group, cette rencontre de haute facture a réuni beaucoup d'acteurs nationaux et internationaux à savoir les administrations publiques, le secteur privé, les banques, les sociétés d'assurances, le patronat, les investisseurs immobiliers, les notaires etc.

La Direction générale des Impôts et des Domaines s'est illustrée par l'ani-

matation d'un stand et d'un panel sous le thème « Exploitation de nos ressources : le contenu local au service du secteur privé avec des acteurs de développement ».

Des milliers de participants ont pris part à ce rendez-vous avec des expositions, des sessions de networking, des rencontres B2B avec le secteur privé national et international, favorisant ainsi des échanges en vue de renforcer les liens entre les acteurs publics et privés et surtout de stimuler la croissance économique par la création de nouvelles opportunités d'affaires.

FORUM DE L'INVESTISSEMENT FÉMININ



La DGID a pris part à la deuxième édition du Forum de l'Investissement Féminin les 5 et 6 novembre

2024 à l'hôtel Azalaï, organisé par le Women Investissement Club avec la collaboration de l'Ambassade de France et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat rapide pour les Femmes et les Jeunes (DER/FJ).

Le Women Investissement Club est une plateforme dynamique de collaboration qui stimule l'entrepreneuriat féminin en Afrique, afin de répondre efficacement aux défis de financement et de formation pour un développement économique durable.

La DGID, acteur clé de l'accompagnement des entreprises, a animé un stand durant deux (2) jours afin d'échanger sur les différents aspects liés à ses missions notamment la formalisation et le civisme fiscal.

Un panel sur le dispositif d'accompagnement et de soutien des entrepreneurs a été également animé, ce qui a permis de passer en revue les obligations clés que les entrepreneurs doivent remplir en vue d'être en règle avec la législation fiscale sénégalaise.

COACHING DAY AVEC LES PARTENAIRES ADEPME ET DER/FJ



En marge de la Foire internationale de Dakar (FIDAK) (28 novembre – 15 décembre 2024), le BCOMQ a co-animé avec les partenaires de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), des séances de coaching au niveau de leurs stands respectifs.

Ses séances, très pratiques, ont permis de mettre en lumière les différentes étapes et les avantages de la formalisation fiscale devant une tribune d'Entrepreneurs, de Groupement d'Intérêt économique, de Start-up et d'Exposants encadrés par les deux (2) entités.

Les usagers ont magnifié cette démarche qu'ils ont accueilli avec beaucoup d'intérêt et ont souhaité ainsi la pérennisation de cette activité.

SALON DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ



Le Salon de l'Entrepreneuriat féminin s'est tenu le 13 janvier 2024 à la place du souvenir sous le thème, « le leadership féminin : un défi du siècle ».

Cette activité a réuni plus d'une centaine de jeunes femmes entrepreneurs, avec l'objectif de créer un cadre d'échange avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale (administrations, institutions,

partenaires techniques et financiers etc.) pour la défense des intérêts de l'entrepreneuriat féminin et la mise en place d'un environnement économique favorable.

Au programme des débats et des sessions de coaching dont le BCOMQ a pris part, une vitrine qui a davantage permis de sensibiliser et de conscientiser sur l'impact positif de la formalisation et de la citoyenneté fiscale.

FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR (FIDAK) 2024



Pendant plus d'une dizaine de jours la DGID a pris part à la 32ème édition de la Foire internationale de Dakar qui s'est déroulée du 28 novembre au 15 décembre 2024 dans l'enceinte du CICES au pavillon brun sous la coupole du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Fidèle à sa mission de service public, comme chaque année, la DGID a

déployé un important dispositif de prise en charge des besoins des usagers avec notamment la vente des quittances et de timbres à travers la borne DIOTALI, la mise à disposition d'un agent dédié à la création de NINEA et la mobilisation optimale de l'ensemble des agents du BCOMQ pour l'information, la sensibilisation et le cas échéant la prise en charge des usagers qui sont automatiquement référés au service des impôts et des Domaines compétent.

Un panel sur la formalisation du secteur informel a été animé en marge de la journée dédiée à la DGID, en présence de l'ensemble des Directions du Ministère, des représentants de l'Association des Commerçants et industriels du Sénégal (ACIS), de l'ONECCA, la CGA digitale, quelques entrepreneurs, des Start-up, des incubateurs, des grou-

pements de femmes, des étudiants d'universités, etc....

Après un riche exposé sur les enjeux, l'impact et le processus de la formalisation, les aspects relatifs à la régularisation foncière, notamment l'obtention du bail, ont été également évoqués.

Ces dizaines de jours ont été rythmées par des moments de partage, d'échanges fructueux et de communion avec les usagers. Mais surtout, ce fut l'occasion de véhiculer l'image d'une administration de service public toujours plus performante et toujours plus proche de ses usagers !

SALON MEET SENEGAL « DELUSSI »



Meet Sénégal est un cadre d'expositions et d'échanges sur l'investissement tourné exclu-

sivement dans les secteurs de l'immobilier, du foncier et du tourisme.

Le Samedi 08 juin 2024 à l'hôtel Azalai de Dakar, la DGID, acteur incontournable de l'immobilier et du foncier a répondu présente au salon meet Sénégal, afin de donner les bonnes informations aux visiteurs du salon.

Durant dix tours d'horloge, les agents du BCOMQ, avec à la tête le Chef du Bureau, ont reçu plus d'une centaine de visiteurs dont le Délégué général des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose, d'autres acteurs phares de

l'immobilier comme le Président de la Fédération des Agences et Courtiers immobiliers du Sénégal et la présidente du Club de l'Immobilier du Sénégal.

L'essentiel des échanges ont porté sur les missions foncières et fiscales de notre administration. Les visiteurs, pour la majeure partie des sénégalais de la Diaspora qui désirent soit investir au Sénégal, soit acquérir des propriétés pour préparer leur retour au Pays, ont émis leur souhait ardent de collaborer avec la DGID pour une meilleure sécurisation de leurs biens.

LES 48 H DU FONCIER DE L'UNIVERSITÉ IBA DER THIAM DE THIÈS (UIDT)



Les « 48 heures du foncier de l'UIDT » organisées les 23 et 24 avril 2024, à l'Université Iba Der THIAM de Thiès, a été un grand événement scientifique, qui a enregistré la participation de tous les services techniques de l'État intervenant dans la gestion foncière.

Il s'agit notamment des Collectivités territoriales, du ministère de l'Urbanisme, l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire

(ANAT), les chercheurs de l'université Iba Der THIAM de Thiès, l'ordre des géomètres, la GIZ à travers SEN SUFF, le PROCASEF mais également les étudiants.

La DGID a marqué sa présence par l'animation des panels et de stand mis à sa disposition, en termes de sensibilisation le focus a été mis sur la vulgarisation des projets et réalisations en cours sur le foncier.

Au-delà de la présence du BCOMQ, le Centre des Services fiscaux (CSF) de Thiès a également déployé une équipe. Ainsi les services du Cadastre dudit CSF se sont illustrés par une démonstration du matériel de pointe composé de station total et d'un GPS au grand plaisir des visiteurs.

Le Chef du Bureau des Domaines du CSF de Thiès, M. Alain Paul SENE a fait une brillante communication lors du panel : "Vers une gouvernance inclusive pour une gestion foncière durable et un développement rural :

Construire ensemble l'avenir des territoires"

En somme, cette rencontre a permis de regrouper les acteurs du foncier, d'échanger sur ses problématiques et de dégager quelques pistes de solutions qui pourront réduire considérablement les conflits fonciers.

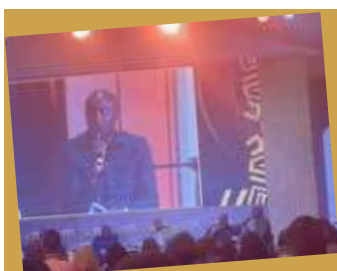
En définitive, les occasions de rencontres avec les usagers sont toujours un prétexte, pour la DGID, d'échanger avec les contribuables afin d'asseoir sa relation de confiance avec eux mais aussi de consolider sa base de données pour élargir son champ d'action. La DGID met aussi à profit ces événements pour se rapprocher davantage des populations, informer et sensibiliser sur la citoyenneté fiscale et élargir ainsi l'assiette fiscale et foncière.

Par **Madame BA Fatimata Ibrahima BA,**

Chef de la Section Communication externe du Bureau de la Communication et de la Qualité

ALBUM PHOTOS

FORUM DU PATRIMOINE ET
DE L'INVESTISSEMENT



FORUM DE L'INVESTISSEMENT FÉMININ



COACHING DAY AVEC LES PARTENAIRES ADEPME
ET DER/FJ



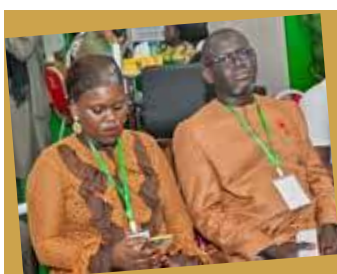
SALON DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ



FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR (FIDAK) 2024



SALON MEET SENEGAL « DELUSSI »



LES 48 H DU FONCIER DE L'UNIVERSITÉ IBA DER THIAM DE THIÈS (UIDT)



ZOOM SUR LE CENTRE DE ET DE DOCUMENTATION (

Le CEFOD, un creuset du savoir et de la modernisation de la DGID !



Ndèye Dieynaba
SALL

Institué en 2024 au sein de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), le Centre de Formation et de Documentation (CEFOD) ambitionne de devenir un pivot incontournable dans le renforcement des capacités des agents dans l'optimisation de la gestion des archives et de la documentation, ainsi que dans la maturité digitale de la DGID.

FORMATION (CEFOD)

Chaussée

de l'excellence au service



Photo de famille de l'équipe du CEFOD





M. Serigne Moussa DIOP, Directeur du CEFOD

Par le biais de programmes de formation initiale et continue, le CEFOD entend doter le personnel des compétences et des outils nécessaires pour relever les défis d'une administration en constante évolution, notamment, en mettant l'accent sur des méthodes pédagogiques innovants et des contenus adaptés.

Relativement à la gestion des archives et de la documentation au sein de la DGID, le CEFOD va œuvrer à la rationalisation et à la modernisation des procédures. L'amélioration du traitement et de la conservation des archives permet de renforcer la performance des services et d'accélérer la transition vers une gestion électronique des documents et la digitalisation intégrale.

Au-delà de ses missions opérationnelles, le CEFOD joue un rôle structurant en matière de pilotage et de suivi stratégique de la politique de formation et de conservation des archives de la DGID.

Ainsi, l'érection du CEFOD marque un tournant décisif dans l'évolution de la DGID.

Le CEFOD, Cadre juridique

Par **Arrêté n° 002795 MFB/DGID du 12 février 2024** du Ministre des Finances et du Budget, est mis en place le **Projet de Centre de Formation et de Documentation (PROJET CEFOD)** au sein de la DGID.

Le projet vise à mettre en place un cadre de renforcement des capacités des agents de l'administration fiscale, de modernisation de la gestion des archives et de la documentation grâce à la numérisation et la gestion électronique des documents.

Il s'inscrit ainsi dans une stratégie globale d'amélioration de la performance et de l'efficacité des services de la DGID.

Dans le même sillage, par **Arrêté n° 002863 MFB/DGID du 14 février 2024**, le Ministre des Finances et du Budget a nommé le Directeur du CEFOD avec pour mission de mettre en œuvre une politique de formation efficace, d'assurer une gestion optimisée des ressources documentaires et de superviser le déploiement des outils innovants destinés à accompagner la modernisation de la DGID.

À travers cette nomination, les autorités entendent garantir une gouvernance rigoureuse et un suivi stratégique du CEFOD, afin d'en faire un véritable levier de transformation au sein de l'administration fiscale sénégalaise.

Des missions claires et une organisation rationnelle !

Pour répondre aux besoins croissants en formation et en archivage, le CEFOD est mis en place pour aider au développement des compétences fiscales, cadastrales et domaniales grâce à la formation initiale et continue des agents, ainsi que la gestion des archives physique et numérique.

Dans le cadre du Programme budgétaire 2037, intitulé « Gestion de la Fiscalité intérieure et du Foncier », qui vise à optimiser la mobilisation des ressources internes, le CEFOD joue un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre des politiques de formation et d'archivage au sein de la DGID.

Il répondra aussi aux exigences liées à l'extension des services et au développement d'outils digitaux, en garantissant une formation approfondie et continue pour tous les agents, afin de soutenir les performances de la DGID et l'efficacité de ses services.

Le CEFOD joue alors un rôle central dans le renforcement des compétences des agents de la DGID. Avec ses pôles spécialisés et son engagement envers l'efficacité et la qualité, il contribue à l'excellence opérationnelle et à la modernisation des services. Il garantit une disponibilité optimale des ressources informationnelles.

A ce titre, il accompagne la DGID dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tout en promouvant une culture de performance, d'innovation et de gestion documentaire exemplaire.

Son objectif est d'appuyer les services de la DGID dans la conception et la mise en œuvre de la politique de formation et d'archivage en matière fiscale, domaniale et cadastrale.

En clair, les missions du CEFOD en matière de formation sont :

- ♦ la définition des besoins en formation des personnels ;
- ♦ la coordination des activités de formation initiale et continue des agents de la DGID toutes catégories confondues ;
- ♦ la mise en place et le suivi des programmes de formation élaborés avec les partenaires.

Les missions du CEFOD en matière d'archivage et de documentation sont :

- ♦ la définition de la politique d'archivage et de documentation de la DGID ;
- ♦ la collecte, la gestion et la conservation des archives de la DGID ;
- ♦ le traitement et la diffusion de l'information documentaire ;
- ♦ la mise en place d'une banque de données documen-

taires.

Par ailleurs, une organisation rationnelle permet une mise en œuvre efficace des missions assignées au CEFOD.

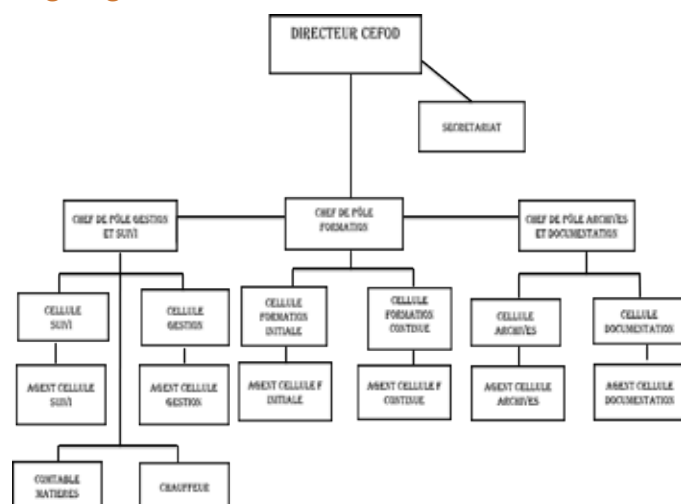
Placé, sous l'autorité de son Directeur, le CEFOD est animé autour de trois (3) pôles stratégiques :

- ♦ le Pôle formation ;
- ♦ le Pôle archives et documentation ;
- ♦ le Pôle gestion et suivi.

La surveillance stratégique du Projet est assurée par deux Comités :

- ♦ un Comité d'orientation (stratégie)
- ♦ un Comité pédagogique (opérationnel)

Organigramme du CEFOD



Dans l'exercice de ses missions, M. Serigne Moussa DIOP, Directeur du CEFOD, prône une approche inclusive. Pour ce faire, il est accompagné d'une équipe dynamique.

Le Chef du Pôle Gestion et Suivi est chargé d'assister le Directeur dans la définition de la politique de formation et de documentation, d'assurer l'organisation et l'animation des autres Pôles et du suivi de l'ensemble des activités du Projet.

Le Chef du Pôle Formation est chargé d'assurer l'opérationnalisation de la politique de formation et la coordination de la formation initiale et continue des agents de la DGID.

Le Chef du Pôle Archives et Documentation est chargé de l'élaboration de la politique de collecte, de conservation et de diffusion de l'information documentaire destinée aux directions et autres services mais aussi de l'organisation et de la conservation des archives de la DGID, en rapport avec les autres services, dans le respect des règles et pratiques professionnelles du métier.

Le CEFOD, une ambition au service de la modernisation de la DGID !



Le Centre de Formation et de Documentation compte jouer un rôle stratégique dans la modernisation de DGID.

Pour mettre en œuvre sa stratégie et concrétiser son projet, le CEFOD s'appuie sur une méthodologie composée d'approches diversifiées et innovantes à savoir :

♦ Les séminaires, colloques et ateliers

Ces formats interactifs permettent d'échanger sur les bonnes pratiques, de discuter des enjeux actuels et d'apporter des solutions concrètes aux défis rencontrés.

♦ Les certifications et co-diplomations

Les formations proposées par le CEFOD aboutissent à des certifications reconnues, voire à des co-diplomations, en partenariat avec les universités. Cela renforce la valeur des compétences acquises et contribue à la professionnalisation des agents. Grâce à ces activités et approches innovantes, le CEFOD entend s'imposer comme un acteur clé dans la transformation et la modernisation des services de la DGID.

♦ Le Benchmarking

L'étude comparative des pratiques internationales permet au CEFOD d'intégrer des approches novatrices et d'adapter les meilleures solutions aux réalités locales.

♦ Les partenariats avec les universités et instituts publics et privés

Le CEFOD collabore avec des institutions académiques pour enrichir ses programmes de formation, bénéficier d'expertises pointues et renforcer la pertinence de ses contenus pédagogiques.

♦ La digitalisation de l'archivage et de la documentation

Le CEFOD a pour ambition de participer à la transformation digitale de la DGID.

Du reste, le plan d'actions du CEFOD pour l'année 2025 tourne autour des axes suivants :

Pour **le volet Formation**, les formations prévues portent sur :

- ♦ les techniques de contrôle fiscal ;
- ♦ la conservation foncière ;
- ♦ la fiscalité des secteurs extractifs ;

- ♦ la gestion d'un secrétariat ;
- ♦ le management et la gestion du changement et la maîtrise des risques ;
- ♦ la gestion administrative, domaniale, foncière et cadastrale d'un Centre des Services fiscaux (CSF) ;
- ♦ la sensibilisation des agents sur la notion de bénéficiaire effectif ;
- ♦ l'entretien et la maintenance du matériel topographique ;
- ♦ l'introduction aux métiers de la DGID pour les agents mis à disposition.

Pour **le volet Archives et Documentation**, il est prévu les activités suivantes :

- ♦ le traitement physique et numérique du fonds documentaire du CEFOD ;
- ♦ la mise en place des bureaux d'information documentaire dans les CSF ;
- ♦ la formation sur les techniques d'archivage physique et numérique ;
- ♦ la mise en place d'un portail documentaire ;
- ♦ le programme de numérisation des archives fiscales et foncières ;
- ♦ la collecte des textes à caractère fiscale et foncière ;
- ♦ la mise en place d'une bibliothèque numérique spécialisée ;
- ♦ le traitement physique et numérique du fonds documentaire des directions et CSF.

A ce propos, les résultats attendus sont :

- ♦ d'optimiser les méthodes de travail ;
- ♦ de favoriser l'évolution professionnelle des agents de la DGID ;
- ♦ d'accroître l'efficacité et la motivation de tous les agents de la DGID ;
- ♦ d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- ♦ d'améliorer l'image de la DGID.

Réalisations et perspectives innovantes du CEFOD

Le CEFOD est implanté sur le site du Golf – Guédiawaye de la DGID, cité Fadia, en face de la gare du BRT de Ndingala, dans un bâtiment R+1 doté de toutes les commodités nécessaires.

Cette infrastructure moderne permet d'offrir un cadre de formation optimal aux agents de la DGID et de garantir une gestion efficace des documents administratifs, contribuant ainsi à la transformation digitale et à l'amélioration continue de l'administration fiscale.

Après un (1) an d'existence, le CEFOD a concrétisé quelques-unes des activités définies dans son plan stratégique.

Ces réalisations sont constituées de divers modules de formation portant sur les points suivants:

L'atelier a été présidé par Monsieur Serigne Moussa DIOP, Directeur du CEFOD, en présence de Monsieur Tidiane BADJI, Adjoint au Directeur du Recouvrement et de Madame MBOUP, Aminata SECK, Chef du Bureau de la Formation.

L'objectif est de mieux outiller les Chefs de Bureaux et les Adjointes aux Chefs de Bureaux de Recouvrement sur les techniques de recouvrement, afin de leur permettre de bien s'adapter à leur position de travail et d'être plus performants.

Les thèmes exposés ont permis de soulever d'intéressants échanges durant lesquels les préoccupations des participants ont été bien pris en compte par les différents intervenants. Il en est de même pour les partages d'expérience qui ont suscité beaucoup d'intérêts.

Les travaux de l'atelier ont été sanctionnés par une cérémonie de remise d'attestation, par le Directeur du CEFOD qui a mis à profit ce moment pour adresser ses vives félicitations aux collègues et ses remerciements aux formateurs.

En somme, les bonnes pratiques des différents collaborateurs ont permis de se renforcer mutuellement et sortir de ce conclave avec de nouvelles connaissances en matière de recouvrement.



1

Atelier de formation des Chefs de Bureau de Recouvrement aux techniques de recouvrement

La Direction du Recouvrement, en collaboration avec le Centre de Formation et de Documentation (CEFOD), a organisé un atelier de formation des Chefs de Bureaux de Recouvrement, du 27 au 31 janvier 2025, à Saly.



2

Séminaire de formation sur les négociations de conventions fiscales internationales

En collaboration avec la Direction de la Législation et de la Coopération Internationale (DLCI), le CEFOD a organisé une formation sur les négociations de conventions fiscales internationales du 13 au 17 janvier 2025, à Saly.

Ce séminaire, coprésidé par Monsieur Serigne Moussa DIOP et Monsieur Magatte DIAKHATÉ, respectivement Directeur du CEFOD, Directeur de la Législation et de la Coopération internationale, a enregistré la participation d'une trentaine d'Inspecteurs des Impôts et des Domaines de la Direction des grandes Entreprises, de la Direction des moyennes Entreprises et de la Direction de la Législation et de la Coopération Internationale.

Cet atelier a pour but, de capaciter les participants en leur donnant les outils nécessaires à l'interprétation et à l'application des conventions fiscales internationales.

Il s'est agi également de mettre en exergue, l'importance d'éviter la double imposition, d'harmoniser les conventions fiscales, d'accroître la transparence en vue de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale internationales.

Dans la foulée, le Directeur du CEFOD, par ailleurs représentant du Directeur général, s'est félicité de la présence et de l'expertise de Monsieur Amadou Abdoulaye BADIANE, Directeur du Contrôle interne, qui a coanimé cette activité avec les hôtes du Burkina.

Pendant cinq (5) jours successifs, ces experts se sont illustrés par des séances de formation, des ateliers pratiques avec des simulations de négociation en groupe et des sessions théoriques sur :

- ♦ les techniques de négociation ;
- ♦ le cadre juridique ;
- ♦ les principes fondamentaux ;
- ♦ la gestion des différends.

Au terme, de ces journées riches en partages et en échanges, des attestations de formation ont été officiellement remis aux participants qui désormais sont assez outillés, pour :

- ♦ interpréter et appliquer correctement les dispositions des conventions de non double imposition ;
- ♦ maîtriser les principes et les enjeux des conventions fiscales ;
- ♦ et identifier les meilleures pratiques en matière de négociation.

Avec cette capacitation, la DGID se place davantage sur l'orbite de la performance avec un capital humain de qualité, pour répondre efficacement aux enjeux économiques du moment.



3

Séminaire de formation sur la gestion de la relation usager pour les agents du front office de la DGID, avec le Bureau de la Communication et de la Qualité

Dans le cadre du Projet de certification ISO 9001 de la Division de la Gestion et du Contentieux (DGC) de la Direction des grandes Entreprises (DGE), le Centre de Formation et

de la Documentation (CEFOD), en collaboration avec le Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ), a organisé un atelier de mise à niveau sur les techniques d'accueil à l'endroit des agents de la DGC.

Ce séminaire de partage animé par le cabinet PLOUTOS s'est tenu du 09 au 10 janvier 2025 à Saly.

La formation a porté sur les modules relatifs à l'accueil physique, la gestion des émotions, l'accueil téléphonique, les techniques du mailing et la gestion des réclamations. Au cours des exposés tous les participants ont massivement contribué à rehausser le niveau des débats, avec des séances de mise en situation, afin de permettre à l'assistance de bien asseoir les différentes techniques partagées.

Venu clôturer le séminaire, Monsieur Cheikh Mouhamed Hady DIEYE Coordonnateur de la Direction générale des Impôts et des Domaines et ancien Directeur des grandes Entreprises, a remercié le BCOMQ et le CEFOD pour avoir permis la tenue de cette importante activité.

Dans la foulée, il a remercié tous les agents de ladite Division pour leur engagement et leur mobilisation dans l'atteinte de l'objectif de certification ISO 9001.



4

Séminaire de formation des nouveaux inspecteurs et contrôleurs des impôts et des domaines sur les plateformes applicatives de la DGID

En collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP), cette formation destinée aux nouveaux Inspecteurs et Contrôleurs des Impôts et des Domaines, a eu lieu du mercredi 04 au vendredi 06 décembre 2024 à la DGID, sous la présence de M. Ben Jenkins SAMBOU Directeur de l'Administration et du Personnel, de M. Assane DIOUF, Directeur des Systèmes d'Information et de Mme MBOUP,

Aminata SECK, Chef du Bureau de la Formation.

L'objectif de la formation est d'initier les nouveaux collègues aux applications telles que SIGTAS, SIGUIL, SEN ETAFI, Mon Espace perso (MEP), DGID-DIGITALE, Prélèvement de Conformité fiscale (PCF), E-SERVICES, entre autres.

Ainsi, quinze (15) nouveaux Inspecteurs des Impôts et des Domaines et quarante et un (41) Contrôleurs des Impôts et des Domaines ont bénéficié d'une formation pratique en se connectant sur les plateformes pour immatriculer et générer des avis d'imposition.

La session de formation a été jalonnée d'interactions instructives entre les formateurs et les participants. Les apprenants ont émis de pertinentes interrogations qui ont permis de soulever des éclaircissements idoines des formateurs.

En termes de résultats attendus, il s'agit de pouvoir intervenir et de connaître les différentes fonctionnalités de toutes les plateformes applicatives de la DGID et de prendre en charge les demandes des usagers afin de mieux les assister.

Enfin, l'ambition de la DGID est d'atteindre la maturité digitale, à cet effet le personnel doit donc se familiariser et s'approprier les plateformes applicatives de la DGID afin d'optimiser davantage sa performance.



5

Session de formation des nouveaux Conservateurs de la Propriété et des Droits fonciers

M. Alioune THIOUNE, Conseiller technique du Directeur général, a présidé la session de formation portant sur la conservation foncière, le jeudi 06 juin 2024, à la salle Alioune Dembel SOW, en présence des Chefs de Centres des

Services fiscaux et Conservateurs de Thiès, de Kédougou, de Diamniadio et de Kaffrine. Mais aussi, des conservateurs des Centres des Services fiscaux de Dakar Liberté, des Parcelles assainies ainsi que l'équipe du BCOMQ.

Cette formation entre dans le cadre de l'extension des services de la DGID. À cet effet renforcer le personnel de ces nouveaux services est un impératif.

L'objectif de la session est de capaciter les collègues nouvellement affectés dans la gestion et la tenue d'un Bureau de Conservation foncière.

Les sessions ont porté d'une part, sur une présentation du régime de la propriété foncière au Sénégal en parlant de la conception traditionnelle et moderne de la terre, de l'historique de sa gestion et du statut juridique des terres au Sénégal.

Et d'autre part, un exposé sur la conservation foncière, les institutions et les procédures, d'inscriptions des actes et celle de l'immatriculation, la formalité fusionnée entre autres points, a été soulevé.

La session de formation des conservateurs s'est déroulée dans une atmosphère conviviale marquée par des interactions fructueuses et enrichissantes.



6

La préparation des candidats de la DGID pour le Concours professionnel d'entrée à l'École nationale d'Administration (ENA).

Dans le cadre de la préparation du concours de l'ENA, le CEFOD a accompagné les candidats dans le renforcement

des capacités pour une meilleure maîtrise des programmes concernés.

Un groupe WhatsApp et une mailing liste ont été créés afin de pouvoir interagir avec l'ensemble des candidats qui sont établis à Dakar et en région. Les modules de formation ont été délivrés par les collègues Inspecteurs des Impôts et des Domaines et d'autres experts en fonction de la matière concernée.

Les formations ont porté notamment sur la méthodologie, les techniques de rédaction, la matière fiscale et foncière, les finances publiques, les aspects juridiques (droit public et constitutionnel) et la préparation à l'oral.

Ces cours en ligne, ont permis entre autres de relever le niveau, d'améliorer les compétences rédactionnelles et de développer des connaissances transversales.

En somme, cette démarche est saluée et appréciée au plus haut niveau par les candidats qui ont pu développer une culture administrative et institutionnelle approfondie.



7

Séance de prise en main sur les procédures fiscales et les techniques de vérification

S'agissant des perspectives et innovations, le CEFOD entend jouer un rôle central dans la modernisation de l'administration fiscale sénégalaise en mettant en place des partenariats stratégiques visant à renforcer la formation des agents et la gestion des documents au sein de la DGID.

Sur la Formation, le CEFOD ambitionne d'établir des partenariats solides avec des institutions de formation reconnues, tant au niveau national qu'international, afin de proposer des formations diplômantes adaptées aux besoins des agents. Ces formations permettront aux agents d'acquérir des compétences approfondies, certifiées et en adéquation avec les exigences évolutives des métiers de la DGID.

À l'échelle nationale, le CEFOD compte collaborer avec des établissements de renom tels que l'École des Douanes, l'École Nationale d'Administration (ENA), le Centre de Formation judiciaire (CFJ), le Centre Africain d'Études supé-

Avec la collaboration de l'Amicale des Inspecteurs des Impôts et des Domaines du Sénégal (AIIDS) des séances de formation relatives aux procédures fiscales et techniques de vérification destinées aux Contrôleurs et Inspecteurs des Impôts et des Domaines ont eu lieu les 08 et 09 août 2024, au Pullman Dakar. L'objectif de ces séances est de permettre aux collègues de s'imprégner du dispositif légal et institutionnel autour du contrôle fiscal. Il s'agit également d'analyser les garanties du contribuable dans la mise en œuvre de ces procédures ainsi que la sanction de leur non-respect. Au terme de ce conclave de deux jours, ponctué de partage d'informations, d'expertises et d'expériences sur les stratégies de contrôle fiscal, les participants sont mieux conscients sur les enjeux de l'heure, dans un contexte où la Gestion axée sur les Résultats (GAR) est un moyen incontournable de mesure des politiques publiques. Des discussions de hautes factures ont rehaussé les débats permettant ainsi la satisfaction des organisateurs.

rieures en Gestion (CESAG), l'École supérieure d'Économie appliquée (ESEA), les Universités, etc. Ces institutions pourront contribuer, par leur expertise, à la conception de cursus adaptés aux exigences du moment, intégrant des modules en fiscalité, gestion des finances publiques, administration foncière et gouvernance économique.

À l'international, le CEFOD prévoit de nouer des partenariats stratégiques avec des organisations et structures spécialisées, notamment l'African Tax Administration Forum (ATAF), le Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), l'African Capacity Building Foundation (ACBF) et l'Agence Française de Développement (AFD) avec notamment le CAMPUS AFD.

Ces partenariats permettront d'accéder aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion fiscale et d'administration des finances publiques. Ils offriront

également des opportunités d'échanges et de partage d'expériences entre les agents de la DGID et leurs homologues d'autres administrations fiscales à travers le monde.

A travers ce réseau multi-acteurs, le CEFOD pourrait assurer non seulement le renforcement des capacités des agents de la DGID, mais aussi la modernisation de ses outils pédagogiques et méthodologiques.

L'intégration de formations en ligne et hybrides, de programmes de mentorat et d'ateliers de perfectionnement contribuera également à diversifier les modalités d'apprentissage et à garantir une montée en compétence efficace et pérenne des agents.

En parallèle, sur la gestion des Archives et de la Documentation, le CEFOD s'engage dans une démarche innovante pour optimiser la gestion des archives de la DGID.

Ce projet vise à répondre aux besoins croissants des services en matière d'organisation, d'efficacité et de productivité en mettant en place un système de gestion documentaire performant, alliant stockage physique sécurisé et solutions numériques avancées.

Dans cette optique, le CEFOD travaille en synergie avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI), la Direction

de la Législation et de la Coopération Internationale et la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal (DRESCOF) ainsi que d'autres acteurs spécialisés afin de garantir la mise en œuvre d'un cadre normatif rigoureux et conforme aux standards internationaux.

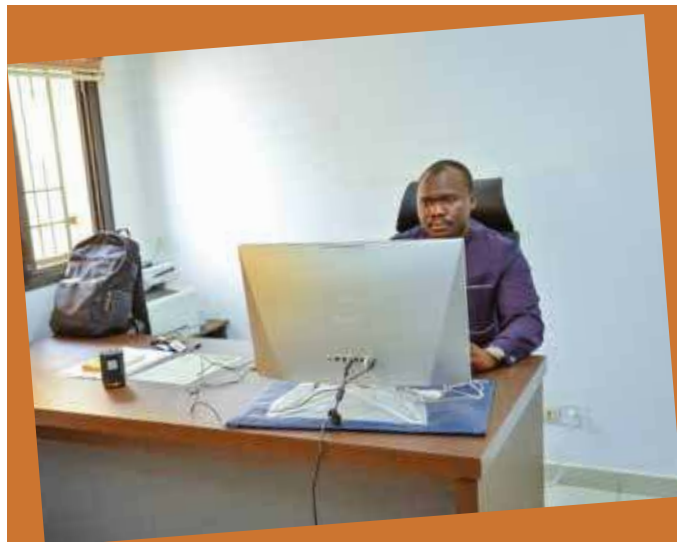
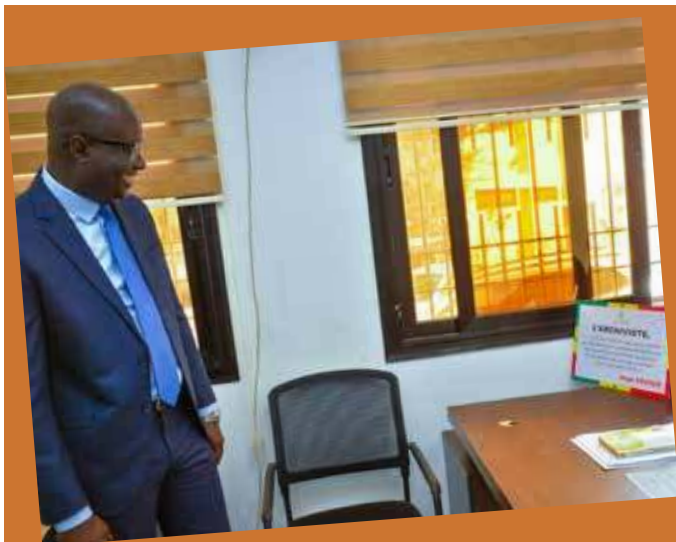
La dématérialisation des documents stratégiques, l'indexation des archives et l'application de mesures de sécurité renforcées seront au cœur des priorités pour garantir une gestion fluide et efficace des données fiscales et foncières.

En s'appuyant sur ces partenariats stratégiques, le CEFOD aspire à devenir un pôle d'excellence en formation et en gestion documentaire, contribuant ainsi à une administration fiscale plus moderne, efficace et tournée vers l'avenir. En définitive, le CEFOD compte prendre toute sa place dans le giron des services de la DGID afin de participer activement à une bonne mobilisation des recettes.

Par **Madame BRUNEAU, Ndèye Dieynaba SALL**
Planificateur, chargée du suivi et des activités
événementielles
Bureau de la Communication et de la Qualité



ALBUM PHOTOS - CEFOD



PRÉSENTATION DE MONSIEUR SERIGNE MOUSSA DIOP DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION



À son admission à l'École nationale d'Administration (ENA) en 2000, Serigne Moussa DIOP avait déjà capitalisé une expérience professionnelle de sept (7) mois en tant que greffier au Tribunal régional de Dakar devenu Tribunal de Grande instance de Dakar. Il était également titulaire d'une Maîtrise en sciences juridiques, Droit public, option gestion des collectivités locales (1997) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. C'est au cours de sa carrière professionnelle à la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) qu'il continua ses études pour obtenir un Master professionnel en management des Politiques publiques (2017) de l'Institut d'Études politiques de Paris (Sciences PO Paris).

Major de sa promotion à l'ENA, Serigne Moussa DIOP intègre la DGID en 2002. Il fait partie de ces rares Inspecteurs des Impôts et des Domaines qui ont quasiment fait tous les métiers de la DGID (Fiscalité, Conservation, Recouvrement et Domaines). Avant sa nomination comme Directeur du Centre de Formation et de Documentation (CEFOD) de la DGID depuis février 2024, il exerça de nombreuses fonctions au sein de l'Institution. Il fut Chef de l'Unité de Fiscalité « commerce et hôtellerie » du Centre des Services Fiscaux de Dakar Plateau II (2004 à 2007), Chef de la section « contentieux » du Bureau de la Législation et du Contentieux de la DGID (2007 à 2008), Chef du Bureau du Recouvrement du Centre des Services Fiscaux de Rufisque (2008 à 2011), Chef du Bureau du Recouvre-

ment du Centre des Services Fiscaux de Ngor-Almadies (2011 à 2012), Chef du Bureau des Domaines des Centres des Services fiscaux de Ngor-Almadies et de Grand Dakar (2012 à 2015), Chef du Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits Foncières de Rufisque (2015 à 2017), et Conseiller Technique du Directeur Général des Impôts et des Domaines (2017 à 2024).

Parallèlement à ses fonctions, Serigne Moussa DIOP est le point focal de la DGID avec le Forum de l'Administration Fiscale africaine (ATAF) à la DGID en matière de formation. Il a également été point focal dans la même matière pour le Projet d'Appui régional à la Formation des Cadres des Impôts et des Domaines (2020 – 2024).

Fort de cette expérience et de celui de formateur à l'ENA, Serigne Moussa DIOP conduit désormais la politique de formation et de capacitation de tous les agents de la DGID dans un contexte en profonde mutation. A cela s'ajoute la gestion de l'archivage numérique et de la documentation qui est une innovation dans une DGID en pleine transformation digitale.

Enfin, durant son passage au cabinet du Directeur général des Impôts et des Domaines, Serigne Moussa DIOP a participé à plusieurs séminaires, travaux et organisations, au niveau national et international en tant que représentant et chargé de missions du Directeur général.

Par **Madame BRUNEAU, Ndèye Dieynaba SALL**
Planificateur, chargée du suivi et des activités
événementielles
Bureau de la Communication et de la Qualité



DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES

IS > Impôt sur les Sociétés < IR Impôt sur le Revenu

LE MOIS D'AVRIL
découvrez notre série
dédiée aux impôts
directs que sont
l'IS et l'IR

Suivez -nous sur



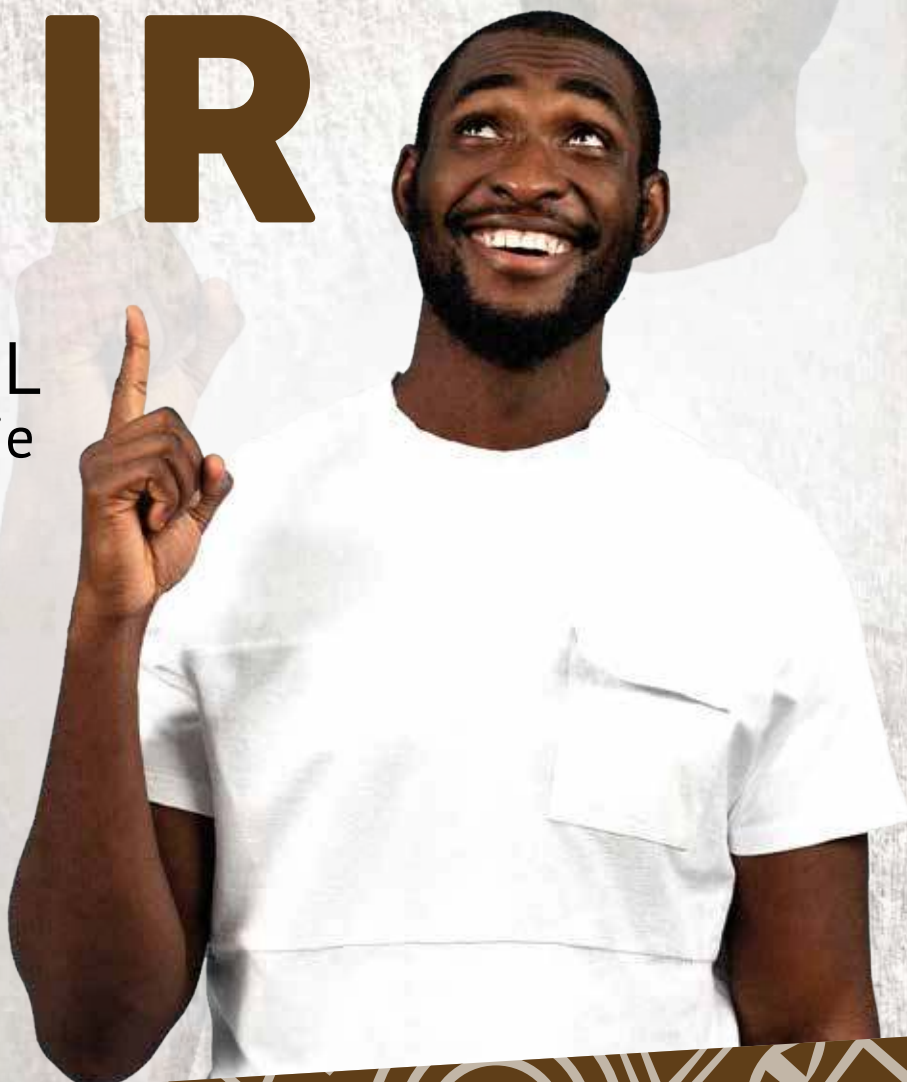
Facebook @dgidsn



Youtube : @dgidtv



LinkedIn @dgid.sn





NOUVELLES MESURES FISCALES — ADOPTÉES À LA FAVEUR DE LA N°2025- 02 DU 06 JANVIER 2025 PORTANT LOI DE FINANCES INITIALE POUR L'ANNÉE 2025 —

I) Abrogation :

Les dispositions des articles 185 bis, 634 ter, 700, 701, 702, 703, 704, 705, ainsi que le point f) du « 3 » de l'article 372, et le point « d) du I. de l'article 603 sont abrogées.

II) Suppression :

Le chapitre 2 qui suit l'article 699 est supprimé.

III) Ajouts :

III)- 1. Nouvelles obligations spécifiques aux marchés ou contrats conclus avec des personnes étrangères :

« Article 642 bis. -

Préalablement à tout paiement de sommes en rémunération de travaux ou services réalisés par une personne morale étrangère ayant des installations professionnelles permanentes au Sénégal, les entreprises de bâtiments et de travaux publics, les producteurs de ciment, les entreprises minières et pétrolières et les exploitants ou concessionnaires de services publics notamment en ce qui concerne l'eau, l'électricité et le téléphone, réclament un quitus fiscal datant de moins de trente jours. La copie du quitus fiscal est conservée et présentée, sur demande, à l'Administration fiscale ».

Article 9. 11.

11. « Lorsque des paiements sont effectués par un contribuable, au profit d'une personne morale étrangère, sans respecter l'obligation prévue à l'article 642 bis, les montants versés ne sont pas admis en déduction pour la détermination de l'impôt sur les sociétés de l'exercice concerné. »

III)- 2. Institution de la facturation électronique :

« Article 447.- I- Facturation (nouveau titre)

« Article 447.- II.

II. Facturation électronique

1) Les assujettis sont tenus de délivrer, pour les opérations qu'ils réalisent, une facture électronique. La facture électronique est émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée.

2) L'émission, la transmission et la réception des factures électroniques s'effectuent par le biais d'un portail public de facturation ou d'une autre plateforme de dématérialisation, mis en place par l'administration. Les assujettis peuvent aussi être autorisés à utiliser des machines électroniques de facturation.

3) Les données de facturation émises par les assujettis sont trans-

mises à l'administration par voie électronique.

4) Les mentions et obligations prévues aux points 2 à 7 du I- du présent article sont applicables à la facture électronique.

5) Les conditions et modalités d'application du point II- du présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé des Finances ».

« Article 667.- item « IV »

IV. Sans préjudice des sanctions prévues à l'article 671, tout manquement aux obligations liées à la facturation électronique, notamment le défaut d'émission, de transmission, ou de réception de factures, sous la forme électronique, prévues au II- de l'article 447, donne lieu à une amende égale à 25 % du montant de la TVA facturée ou qui aurait dû être facturée sans dépasser cinq millions de francs par facture. »

III)- 3. Institution d'une émission spéciale en matière d'impôts foncier suite aux recensements

« Article 619 bis. -

Par dérogation aux dispositions des articles 617 à 619, à la suite d'une opération de recensement effectuée conformément aux dispositions du III. de l'article 568, l'administration peut

procéder à une émission spéciale et établir les impositions par voie de rôle. Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté du Ministre en charge des Finances ».

III)- IV. Institution d'une Retenue à la source sur les prestations médicales et paramédicales

« Article 212 ter. –

1) Il est institué, au profit du Trésor public, une retenue à la source sur les sommes versées par les établissements de soins privé en rémunération de prestations réalisées par les membres des professions médicales et paramédicales qui ne font pas partie de leur personnel salarié.

2) Le taux de la retenue à la source est fixé à 10 % du montant brut hors taxes des sommes versées ou des produits perçus.

3) Le montant de la retenue à la source supporté en application des dispositions du 1 est libératoire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour ce qui concerne les produits visés au 1.

4) Les retenues afférentes aux paiements effectués pendant un mois déterminé doivent être versées dans les 15 premiers jours du mois suivant par le débiteur établi au Sénégal, dans les conditions prévues aux articles 185 et 186 ».

IV) Insertion :

- Réduction de l'amende applicable pour non-respect des obligations liées à la déclaration des bénéficiaires effectifs pour les contribuables de la DME et de la DSF :

« Article 667.- III g)

g) « Par dérogation aux dispositions du point f), l'amende est fixée à 1.000.000 F CFA, lorsque le contribuable ne relève pas de la Direction en charge des grandes Entreprises ».

V) Modifications :

V) 1. Consécration du certificat de détaxe comme règle générale de remboursement

Modification du premier alinéa du 2) de l'article 393.

« Article 393.-
2)



« Le remboursement du crédit doit intervenir dans les quinze jours qui suivent l'approbation de la demande de restitution. Il se fait au moyen d'un certificat de détaxe approuvé par le Ministre en charge des Finances ou par délégation au Directeur général des Impôts et des Domaines.

Ce certificat peut être remis par le bénéficiaire en paiement de tous impôts et taxes. Il peut également être transféré par endos à un commissionnaire en douane ou à un autre redevable pour être utilisé aux mêmes fins.

Sur décision du Ministre en charge des Finance, le remboursement peut se faire au moyen d'un chèque ou d'un virement bancaire.

Les modalités d'application de l'alinéa précédent sont fixées par arrêté du Ministre en charge des Finances. »

V) 2. La nouvelle base de la taxe additionnelle sur les boissons alcoolisées est constituée par la quantité de liquide alcoolisée contenue dans chaque boisson

Modification des dispositions du dernier alinéa du « a) » de l'article 413.

« Article 413.-
a)
La taxe additionnelle est liquidée sur la base de la quantité de liquide alcoolisée

contenue dans chaque boisson. Elle ne s'applique toutefois pas aux vins en vrac destinés à la mise en bouteille et contenus dans des emballages de 200 litres ou plus. »

V) 3. Le taux de la taxe sur les tabacs est réhaussé à 70%

« Article 434.-

Le taux de la taxe est fixé à 70%. »

VI) 4. Institution de la demande de restitution par voie électronique

Modification des dispositions du premier alinéa du I. de l'article 692.

« Article 692.-

I. L'action en restitution des contribuables est introduite par voie de réclamation du contribuable dans les formes et délais propres à chaque impôt, droit, taxe ou redevance. La réclamation peut être déposée par voie électronique, selon des modalités fixées par décision du Directeur général des Impôts et des Domaines ».

Enfin, pour une meilleure clarté, les dispositions du B du I- de l'article 464 ont été modifiées.

Direction de la Législation et de la Coopération internationale
Direction générale des Impôts et des Domaines



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA FISCALITÉ FONCIÈRE

CFPNB CONTRIBUTION FONCIÈRE
DES PROPRIÉTÉS
NON BÂTIES



TVA TAXE SUR
LA VALEUR
AJOUTÉE



**REDEVANCE
DOMANIALE**



CGF CONTRIBUTION
GLOBALE
FONCIÈRE



CFPB CONTRIBUTION FONCIÈRE
DES PROPRIÉTÉS
BÂTIES



IRF IMPÔT SUR
LE REVENU
FONCIER



TEOM TAXE D'ENLEVEMENT
DES ORDURES
MÉNAGÈRES



**DÉCLARER ET PAYER
SES IMPÔTS FONCIERS
C'EST SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT**

d'infos
dgidsn

sur notre site : www.dgid.sn
dgidsn

dgidtv



Fier de payer
mes **impôts**



Présidium de la rencontre

LANCEMENT DE LA GESTION BUDGETAIRE 2025

Nouvelles Orientations budgétaire et fiscale

« En matière de recettes, nous engagerons des réformes audacieuses pour changer la perception des citoyens sur le paiement de l'impôt, renforcer la mobilisation des ressources, élargir l'assiette fiscale, et lutter contre l'évasion et la fraude fiscale » a déclaré Monsieur Bassirou

SARR, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget, lors l'atelier de lancement sur la gestion budgétaire 2025, le jeudi 30 janvier 2025. Cet atelier de lancement de la gestion 2025 a réuni l'ensemble des acteurs de l'exécution budgétaire.

Les objectifs de cette rencontre étaient de tirer les enseignements de la gestion budgétaire 2024, de présenter les orientations budgétaires et fiscales pour 2025 et de renforcer la transparence et l'efficacité de l'exécution des dépenses publiques.

La mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale a impacté l'exécution budgétaire de la gestion 2024 avec la modification de la répartition des services de l'Etat, entraînant ainsi une nouvelle configuration du budget initial et des dotations qui leur sont allouées a affirmé M. Bassirou SARR.

Selon lui, les réformes sur la révision du Code général des Impôts et du Code des Douanes, visent à renforcer la promotion du civisme fiscal et à faire

de la capacité contributive un principe cardinal pour une participation équitable à l'effort national.

Suivant le même ordre d'idées, Monsieur Abdou DIOUF, Directeur général du Budget dira que « L'impôt, c'est d'abord un acte de citoyenneté, un consentement volontaire encadré par les pouvoirs publics. Il faut que tous les citoyens puissent comprendre cette dimension de l'impôt. C'est un acte fondamental de la réforme » a-t-il ajouté. Les enjeux et défis de la gestion budgétaire 2025 sont immenses, car le budget chiffré à 6 614,8 milliards FCFA. L'exécution budgétaire est une étape cruciale de l'action publique. Elle traduit l'engagement collectif à garantir une gestion rigoureuse, transparente et efficiente des ressources de l'État,

au service du développement national et du bien-être des concitoyens.

Le budget de l'année 2025 est élaboré sur la base des orientations du nouveau référentiel des politiques publiques décliné à travers l'Agenda national de Transformation « Sénégal Vision 2050 », expression de la volonté commune de bâtir un Sénégal souverain, juste et prospère, fortement ancré dans ses valeurs de justice et d'équité et résolument tourné vers l'avenir.

Par **Madame CISSÉ Gnoula DIALLO**,
Spécialiste en communication
Bureau de la Communication et de la
Qualité



Gnoula DIALLO



Siège de l'UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso)

MARCHE FINANCIER DE L'UEMOA

33 milliards FCFA levés par le Sénégal



M. Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget

Le Sénégal a levé 33 milliards FCFA sur le marché financier de l'UEMOA. Ces fonds ont été obtenus à l'issue d'une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) d'une durée de 364 jours et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) de 3 ans.

Après le lancement de l'opération, avec 30 milliards FCFA mis en adjudication, les soumissions ont atteint 52,979 milliards. Les 33 milliards retenus correspondent donc à un taux d'absorption de 62,29%.

« Les investisseurs ayant souscrit bénéficieront d'un rendement moyen pondéré de 7,21% pour les bons et 7,93% pour les obligations », précise le communiqué du Ministère des Finances et du Budget, qui souligne que les bons émis expirent le 15 février 2026 et seront remboursés le premier jour ouvré suivant cette date.

Pour les obligations, poursuit la même source, le remboursement s'effectuera le premier jour ouvrable après la date d'échéance, le 17 février 2028. « Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé de 6,30% dès la fin de la première année », complète le Ministère des Finances et du Budget.

Par **Madame CISSÉ Gnoula DIALLO**,
Spécialiste en communication
Bureau de la Communication et de la Qualité



Gnoula DIALLO



EMPRUNT OBLIGATAIRE

150 milliards de FCFA levés par le Sénégal pour booster ses investissements en 2025

Le Sénégal a prévu une levée de fonds de 150 milliards de francs CFA sur le marché local. L'annonce a été faite, le jeudi 27 mars 2025.

Cette opération, qui s'appuie sur l'épargne nationale, vise à financer les projets d'investissement prévus dans le budget en cours d'exécution.

Cette levée de fonds ambitionne de soutenir les priorités de l'État en 2025. Avec des taux d'intérêt oscillant entre 6,40 % et 6,95 %, il promet des rendements attractifs et un placement sécurisé pour les investisseurs.

L'initiative est supervisée par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Il faut relever que les obligations issues de cette levée seront cotées à la Bourse régionale des Valeurs mobilières (BRVM), assurant ainsi leur liquidité et leur attrait pour les investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou particuliers.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale visant à optimiser les dépenses publiques et à privilégier les financements locaux. Si elle réussit, elle pourrait contribuer à réduire le déficit budgétaire, soutenir le développement

des infrastructures et poser les bases d'une croissance économique durable.

Toutefois, cette levée de fonds dépendra de la rigueur des politiques fiscales, de l'efficacité des investissements et de la transparence dans l'utilisation des ressources collectées, des facteurs essentiels pour maintenir

la confiance des marchés et assurer la viabilité de la dette sénégalaise.

Par **Madame CISSÉ Gnoula DIALLO**,

Spécialiste en communication
Bureau de la Communication et de la
Qualité





Mamadou Oumar DIA



Atelier pour la généralisation du Civisme fiscal dans le curricula de l'élémentaire

L'INTRODUCTION DU CIVISME FISCAL À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Insuffler une culture fiscale citoyenne pour un développement endogène et durable

Dans le cadre du « Projet » Vision Sénégal 2050 à travers ses différents axes, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) par le biais de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) met en œuvre le programme budgétaire « Gestion

de la fiscalité intérieure et du foncier » qui vise l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur rendement. Pour ce faire, la DGID préconise, entre autres stratégies, le recentrage du dispositif fiscal autour du citoyen par la promotion du civisme fiscal.

Ce choix est en droite ligne avec les orientations de l'Agenda national de Transformation à l'horizon 2050 qui prône un changement structurel de l'économie sénégalaise à travers une réinvention de son modèle de développement. Le civisme et l'engagement patriotique constituent les piliers de ce modèle de développement endogène en perspective de la mobilisation accrue des ressources nécessaires à la couverture des charges publiques.

Dès lors, l'élargissement de l'assiette fiscale par la promotion du civisme fiscal apparaît comme une des voies indiquées pour une sensibilisation et une éducation des populations sur le rôle et la finalité de l'impôt. Ce qui justifie largement la mise en place du projet d'introduction du civisme fiscal à l'école étant entendu que les élèves constituent une cible et un vecteur important de promotion de la citoyenneté fiscale.

Le projet d'introduction du civisme fiscal à l'école : un partenariat fécond avec le Ministère de l'éducation nationale

Depuis 2019, le ministère des Finances et du Budget, par le biais de la DGID, et le ministère de l'Éducation nationale, à travers la Direction de l'Enseignement élémentaire (DEE), ont conjointement initié le projet d'introduction du Civisme fiscal à l'école élémentaire dans la perspective de l'alignement stratégique du développement de la culture du consentement à l'impôt, pour renforcer la communication et la sensibilisation à l'endroit des populations, en vue d'élargir l'assiette fiscale.

Cette initiative offre ainsi l'opportunité de renforcer l'apprentissage de la citoyenneté fiscale à l'école en ciblant les élèves qui constituent un pan et un vecteur important dans la réalisa-

tion des orientations des autorités en matière de promotion du civisme fiscal. A cet effet, le projet d'introduction du civisme fiscal à l'école élémentaire vise à asseoir, chez les élèves de l'Élémentaire, les attitudes citoyennes de futurs contribuables conscients de leurs devoirs et de leurs droits dans l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur rendement budgétaire.

Par ailleurs, le fait d'encourager, le plus tôt possible, le respect spontané des obligations fiscales a les meilleures retombées au fil du temps, car cette démarche présente l'avantage évident d'améliorer durablement la compréhension du système fiscal et de renforcer la mobilisation des contribuables de demain.

Le système scolaire offre en outre un réseau bien établi pour mettre en œuvre un tel projet.

Le dispositif de mise en œuvre du projet d'introduction du civisme fiscal à l'école

L'arrêté interministériel n° 021548 du 30 juillet 2019 a mis en place un groupe de travail composé des représentants de la DGID et de la DEE, chargés d'élaborer le dispositif d'implémentation du civisme fiscal dans le programme de l'élémentaire.

Faisant suite à la conception et à la planification de l'intervention, le groupe de travail a été élargi sous forme d'une équipe technique pour implémenter le dispositif organisationnel, technique et pédagogique. Ce dispositif cible vingt-cinq (25) membres de l'Equipe technique nationale (ETN), neuf (9) Inspecteurs et Contrôleurs des Impôts et des Domaines, soixante-huit (68) Inspecteurs des Inspections d'Académie (IA) et Inspections d'Enseignement et de Formation (IEF) constituant les Équipes techniques locales (ETL), ainsi que des directeurs d'écoles et des enseignants craies en main au niveau des Equipes pédagogiques (EP).

Après avoir développé les ressources didactiques et pédagogiques, une activité pilote de mise à l'essai de ces ressources didactiques est déroulée tout en assurant le suivi-évaluation de l'exécution de l'initiative.

Bilan : pour une consolidation des acquis des 2 phases de l'activité pilote

Le groupe de travail, institué à cet effet, a élaboré, au cours de la première phase, le dispositif d'implémentation du Civisme fiscal dans le programme de l'Elémentaire. Ceci, à travers une série d'ateliers de cadrage, de production et de validation des ressources pédagogiques. Ces dernières sont constituées, entre autres, du programme minimal, du lexique, des livrets de lecture pour les élèves du CE1 au CM2 et les guides de l'Enseignant (2ème et 3ème étape).

Conformément à l'autorisation des ministres de tutelle, une activité pilote a été déroulée de mars à juin 2023 dans douze (12) écoles pilotes. Le bilan a révélé que le timing était insuffisant pour un test efficace des supports. Ainsi, DGID et la DEE ont décidé de poursuivre et d'intensifier les activités durant l'année scolaire 2023-2024. En conséquence, l'élargissement de l'échantillon a permis d'enrôler



quarante-deux (42) écoles pilotes réparties entre onze (11) Inspections de l'Education et de la Formation (IEF).

En termes de bilan, au titre de l'année scolaire 2021-2022, la zone d'intervention comprenait douze (12) écoles pilotes réparties entre trois (3) IEF, notamment Grand-Dakar, Guédiawaye et Mbour 2. A celles-ci se sont ajoutées deux (2) écoles témoins de l'IEF de Kaffrine.

Le choix du périmètre d'intervention a tenu compte, d'une part, des critères géographiques (urbaine, semi-urbaine et rurale) et, d'autre part, du poids économique des zones concernées.

Avec la poursuite de l'activité pilote durant l'année scolaire 2022-2023, l'échantillon des écoles a été revu à la hausse, passant de douze (12) à quarante-quatre (44) écoles élémentaires. Du coup, de trois (3), on est passé à dix (10) IEF sur un total national de cinquante-neuf (59).

En termes de réalisation, durant l'année scolaire 2021-2022, deux mille huit cent sept (2807) élèves ont été instruits au civisme fiscal dont sept cent trente-neuf (739) pour la classe de CE1, sept cent cinquante-trois (753) pour la classe de CE2, sept cent quarante-six (746) pour la classe de CM1 et cinq cent soixante-

neuf (569) pour la classe de CM2.

S'agissant des encadreurs, quatre-vingt-douze (92) Instituteurs, douze (12) Directeurs d'école et vingt-trois (23) Inspecteurs de l'Education ont été formés pour l'expérimentation de la première phase.

Relativement à l'année scolaire 2022-2023, l'enrôlement a concerné douze mille sept cent quarante (12.740) élèves dont trois mille six cent vingt-quatre (3.624) pour la classe de CE1, trois mille deux cent quatre-vingt-un (3.281) pour la classe de CE2, trois mille deux cent quatre-vingt-un (3.281) pour la classe de CM1 et deux mille cinq cent cinquante-quatre (2.554) pour la classe de CM2.

Les encadreurs formés durant cette seconde phase sont constitués de deux cent soixante-quinze (275) Instituteurs, quarante et un (41) Directeurs d'école et quatre-vingt-trois (83) Inspecteurs de l'Education et de la Formation.

Pour atteindre les résultats visés, le ministère des Finances et du Budget et le ministère de l'Éducation nationale, ont décidé de poursuivre la mise en œuvre de la phase d'expérimentation du projet en perspective de l'implémentation du dispositif et son internalisation dans le système éducatif.

Perspectives : vers une extension du périmètre et in fine une généralisation

Après trois (3) années de mise en œuvre, le dispositif a été bien éprouvé et les ressources pédagogiques et didactiques ont été testées dans la perspective de leur validation technique. Dès lors, il convient de capitaliser les acquis et les bonnes pratiques issues de l'expérimentation pilote en vue d'assurer sa généralisation et son internalisation de façon durable dans le système éducatif.

C'est dans cette perspective que la DGID en collaboration avec la DEE a organisé, du 10 au 12 décembre 2024, un premier (1er) atelier pour l'élaboration de la stratégie et du plan de généralisation du Civisme fiscal dans le curriculum de toutes les écoles

élémentaires publiques.

L'élaboration du document de planification de la généralisation du civisme fiscal se fera suivant une organisation de la production à travers une série d'ateliers et sera déclinée en trois étapes à savoir :

- ◆ un atelier de cadrage (élaboration des documents de travail) ;
- ◆ un atelier d'élaboration de la stratégie et du plan de généralisation ;
- ◆ un atelier de finalisation du document du plan de mise à l'échelle.

En définitive, le respect volontaire des obligations fiscales par les contribuables, lorsqu'il est généralisé, joue un rôle majeur dans les efforts déployés par le Sénégal, en vue de mobiliser les recettes fiscales internes nécessaires

pour atteindre les objectifs fixés par **l'agenda 2050** notamment de ramener le taux de pression fiscale à 20%, à l'horizon 2025. À cette fin, le projet d'introduction du civisme fiscal à l'école élémentaire s'emploie à éduquer les futurs contribuables, et à les préparer précocement à la citoyenneté fiscale dans le but de promouvoir une culture du civisme fiscal fondée sur les droits et les responsabilités, dans laquelle chaque citoyen considère que le paiement de l'impôt est une composante à part entière de la relation qu'il entretient avec les pouvoirs publics.

Par **Mamadou Oumar DIA**,
Maitrise en Administration publique
ENAP QUEBEC
Chef de la Section Qualité
Bureau de la Communication et de la
Qualité





DE LA RÉPUTATION À LA RÉPUDIATION IL N'Y A QU'UN PAS EN LIGNE !

Avec l'explosion du web à la fin du 20ème siècle, la digitalisation est sans nul doute le phénomène qui a le plus chamboulé le fonctionnement de l'humanité depuis la révolution industrielle. Smartphones, réseaux sociaux, intelligence artificielle, e-commerce etc. : des milliers de mots associés au digital

ont fait irruption dans nos vies quotidiennes et ont profondément transformé notre manière d'être, de penser et d'agir. Dans ce nouvel écosystème numérique, une notion encore méconnue du grand public, mais pourtant cruciale pour les entreprises, les marques et même les individus, a émergé : la e-réputation.

À travers cet article, nous allons partir à la découverte de ce nouveau concept apparu au début des années 1990 grâce aux travaux de Howard RHEINGOLD, écrivain et critique américain, qui fut l'un des premiers à employer cette notion.

La e-réputation est l'opinion commune que se font les internautes d'une marque, d'une entreprise, d'une institution ou d'une personne physique sur internet. Elle est l'équivalent numérique de l'identité et de la crédibilité dans le monde réel.

Que l'on en soit conscient ou non, la construction de notre e-réputation commence dès lors qu'on a une présence digitale et qu'on laisse des traces sur le web. Un commentaire sur un forum, un avis laissé sur une plateforme, un post sur un réseau social ou même une simple recherche sur Google peuvent contribuer à bâtir cette identité virtuelle.

Comme l'affirme Warren BUFFET, le célèbre milliardaire américain : « Il faut 20 ans pour construire une réputation et cinq minutes pour la détruire ». Cette vérité prend une dimension encore plus critique à l'ère numérique. Un bad buzz, une rumeur virale ou une mauvaise critique peut écorner l'image d'une entreprise en quelques heures. Sur twitter, un coup de gueule de la célèbre bloggeuse Jaly Badiane contre Air Sénégal avait suscité une cascade de critiques au point de contraindre la compagnie aérienne à dérouler tout une communication de crise pour calmer la situation.

Il est donc essentiel de comprendre les mécanismes de construction de notre e-réputation et veiller à une gestion proactive de cette dernière. Les entreprises et les personnalités publiques investissent dans le personal branding, le monitoring digital et la gestion de crise en ligne pour préserver leur image. Les outils de veille comme Google Alerte ou Hootsuite permettent

d'analyser en temps réel les mentions et d'anticiper les risques.



En cas de crise, la réactivité est primordiale : présenter des excuses sincères, corriger les erreurs, interagir avec la communauté et adopter une communication transparente sont autant de stratégies pour contenir une polémique et éviter la répudiation. Non, parler de répudiation n'est pas trop excessif quand on sait que les espaces virtuels sont devenus les nouveaux rings de MMA où surveiller sa garde est vital pour éviter le KO digital.

Par **Saliou FALL**
Journaliste, Graphic designer,
Spécialiste en communication
Bureau de la Communication et de la
Qualité



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



**SCANNE
& GO !**



**Simple
comme bonjour.**

Scannez ce QR code pour suivre
toute l'actualité de la DGID

**LA DGID PLUS PROCHE DE VOUS
POUR MIEUX VOUS SERVIR**



Saliou FALL



DGID : LA RÉVOLUTION DIGITALE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ FISCALE

“Le 21ème siècle sera digital ou ne sera pas”, les théoriciens qui affirmaient cela à la fin du siècle dernier ne croyaient pas si bien dire quand on voit jusqu’où aujourd’hui, la révolution numérique portée au départ par les

GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), a fini de s'emparer de la planète toute entière occasionnant de profonds bouleversements dans nos sociétés, nos économies et modes de gouvernance.

Dans cette nouvelle ère du numérique, les administrations publiques se doivent d'adopter de nouvelles stratégies pour relever les défis permanents soulevés par le développement des technologies de l'information et de la communication (TICs), que ce soit en matière d'organisation de travail, de protection des renseignements, de circulation de l'information, de transparence etc.

Dans son allocution à l'occasion de la première Conférence des Administrateurs et Managers du Publics (CAMP) qui s'est tenue, le 25 janvier 2025, au Centre international de Conférence Abdou DIOUF (CICAD) de Diamniadio, le président de la République, **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE** a déclaré : « **le temps est également venu d'accélérer la transformation numérique de nos administrations** », insistant sur l'importance de la dématérialisation des formalités et de leur accessibilité simplifiée, qui constitueront sans nul doute des gages de transparence et de bonne gouvernance.

Dans cette perspective, la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), l'une des figures de proue de la digitalisation au sein de l'administration sénégalaise, s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de transformation digitale. Elle a mis en place une panoplie d'outils et de technologies ayant grandement contribué à fluidifier la quasi-totalité de ses processus et procédures, tant internes qu'externes. Cette transformation a renforcé son efficacité opérationnelle dans la mobilisation des recettes et l'amélioration du service rendu aux usagers.

Depuis 2013, la télédéclaration et le télépaiement ont pu être instituées au niveau de l'administration fiscale avec "Etax", qui permet aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts et taxes en ligne. Quelques années plus tard, avec le lancement de la plateforme "Mon Espace perso", la DGID posera un jalon de plus vers son objectif de maturité digitale. Cette plateforme d'échange redéfinit les interactions entre l'administration fiscale et l'utilisateur, qui dispose désormais d'un accès intégral à son dossier

fiscal pour consulter l'historique de ses transactions, suivre ses requêtes contentieuses, bénéficier d'un support rapide etc.

La DGID va poursuivre cette dynamique de digitalisation en déployant de nombreux autres dispositifs comme le E-service pour le dépôt dématérialisé des états récapitulatifs des sommes versées aux tiers, SEN-Etafi pour la soumission des états financiers en ligne et "DGID Digitale" pour la délivrance de documents sous forme dématérialisée.



Aujourd'hui, avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et du Big data, la DGID amorce un nouveau tournant dans son processus de digitalisation. Le datamining ouvre l'ère de l'exploitation de la donnée et devient un levier stratégique sur lequel, l'administration fiscale compte se reposer pour améliorer l'efficacité de ses processus métiers. Dans le domaine du contrôle fiscal par exemple, l'Application de Suivi du Renseignement fiscal dénommée ASREF va bientôt être lancée. Cet outil permettra de mieux comprendre les comportements fiscaux, d'identifier les opportunités d'élargissement de l'assiette fiscale, et de détecter plus efficacement les incohérences ou les fraudes fiscales potentielles.

Dans le volet Cadastre du projet Data-mining en cours, l'exploitation des données et de l'IA ouvre de nouvelles perspectives pour l'amélioration de la gestion foncière et l'optimisation de l'évaluation immobilière. L'intégration d'un système d'évaluation intelligent,

basé sur un recensement automatisé des biens fonciers et immobiliers, permet une meilleure maîtrise des actifs cadastraux et une évaluation plus précise des propriétés.

Selon Monsieur **Jean KONE**, Directeur général des Impôts et des Domaines,

“ les solutions numériques et l'IA sont des opportunités que doivent saisir les administrations fiscales. Au-delà des nombreuses applications qu'elles permettent, la DGID souhaite surtout se doter des moyens technologiques d'assurer la collecte massive de données, dans le respect des normes et standards internationaux.

Ces efforts de digitalisation ont déjà porté leurs fruits avec une augmentation significative des recettes fiscales et une amélioration de la conformité des contribuables. La DGID compte poursuivre sur cette lancée en explo-

rant de nouvelles technologies et en renforçant ses infrastructures numériques, afin de répondre aux défis futurs et de s'adapter aux évolutions technologiques.

La transformation numérique de la Direction générale des Impôts et des Domaines illustre la capacité de l'administration sénégalaise à innover et à se moderniser pour être toujours plus efficace, et mieux servir ses usagers - clients. Cette dynamique de digitalisation, en constante évolution, est gage de bonne gouvernance, de transparence et d'efficacité, des notions adaptées aux exigences du triptyque **Jub – Jubal – Jubbanti** si cher à nos autorités.

Par **Saliou FALL**

Journaliste, Graphic designer,
Spécialiste en communication
Bureau de la Communication
et de la Qualité





SOLUTIONS DIGITALES - DGID

SOLUTION SDIGITALES	CIBLES	DESCRIPTION
ETAX	• Les usagers qui relèvent de la Direction des grandes Entreprises (DGE) • Les usagers de la Direction des moyennes Entreprises (DME) qui comprend : les centres des moyennes entreprises 1 et 2, le centre des professions réglementées (Ordres professionnels, Corps diplomatiques, agences et administrations publiques, ONG)	◊ Etax permet d'interagir avec les services de la DGID pour télé déclarer et télé payer en ligne les différents impôts et taxes d'état par virement bancaire. • Etax existe depuis 2013. • La Version 4 déployée depuis 2022 offre : - une navigation beaucoup plus conviviale et fluide ; - une rapidité dans l'exécution des opérations ; - un blocage automatique des doublons en termes de paiement ; - l'identification systématique de la notion de représentant pour le contribuable avec une distinction entre un compte pour le contribuable (qui déclare lui-même pour son propre compte) ou pour son représentant (une société de comptabilité, un comptable, un conseiller fiscal) qui déclare pour le compte de ses clients contribuables ; - la possibilité de réinitialiser son mot de passe sans avoir besoin de contacter le service support ; - la consultation en temps réel de toutes les informations relatives aux impôts liquidés et aux paiements effectués.

MON ESPACE PERSO	• Elle est dédiée aux contribuables immatriculés dans les centres rattachés à la DSF (Direction des services fiscaux)	• Mon espace perso est une application WEB qui permet aux contribuables concernés de s'acquitter de leurs obligations de déclaration fiscale sans se déplacer et à n'importe quelle heure ! En termes de fonctionnalités il permet à un contribuable de : - consulter l'historique des déclarations ; - bénéficier d'un support rapide et personnalisé. • Dans la deuxième phase de déploiement, le dispositif de télépaiement avec cette application sera ouvert aux services de paiement mobiles.
E-SERVICES	• Application Ouverte à tous les contribuables	Mise en production en 2019 dans le contexte du COVID-19, E-services servait initialement pour le dépôt en ligne : - des états récapitulatifs trimestriels et annuels des sommes versées aux titres des loyers et des sommes versées à des tiers ; - des états récapitulatifs annuels de sommes retenues à la source sur les salaires. Par la suite, elle a fait l'objet d'une extension pour permettre aux contribuables concernés, d'effectuer leurs déclarations sur les prix de transfert et des bénéficiaires effectifs. Par ailleurs, E-services permet aux notaires de faire les déclarations sur les transactions immobilières. Elle permet la diminution du stockage physique des états récapitulatifs et facilite l'exploitation des données via la Banque de Données. Ses principales fonctionnalités mises en œuvre permettent la saisie ou l'importation d'un fichier Excel sous format CSV : - d'un état trimestriel ou annuel des sommes versées au titre des loyers ; - d'un état trimestriel ou annuel des sommes versées à des tiers ; - d'un état récapitulatif annuel des sommes retenues à la source sur les salaires ; - la saisie des déclarations sur les prix de transfert ; - la saisie des déclarations des bénéficiaires effectifs ; - la saisie des déclarations sur les transactions immobilières.

SEN-ETAFI	• Ouverte à tous les contribuables mais obligatoire uniquement pour ceux qui dépendent de la DGE et de la DME.	• SEN ETAFI est une application web de dépôt en ligne des états financiers. Elle a été mise en place pour solutionner plusieurs écueils et lourdeurs liées au dépôt physique des états financiers. • Elle vise principalement trois (3) types d'utilisateurs : Les usagers, les services de l'administration fiscale et les membres de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés (ONECCA) composé de Cabinets d'Expertise comptable, Experts Comptables et Comptables agréés. • Sen-Etafi est conçue de sorte à respecter l'obligation de visa, qui est une directive communautaire, d'où l'intervention de l'ONECCA dans la plateforme.
LE TIMBRE FISCAL ÉLECTRONIQUE (TFE)	• les quittances réclamées par la Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage pour l'établissement des passeports ; • les timbres mobiles utilisés au Guichet unique de l'Automobile (GUA) installé à la Direction des Transports routiers pour l'établissement des titres et documents de transport ; • et les timbres mobiles nécessaires à l'enregistrement des documents soumis à la formalité de l'enregistrement dans les services de la DGID à Dakar.	• Le Timbre fiscal électronique (TFE) permet d'éditer un document contenant un « QR code » à usage unique. Cette édition se fait soit au niveau des guichets de caisse de la DGID ou par l'utilisation des bornes interactives d'auto-service installées sur plusieurs sites. Cette opération de digitalisation des timbres fiscaux concerne : - une offre relative à la possibilité aux usagers d'acheter le timbre par cash ou mobile-money (orange money et wave) ; - une réduction significative des coûts de gestion et de distribution ; - une solution à la problématique de la gestion des commandes et des ruptures de stock ;

DGID-DIGITALE	• le grand public c'est-à-dire toute personne ayant besoin d'un document et/ou d'une procédure délivrés par les services de la DGID, même si elle ne dispose pas d'un dossier fiscal ; • tout contribuable, personne physique ou morale, disposant d'un dossier fiscal auprès d'un service de la DGID.	• DGID DIGITALE est mise en place afin de faciliter aux usagers l'accès aux services de l'administration fiscale. A travers ce portail, l'utilisateur peut interagir avec les services de la DGID, faire ses demandes pour divers documents et les recevoir en ligne. • DGID-digitale donne accès à différents services ou documents notamment : - l'attestation d'imposition ; - l'attestation de non-imposition ; - l'attestation de domiciliation fiscale ; - l'attestation de paiement de la taxe sur les produits pétroliers ; - le quitus fiscal ; - la déclaration d'existence. • DGID-DIGITALE comprend aussi un module qui permet de gérer les procédures contentieuses telles que les demandes de restitution, de remboursement ou de dégrèvement.
LE SYSTEME DE GESTION DU FONCIER (SGF)	• le grand public c'est-à-dire toute personne ayant besoin d'un document et/ou d'une procédure délivrés par le bloc foncier de la DGID, même si elle ne dispose pas d'un dossier foncier ; • tout usager, personne physique ou morale, disposant d'un dossier foncier auprès de la DGID. • Notaire • Géomètres • Avocats...	• Avec le déploiement prochain du Système de Gestion du Foncier (SGF), la digitalisation des services offerts par le bloc foncier sera une réalité • La DGID va ainsi connecter les procédures foncières, domaniales et cadastrales. • L'utilisateur pourra déposer et obtenir dans un délai raisonnable un état de droit réel, un extrait de plan cadastral, un certificat d'identification cadastrale, déposer une demande de régularisation par voie de bail, suivre ses requêtes sans avoir besoin d'un contact physique avec les agents de la DGID. • Avec le SGF, la base des contributeurs sera davantage maîtrisée et élargie par une identification de tous les détenteurs de titre de propriété.

Par **Adama DIALLO**,
Aspirant Coach professionnel et personnel
Bureau de la Communication et de la Qualité

En collaboration avec **la Direction des Systèmes d'Informations**
Direction générale des Impôts et des Domaines



Gnoula DIALLO



Remise du mémorandum des femmes aux autorités de la DGID

LA VIE SOCIALE À LA DGID

Des organisations qui affirment leur présence dans la cohésion

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) est une administration où les valeurs sociales sont très cultivées. Elle regroupe plusieurs entités sociales permettant à tous les corps de s'y retrouver,

afin d'avoir une tribune dédiée pour discuter et échanger sur les questions de l'heure liées à leur travail et leur avancement. En ce début d'année 2025, plusieurs d'entre elles ont tenu leurs activités.

WEEK-END « DÉTENTE » DE L'AMICALE DES INSPECTEURS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU SÉNÉGAL (AIIDS)



L'Amicale des Inspecteurs des Impôts et des Domaines du Sénégal (AIIDS) a organisé un

week-end « détente » au Movenpick Lamantin Beach Hôtel de Saly, le samedi 15 février 2025.

La rencontre « en team building » a vu la participation de plusieurs membres de l'amicale notamment Monsieur Jean KONE et Monsieur Cheikh Mouhamed Hady DIEYE, respectivement Directeur général et coordonnateur de la DGID.

L'objectif du « team building » de l'AIIDS est de renforcer la cohésion entre ses membres à travers des activités ludiques et collaboratives.

L'événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale, alternant entredéfis sportifs, jeux de stratégie et expressions artistiques.

Ces activités ont permis de resserrer les liens et de renforcer l'esprit de groupe. L'objectif de favoriser la collaboration et la solidarité au sein de l'AIIDS a ainsi été atteint, laissant aux participants une expérience mémorable et enrichissante.

AMICALE DES AGENTS D'ASSIETTE ET AGENTS ASSIMILÉS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU SÉNÉGAL (3A.IDS)



L'Amicale des Agents d'Assiette et Agents assimilés des Impôts et des Domaines du Sénégal (3A.IDS) a organisé son traditionnel week-end d'intégration à Saly du 03 au 05 janvier 2025. Cette édition a vu la participation du Directeur général

des Impôts et des Domaines, du Directeur du Centre de Formation et de Documentation (CEFOD) et du Directeur de l'Administration et du personnel, venus rehausser l'évènement.

La tradition a été une fois de plus respectée, le Bureau exécutif de l'Amicale a mobilisé le temps d'un week-end la majorité de ses adhérents pour discuter des problématiques et défis qui les interpellent.

Cette édition a été l'occasion pour le staff de l'Amicale de présenter à ses membres différents projets déjà ficelés à savoir une coopérative d'habitat, une tontine pour renforcer la solidarité et la mise en place d'une application mobile qui va totalement dématérialiser les procédures de l'organisation.

Pour cette année, l'innovation était au rendez-vous. En effet, les membres ont décidé de donner un cachet humanitaire à cette édition par l'organisation d'une visite de courtoisie avec une remise d'un important don de produits de première nécessité à la Pouponnière de Mbour.

AMICALE DES FEMMES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES : CÉLÉBRATION DU 08 MARS 2025



L'Amicale des Femmes de la Direction générale des Impôts et des Domaines (AFDGID) a célébré dans la sobriété la Journée internationale des Droits des Femmes, le 08 mars 2025.

Pour cette édition, un récital de Coran a été organisé à la mémoire des défunts, en présence de Monsieur Jean

KONE, Directeur général des Impôts et des Domaines, accompagné de ses collaborateurs. Une distribution de denrées alimentaires destinées aux veuves, aux orphelins et nécessiteux, a également été organisée au niveau de la Bloc fiscal et dans l'ensemble des Centres des Services fiscaux.

Représentant le Directeur général à la fin de la cérémonie, Monsieur Ibrahima NDIAYE, Directeur de l'Administration et du Personnel, a salué l'initiative. Selon lui, cet élan de solidarité est d'autant plus important en ce mois béni de ramadan. Avant d'ajouter que les femmes jouent un rôle important au sein de la DGID et dans presque tous les secteurs de développement.

Madame Maty MBAYE, Présidente de l'AFDGID, a, quant à elle, remercié le Directeur général au nom de toutes les femmes pour son soutien indéfectible lors de l'édition du 08 mars 2025.

Pour terminer, cette dernière a transmis, au nom des femmes, un mémorandum au Directeur général par l'entremise de Monsieur Ibrahima NDIAYE. Dans ledit mémorandum, il est répertorié toutes les doléances des femmes de la DGID ainsi que les projets phares de l'AFDGID.

RECOLLECTION DES PUBLICAINS : UN MOMENT FORT DE PRIÈRE ET DE COMMUNION



Fidèle à sa tradition, l'Association des Chrétiens de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) dénommée « Les Publicains » a organisé le samedi 22 mars 2025 une Recollection, au Centre spirituel Mont Thabor de Rufisque Ouest. Cette rencontre a eu lieu en présence de Monsieur Aimée André BASSENE, Président de l'Association accompagné des membres de l'organisation.

La rencontre a démarré avec une prière, chapelet et exposition du Saint Sacrement où chacun a exprimé à sa façon une profonde prière avec émotion et foi. Vient alors l'enseignement sur le thème : « La Persévérance au cœur de l'Espérance qui ne déçoit pas ». Cet enseignement a été animé par le Prédicateur Abbé Jean Laurent NDOUR de la Paroisse de Sacré-Cœur.

M. NDOUR a entretenu l'assistance d'un véritable enseignement en insistant sur l'espérance et la persévérance, il a surtout invité les participants à maintenir haut la flamme de l'espérance avant d'aborder d'autres points importants du thème.

A la suite de l'enseignement d'Abbé NDOUR, une séance questions-réponses a eu lieu pour permettre aux participants de poser leurs questions aux panélistes. Ce dernier a bien pris en charge les préoccupations des Publicains en apportant les éclairages qui sied.

Après quelques échanges fructueux, les Publicains ont rejoint la chapelle pour y effectuer une messe et se confesser. Enfin, les participants à la recollection ont procédé à un chapelet divine miséricorde et à une exposition du Saint Sacrement pour terminer avec la bénédiction finale.

“ Bon et Saint Temps de Carême à tous.

Par **Madame CISSÉ Gnoula DIALLO**,
Spécialiste en communication
Bureau de la Communication et de la Qualité

ALBUM PHOTOS

AMICALE DES AGENTS D'ASSIETTE ET AGENTS ASSIMILÉS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU SÉNÉGAL (3A.IDS)



WEEK-END « DÉTENTE » DE L'AIIDS



AMICALE DES FEMMES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



RECOLLECTION DES PUBLICAINS





Mame S. DIALLO



MADAME ADJA SOKHNA DIALLO, AGENT DE RECouvreMENT EN SERVICE AU CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE RUFISQUE

Son crédo : Avoir le sens du service public

Le Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ) est allé à la rencontre de Madame Adja Sokhna DIALLO pour lui faire un clin d'œil. Cet entretien a permis de découvrir un agent dévoué, rompu à la tâche et adepte du savoir. Elle est ambitieuse et motivée par l'émulation, la stimulation intellectuelle et la perspective d'évolution dans

le travail. Mme DIALLO joue un rôle prépondérant dans la performance de son service pour le rayonnement du Centre des Services fiscaux de Rufisque en particulier et de la DGID de manière générale. Dans cette entrevue, elle revient notamment sur son parcours, sa mission et ses motivations.

1. Parlez-nous de votre cursus scolaire et professionnel.

Je suis Adja Sokhna DIALLO, Agent de recouvrement au Centre des Services Fiscaux (CSF) de Rufisque.

J'ai fait tout mon cursus scolaire à Dakar. Après l'obtention de mon Bac scientifique au Lycée John F. KENNEDY, j'ai poursuivi mes études jusqu'à l'obtention de mon Diplôme supérieur de Gestion à l'Institut supérieur de Management (ISM).

Par la suite, j'ai fait mes premiers pas dans le milieu professionnel à la banque CBAO d'abord comme stagiaire au service de la comptabilité, ensuite en tant qu'agent au service du Contrôle Interne. Parallèlement, je me suis inscrite à SUPDECO où j'ai obtenu mon Master 1 en Finance Comptabilité. Juste après, j'ai intégré un cabinet d'expertise comptable où j'ai pu mettre

en pratique mes connaissances en comptabilité.

Depuis janvier 2018, je suis en service au Bureau du Recouvrement du CSF de Rufisque en qualité d'agent de recouvrement.

Par ailleurs, pour des besoins de renforcement de compétences, je viens de boucler une Licence professionnelle en Gestion des Entreprises (option Gestion des Projets et des Organisations) au Centre africain d'Études supérieures en Gestion (CESAG) avec à la clé la rédaction d'un rapport de mémoire sur le thème « l'analyse du processus de dématérialisation des procédures dans l'administration publique sénégalaise : cas de la DGID ». Présentement, je poursuis ma formation en Master Gestion des projets toujours au CESAG.

2. Quelle est votre mission au sein de la DGID ?

J'ai en charge la caisse de l'enregistrement. Les différentes activités journalières sont les suivantes : L'accueil et l'orientation des contribuables qui se présentent au guichet, ensuite je vérifie et je procède à la liquidation des actes soumis à l'enregistrement s'ils n'ont pas été préalablement liquidés par collègue Contrôleur des Impôts et des Domaines.

J'effectue également l'encaissement et le quittance des actes puis je porte les mentions avant de les soumettre au Chef du Bureau pour signature. Enfin, je tiens à jour le registre des bordereaux des actes déposés. Par ailleurs je soutiens l'agent chargé de la réception et du quittance des déclarations déposées lors des échéances mensuelles durant

lesquelles nous sommes souvent confrontés à des affluences.

3. Que pensez-vous des stratégies d'élargissement de l'assiette fiscale et de la gestion du foncier ?

La configuration de notre système fiscal qui est porté par une minorité de contribuables, combinée aux enjeux de performance auxquels la DGID est confrontée font que les stratégies d'élargissement de l'assiette sont aujourd'hui une nécessité absolue.

Dans la mise en œuvre, l'exploitation des informations reçues de la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal (DRESCOF) constituent l'un des principaux outils d'enrôlement de nouveaux contribuables. Dans cette lancée, on doit renforcer l'informatisation des procédures et le travail en synergie entre les services de la Douane, du Trésor et de la DGID pour formaliser surtout le secteur informel qui constitue l'essentiel de notre tissu économique.

Toutefois, il serait bénéfique de recruter de nouveaux agents afin d'effectuer des recensements internes au sein des différents centres. Cela faciliterait l'atteinte des objectifs d'élargissement de l'assiette assignés.

Quant à la gestion du foncier « la sécurisation » reste le maître mot. C'est un impératif pour préserver le climat de paix social. Je pense que la DGID gagnerait à développer la digitalisation du bloc foncier.

4. Quelle expérience vous a le plus marquée depuis votre intégration à la DGID ?

Ma participation en 2019 à l'atelier de formation des agents de la DGID sur les droits d'enregistrement m'a beaucoup marquée. Cette session a été très enrichissante dans la mesure où personnellement, elle m'a permis de renforcer mes connaissances à travers les échanges avec les collègues des autres bureaux de recouvrement. Puis, dans un sens plus large, cela aide à mieux harmoniser les pratiques en matière de d'enregistrements.

5. Votre principale source de motivation ?

Dans la vie professionnelle, il est essentiel de continuer à apprendre, à évoluer, et à progresser. Cette stimu-



lation intellectuelle et la perspective d'évolution dans le travail constituent mes principales sources de motivation.

6. Quelles sont les valeurs qui vous permettent de cultiver l'excellence au sein de la DGID ?

Entre autres valeurs qui me permettent de cultiver l'excellence à la DGID, il y a le professionnalisme dans l'accomplissement des tâches pour des prestations de qualité envers les contribuables ; et la célérité parce que l'administration doit veiller au respect des délais car les usagers ne doivent pas être pénalisés par la lenteur du service public mais également l'adaptabilité. En résumé, il faut avoir le sens du service public.

7. Quel est votre mot de la fin ?

Pour finir, je rends grâce à Dieu. Je vous remercie encore une fois pour le choix porté sur ma modeste personne. Mes remerciements vont également à l'endroit de ma famille, de mes amis, de mes collègues et de tous mes supérieurs hiérarchiques avec qui je partage le quotidien dans la grande famille de la DGID. Je remercie aussi mon Chef de Bureau pour la confiance et je fais une mention spéciale à son prédécesseur qui a guidé mes premiers pas dans l'Administration.

Propos recueillis par :
Madame NGOM Mame Soukèye DIALLO

Agent du Centre d'appel
Bureau de la Communication et de la
Qualité



Abdou FAYE



QUALITE DE SERVICES RENDUS AUX USAGERS

Madame LÔ, Ramatoulaye DIOUME, un agent dévoué, plein d'empathie et de réactivité

Madame LÔ, Ramatoulaye DIOUME est un agent d'assiette aguerri en service au Bureau des Formalités du Centre des Services fiscaux

des Parcelles assainies sis au site de la Foire. Ce Bureau est aussi communément appelé Services aux contribuables et traitement des données.

Mme LÔ incarne la générosité, l'empathie, la disponibilité dans ses relations quotidiennes avec les usagers-clients du Centre et de la DGID en général, en plus de ses qualités professionnelles remarquables. Son attitude bienveillante et sa rigueur lui ont valu l'admiration des contribuables qui fréquentent le Centre des Services fiscaux des Parcelles assainies. Son attitude positive magnifiée par un contribuable via les réseaux sociaux est une source d'inspiration pour chacun d'entre nous.

Ci-dessous le message du contribuable envoyé à son Chef de centre :

"Bonjour Mme Guisse 🌟"

Je tenais à passer par vous pour "féliciter chaleureusement Mme LÔ" de votre "centre fiscal Parcelles Assainies" (bureau formalités, pièce 8, 1er étage) 🌟. "Aujourd'hui, jeudi 13 mars entre 12h30 et 13h30", j'ai été impressionné par son engagement constant :

- ☐ "Disponible sans pause" 🌟, malgré l'heure d'affluence "et le jeûne du Ramadan"
- ☐ "À l'écoute de chaque contribuable" 🌟, avec une passion et une patience exemplaires 🌟

"Un modèle d'abnégation pour tous les agents de la DGID !" 🌟

Pourriez-vous "lui transmettre mes remerciements les plus sincères" ? Son engagement, "surtout en cette période de jeûne", force le respect 🌟.

Et puisque l'occasion est trop belle... "Un grand bravo à toi aussi, promo !" 🌟🌟
Ton "leadership inspirant" depuis l'université se reflète dans une équipe aussi dévouée que Mme LÔ. "Merci à vous, et à toute l'équipe du CSF de Parcelles Assainies", pour le travail remarquable 🌟🌟.

"Je vous souhaite à tous un excellent Ramadan" 🌟, rempli de sérénité et de BARAKA !

Excellente journée,

"Ismaïle BA"

Après le témoignage élogieux de cet usager, Mme LÔ nous a fait part des sentiments qui l'animent, en ces termes :

« Alhamdoulilah je rends grâce à Allah, je suis fière mais je mesure la portée de ce témoignage qui, du reste est un sacerdoce. C'est l'occasion aussi de remercier cet usager pour sa gentillesse bien que ne faisant que mon travail ».

Pour avoir une attitude bienveillante au bureau, Mme LÔ partage son secret avec les collègues, elle dira : Le travail est un devoir, nous sommes là pour les usagers, essayons toujours de répondre à leurs attentes, de les accompagner le mieux possible dans le respect des règles et procédures. Mais aussi et surtout de toujours se poser la question de savoir : comment voudrions nous être traités si nous étions à leur place ? Et agir en conséquence !

Mme LÔ a bien compris que chaque agent doit renvoyer une belle image de la DGID en assurant une présence bienveillante et une assistance inconditionnelle aux contribuables, afin de contribuer davantage à offrir une bonne qualité de service aux usagers.

Par **Abdou FAYE**, Chef de la Section Communication interne
Bureau de la Communication et de la Qualité



**Médecine
générale**

**Mise
en observation**

**Soins
infirmiers**

**Médecin du
travail**



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



INFIRMERIE de la DGID

Un médecin généraliste est à votre disposition tous les jours de 8h à 13h et de 14h à 17h pour des consultations.

Une unité de soins infirmiers pour la prise de constantes (tension artérielle, température, glycémie...), les pansements , les injections...

Une unité de mise en observation temporaire avec une capacité de 2 lits (possibilité de traitement par perfusion).

Un service de médecine du travail en charge de supprimer les facteurs de risque, surveiller la santé des agents et leur environnement de travail, et minimiser les conséquences du travail sur la santé.

Garantir la santé et le bien-être des agents !



Adama DIALLO



CULTIVONS LA PENSÉE POSITIVE

Inutile de le rappeler, chaque jour nous avons tous des soucis, des maux et des mots qui nous empêchent d'être Nous ! C'est-à-dire de profiter de nos journées, des moments présents de la vie malgré ses vicissitudes !

Certains peuvent se décourager, d'autres se perdre dans leurs pensées et leur mélancolie, faute de solution... Et pourtant une issue simple et qui coûte peu ou rien existe ! Et Oui ça existe !

Ce n'est rien d'autre que la PENSÉE POSITIVE !

Certains se diront c'est quoi la pensée positive ... Evidemment je vais vous en parler !

C'est une attitude dans laquelle nous nous plongeons ou que nous cultivons chez les gens que nous rencontrons, bref dans la vie !

Dans son ouvrage intitulé les pouvoirs de la Pensée positive, paru en 2006, Bernard Baudouin la définit comme « une technique pour aider chacun à se sentir mieux, davantage en harmonie avec la vie. Adopter et conserver cette attitude quotidiennement permet de relativiser les problèmes, d'accorder moins d'importance à ces tourments de toutes sortes qui souvent masquent l'essentiel ». C'est en cultivant la pensée positive que l'on apprend à mieux se connaître, à profiter de chaque occasion, aussi étonnante soit-elle, qui nous est offerte par l'existence.

La pensée positive signifie le fait qu'on décide d'aborder les désagréments d'une manière plus positive et plus optimiste. Nous pensons que le meilleur va se produire, pas le pire. La pensée positive commence souvent par un dialogue intérieur.

Cette introspection n'est rien d'autre que le flux incessant de nos pensées, nos émotions et sensations non exprimées qui nous permettent de mieux nous comprendre.

Comme le disait Confucius (philosophe penseur chinois) « l'introspection est le premier pas vers l'amélioration ».

Penser positivement nous permet d'éviter le stress : avoir une attitude positive et lâcher-prise sur certains faits et choses qui pourraient développer le cortisol (hormone responsable du stress). Et d'ailleurs qui dit se prémunir du stress pourrait dire par ricochet mieux faire face à certaines pathologies qu'il pourrait favoriser.

Développer une pensée positive, pour cultiver la bienveillance, c'est-à-dire être capable de se montrer indulgent (mais pas candide !), gentil et attentionné envers son prochain.

Ainsi, nous pouvons dire également que la pensée positive est une astuce pour éviter les conflits interpersonnels !

Penser positivement est source d'optimisme car, elle nous procure une raison d'espérer, une source de motivation pour un futur radieux et prometteur !

En somme, développer une pensée ou attitude positive nous permet de mieux gérer nos émotions en faisant preuve de positivité peu importe les situations que nous pouvons rencontrer.

Gardons en tête que chaque jour est une nouvelle opportunité de voir la vie sous un angle plus lumineux.

Alors, faisons le choix de la pensée positive et construisons un quotidien plus serein et épanoui !

Par **Adama DIALLO**,
Aspirant Coach professionnel et
personnel Bureau de la Communication
et de la Qualité



Un agent en consultation au centre médico-social de la DGID

PRISE EN CHARGE SANITAIRE À LA DGID UNE RÉALITÉ AVEC LA MADGID

L'offre sanitaire à la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), essentiellement portée par la Mutuelle des Agents de la Direction générale des Impôts et des Domaines (MADGID), a particulièrement évolué depuis 2022, avec :

- ◆ la concrétisation du service médico – social, doté de l'équipement nécessaire pour la prise en charge des premiers soins et pour la surveillance ;
 - ◆ l'internalisation de la gestion des frais de santé par MADGID, à travers ATLANTIS ;
 - ◆ la mise à disposition d'une boutique d'optique par la MADGID.
 - ◆ une salle de soins infirmiers ;
 - ◆ un bureau de consultation pour la médecine générale ;
 - ◆ un bureau de consultation de médecine du travail et une salle de mise en observation dotée de deux (2) lits.
- Les missions dévolues au service médical peuvent être définies comme suit :

- ◆ assurer la protection des travailleurs

contre toute atteinte à leur santé pouvant résulter de leur travail ou des conditions dans lesquelles il s'effectue ;

- ◆ contribuer d'une part à l'adaptation des postes, des techniques et du rythme de travail à la physiologie humaine, et d'autre part à l'éducation sanitaire des travailleurs, pour un comportement conforme aux normes et aux consignes d'hygiène du travail.

Le centre médico – social dont la mise en œuvre est intervenue en 2022, s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des risques du personnel de la DGID. Ainsi, il répond au besoin de traitement rapide des cas d'urgence. Il s'agit d'une vieille préoccupation de la DGID, concrétisée par la MADGID.

Il est destiné exclusivement au personnel de la DGID et leurs familles pour la prévention des risques maladies, les soins infirmiers, les consultations médicales et l'orientation éventuelle vers des spécialistes. Situé dans les locaux du Bloc fiscal, rue de Thiong, Dakar, le service médico-social met à la disposition de tout le personnel de la DGID :

- ◆ une salle d'attente ;

Dr Carla Desclers ANDRADE
du centre médico-social

Selon la MADGID, qui en assure la gestion, le centre médico – social a accueilli, durant l'année 2024, plus de deux cent dix (210) patients.

S'agissant des moyens de prise en charge des agents de la DGID, la MADGID a enregistré une évolution majeure avec l'internalisation de la gestion des frais de santé, précédemment confiée à la société ASCOMA Sénégal. Le processus a débuté en phase pilote, le 1er janvier 2024, avant d'être généralisé, à partir du 1er juillet 2024.

Ainsi, en 20 ans, la MADGID est passée d'un système d'assurance classique (avec ASSUR CONSEILS MARSH), à un système d'autogestion en passant par une auto-assurance (avec ASCOMA comme courtier d'assurance).

Grâce à l'acquisition de l'outil de gestion (ATLANTIS), la MADGID, a mis en place son propre réseau de prestataires médicaux et une organisation pour le remboursement des frais médicaux exposés directement par ses adhérents.

Après six (6) mois d'existence, le réseau mis en place compte plus de plus de deux cent vingt (220) prestataires médicaux, et les délais de remboursement des frais de santé ont été considérablement réduits avec une moyenne n'excédant pas dix (10) jours à compter de la date de réception des demandes par la MADGID.

De plus, cette internalisation a permis d'atteindre des zones et localités qui n'étaient pas couvertes par l'ancienne gestion externalisée, pourtant abritant des services de la DGID. Cette extension de la couverture est en grande partie possible grâce à l'implication des agents qui n'hésitent pas à proposer l'enrôlement des structures de santé de leur localité de résidence, pour agrément auprès de la MADGID. Par conséquent, selon leur lieu d'habitation, les adhérents et leurs familles utilisent leurs cartes de santé chez les structures agréées.

En outre, c'est l'occasion d'insister sur l'importance pour l'adhérent d'utiliser l'imputation budgétaire qui, au-delà de décharger la Mutuelle du coût correspondant, permet une couverture à 100% des frais médicaux engagés puisque la part de 20% supportée par ce dernier est remboursée intégralement par la Mutuelle.

Quant à la prise en charge optique, la MADGID a mis en place, en février 2024, une boutique d'optique à la Cité Keur Gorgui - Dakar (derrière SUMA



Séance de consultation au centre médico-social

ASSISTANCE), laquelle offre une gamme étendue de services, allant des examens de la vue à l'adaptation de lentilles de contact, en passant par l'entretien et la réparation des lunettes.

Cette innovation présente également un autre avantage au grand bonheur des adhérents de la MADGID. Désormais, la prise en charge des frais d'optique médicale qui était initialement limitée aux adhérents droits principaux a été élargie aux membres de la famille, conjoint(s) et enfant(s) à charge, avec un montant de cent mille (100.000 F.CFA) par bénéficiaire, une fois tous les deux (2) ans.

Enfin, il est important de relever que la prise en charge des frais médicaux se poursuit même après le départ à la retraite, un avantage que la MADGID accorde également aux ayants droits

d'un adhérent décédé, en plus du paiement des frais de scolarité des orphelins. Comme quoi

“ Avec MADGID, c'est mon bien être aujourd'hui et pour toujours. ”

Enfin, une clinique de la DGID est en perspective de concrétisation par la MADGID.

WWBlondin NDIAYE

Contrôleur des Impôts et des Domaines
Secrétaire exécutif – MADGID

Madame NGOM Mame Soukèye DIALLO

Agent du Centre d'appel
Bureau de la Communication
et de la Qualité

OPTIQUE MA-DGID

LUNETTES

- Lunettes de vue**
 - Hommes
 - Femmes
 - Enfants
 - Sport à la vue
 - Photocromique
 - Anti-lumière bleue
- Lunettes de soleil**
 - Hommes
 - Femmes
 - Enfants
 - Ray-ban
 - Verres 100% UV

VERRES

- Unifocaux
- Progressif
- Double foyer

SERVICES

- Entretien
- Conseils
- Autres

OPTIQUE MA-DGID
+221 33 882 75 44 • optique@madgid.sn • www.madgid.sn
Cité Keur Gorgui derrière SUMA ASSISTANCE
en face espace de jeu immatriculé SCS - Dakar

OPTIQUE MA-DGID

Une bonne vision n'est pas un luxe, c'est une exigence essentielle à votre bien-être et votre sécurité.

OPTIQUE MA-DGID
« Les économies d'ont sur mon budget pas sur ma santé »

OPTIQUE
+221 33 882 75 44 • optique@madgid.sn • www.madgid.sn
Cité Keur Gorgui derrière SUMA ASSISTANCE
en face espace de jeu immatriculé SCS - Dakar

MUTUELLE DES AGENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Av. Pompidou, ex Ponty, Immeuble "LA GONDOLE"
3ème Étage Appartement n° 9 Dakar - Tél : +221 33 842 72 75

MA-DGID



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES



Pour se rapprocher davantage de vous et mieux vous servir, la Direction générale des Impôts et des Domaines lance le service **ALLO DGID**.

APPELEZ-NOUS AU



788311111 ou 788511111

nos agents seront à votre disposition pour vous accompagner dans vos différentes démarches.

Suivez -nous sur



Facebook @dgid.sn



LinkedIn @dgid.sn



Youtube : @dgidtv



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES

Suivez l'actualité
de la DGID sur **dgid TV**
et sur nos plateformes
digitales

www.dgid.sn



33 889 20 02

f dgidsn **in** dgidsn **▶** dgidtv

*Toujours plus proche,
pour mieux vous servir*

